

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXVI

1950

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25 .rue Jean-Macé

1951

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MINISTÈRE

TOME LXXII

1880

PARIS : ÉMILE LÉVY, ÉDITEUR, 17, RUE CAPOCCEA, 17.

1880

PROCES-VERBAUX

PROCES-VERBALEN

SÉANCE DU 26 JANVIER 1950

Présidence de M. Daniel Bernard, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. H. Waquet, président, s'est fait excuser.

M. L. Ogès présente une gravure ancienne représentant la fête de la liberté à Brest le 15 avril 1792.

M. Daniel Bernard expose le projet formé par quelques membres de la Société pour rassembler en volume les principales études publiées par le regretté M. Savina sur Quimper et ses habitants. Il se constituerait une société à part, analogue à celle qui publia en 1939 et 1940 les articles trop dispersés de Louis Le Guennec. Une approbation générale accueille cet exposé.

Un livre nouveau est présenté de la part de M. Waquet : *Au pays de Penmarc'h, terre et mer*, publication due à l'activité savante du groupe de jeunes, appelé les « Amitiés de Lorraine et d'Alsace », qui publia l'an dernier une excellente brochure sur Concarneau. Celle qui a été écrite sur Penmarc'h, sans égaler la précédente, apporte une utile contribution, agréablement et judicieusement conçue, à la connaissance de la vie des pêcheurs de Penmarc'h.

La séance est levée à 15 h. 40.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Président,

D. BERNARD.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Le Grand, instituteur public à Pennanguer, en Penhars, présenté par MM. Coquil et Coïc, est admis dans la Société.

M. le président fait part de quelques études de M. Giot concernant des découvertes archéologiques à Kersaint-Plabennec, de la trépanation en Armorique à l'époque gauloise et enfin d'une étude géologique ayant pour titre « Les schistes cristallins de la Cornouaille maritime ».

M. le président fait part d'une curieuse étude de M. Pierre Fournier archiviste du Puy-de-Dôme, sur une sorte de calvaire existant à Nébuzat en Auvergne.

M. Auguste Bergot a fait parvenir son livre intitulé « Epaves », où il étudie la personnalité sympathique du poète Saint-Pol-Roux, dit « le Magnifique ». A ce sujet, M. le président évoque la mémoire de ce poète d'origine marseillaise qui, ayant découvert par hasard la beauté de Camaret, vint s'y installer pour des vacances à la fin du siècle dernier et y élit définitivement domicile.

M. Du Chélas a restitué l'aspect ancien de la chapelle du Guéodet de Quimper dans un dessin que montre et commente M. le président.

La décision est prise de constituer une société des

« Amis de Jean Savina » ; une réunion ultérieure en fixera les statuts et en définira le but.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 29 MARS 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation.

M. le Président soumet à la Société le projet de la constitution de la société des « Amis de Jean Savina » qui se chargera de la publication des principaux articles de notre vice-président décédé, tout au moins des articles relatifs à Quimper.

M. le Président fait part de la réponse négative qu'il a donnée à une lettre du comité départemental du tourisme du Finistère demandant l'adhésion de la Société à cet organisme. Réduite personnellement à de maigres ressources, la Société ne peut donner d'aide financière à personne.

Lecture est faite de la seconde partie du mémoire de M. le chanoine Guéguen sur Plourin-Ploudalmézeau.

M. le Président donne communication d'une pièce de vers latins, exercice scolaire du collège du Léon, à la fin du XVIII^e siècle, dont le principal intérêt vient de ce que s'y manifestent les échos en France de la guerre d'Amérique.

Sont présentés successivement le questionnaire de l'enquête entreprise par la Faculté des lettres de Paris au sujet des ermites et des ermitages et le programme de l'assemblée annuelle de la Fédération des Sociétés savantes de Bretagne, qui doit se tenir à Rennes les 5, 6 et 7 mai 1950.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La Société apprendra avec regret le décès récent de M. le chanoine Guillermit, de Brest.

M. le Président donne lecture d'un mémoire de M. Giot concernant trois explorations faites à Pennavern, en Rosnoën, à Tréboul (ce sont deux dépôts de bronze), et en Cléder, au tumulus de Torguen ar Vern.

M. le Président présente le livre récent du docteur Dujardin : *La vie de Jean-François Le Gonidec*, ouvrage solide et instructif sur le mouvement de rénovation de la langue bretonne dans la première moitié du XIX^e siècle.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 25 MAI 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La Société offre ses compliments de respectueux attachement à M. le chanoine H. Pérennès, dont le jubilé sacerdotal a été célébré le dimanche 14 mai à Quimper.

C'est avec le plus vif regret qu'est annoncé par M. le Président le décès survenu brusquement le 8 mai, à Crozon, de M. le médecin général Hamet, reçu membre de la Société il y a sept mois.

A propos d'un don récemment fait au Musée breton, le vœu est émis que ce Musée ne soit pas privé des deux salles qu'il occupait dans l'aile incendiée — qui va être remise en état — attendu qu'elles lui sont indispensables pour remédier à l'encombrement actuel des autres salles et pour permettre au Musée, si apprécié des touristes français et étrangers, une présentation décente de ses belles collections.

Par arrêté du 29 mars 1950 a été classée parmi les monuments historiques la chambre sépulcrale sise à l'intérieur du tumulus du bourg de Kersaint-Plabennec.

M. le Président tient à déplorer la campagne engagée par certaines personnalités littéraires et universitaires, notamment MM. Duhamel et Dauzat, contre l'enseignement des « dialectes ». « Il va de soi, dit-il, que l'école doit enseigner avant tout et par dessus

tout le français, langue nationale, mais que certains langages provinciaux qui ont une originalité incontestable ne sauraient être traités comme de vulgaires « patois ». Tel est le cas du breton. Au lieu de se réjouir que des mères de famille, de naissance bretonnante, se refusent systématiquement de parler breton à leurs jeunes enfants, il faut le regretter. Le breton, loin de nuire au français — si du moins celui-ci est bien enseigné à l'école — est, dans une large mesure, une garantie contre la déformation de la langue nationale. C'est un fait d'observation qu'un idiome local ne nuit vraiment à la langue nationale que s'il en est proche; le patois gallot est pour les bretonnants du « mauvais français ». Lorsque Charlemagne voulut rétablir les bonnes lettres dans son empire, il se trouva obligé pour faire enseigner un latin correct, de s'adresser à des Anglo-Saxons. Pourquoi? Parce que la langue de ces derniers ne troublait pas la pureté de leur latinité. En Gaule, au contraire, le latin, contaminé par le roman, se trouvait réduit chez les meilleurs lettrés à un état pitoyable.

« On dit : les Allemands ne sont pas intéressés à la survie de leurs dialectes dans leurs « pays ». Mais c'est qu'ils étaient tous de la même souche. On se garde bien de parler des Anglais qui, depuis longtemps, laissent enseigner le gallois au pays de Galles. On ne devrait d'ailleurs pas oublier les titres véritablement nationaux du breton, cousin très proche de l'ancien gaullois. »

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 29 JUIN 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société: MM. l'abbé Berthou, recteur de Porspoder; Appéré, recteur de Trézien, en Plouarzel; Yvinec, vicaire à Ploumoguier; Kervennic, professeur au Grand Séminaire, tous présentés par MM. les chanoines Pérennès et Kerbiriou; Le Stir, photographe à Ploudalmézeau, présenté par MM. Waquet et le chanoine Kerbiriou; Paul Le Floch, retraité des P. T. T., à Quimper, présenté par MM. Le Goaziou et Ogès.

Au cours des travaux de restauration de l'église de Telgruc, détruite pendant la guerre, les ouvriers ont découvert des armoiries qui n'ont pu encore être identifiées. Elles seront placées dans la nouvelle église.

M. Desse présente deux grandes épingles de chignon en argent, rapportées des Indes par René Madec. L'une d'elles se termine par un large disque de 8 à 10 centimètres de diamètre représentant un cœur entouré de motifs ornementaux. Cœur et motifs se retrouvent exactement dans de vieux bijoux bretons du XVII^e siècle et dans les broderies de divers costumes bretons, particulièrement celui d'Elliant. Il semblerait qu'un modèle breton ait été fourni à l'artisan hindou qui exécuta ce bijou.

La seconde épingle porte un disque d'égales dimensions, orné d'armoiries.

M. Guibourg, chirurgien-dentiste à Audierne, a communiqué une note relative à des ruines gallo-romaines découvertes à Kergolédén, en Meilars; on y a trouvé quatre meules d'environ 35 centimètres de diamètre et des haches de pierre de grande taille. Les vestiges se trouvent sur une hauteur dominant le pays; les murs sont utilisés comme carrières.

M. Le Séac'h établit une comparaison entre la nécropole d'Aquilonia, récemment découverte, et les sépultures de Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

M. Waquet signale l'intérêt de la thèse de doctorat ès-lettres récemment présentée en Sorbonne par l'abbé Elie Gauthier: *L'émigration bretonne étudiée à travers l'évolution économique et sociale des Côtes-du-Nord au cours des XIX^e et XX^e siècles.*

M. Le Séac'h évoque à cette occasion l'émigration bretonne au Canada dans le canton de Châteauneuf-du-Faou et les émigrations bretonnes aux Etats-Unis.

M. Ogès signale la création en Amérique d'une association, la *Plougastel Calvary restoration fund inc*, créée par l'ancien G. I. John D. Skilton dans le but de restaurer le calvaire de Plougastel-Daoulas, détérioré pendant les hostilités. En mars 1950, l'association avait déjà collecté 3.000 dollars.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

L. OGES.

H. WAQUET.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président signale la découverte faite aux environs de Quimper d'une statue en granit de taille humaine datant vraisemblablement de l'époque gallo-romaine. M. Waquet demandera des précisions à la personne qui lui a signalé cette importante trouvaille.

M. Ogès présente de beaux échantillons de staurotides ou croisettes de Bretagne, recueillis à Spézet. Ces cristaux, plus connus sous le nom de « pierres de Coadry », étaient jadis considérés comme des porte-bonheur et des talismans contre la foudre.

Il signale la parution d'un roman de notre confrère Sébastien Coïc: *Louisa Berre*, dont l'action se passe à Plonéour-Lanvern et à Tréguennec. C'est une œuvre de fraîche inspiration bretonne.

Il présente une photographie du joli groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre qui se trouve à l'église de Tréguennec et qui mériterait d'être classé.

M. Waquet, qui a entrepris des recherches sur l'origine de la légende de la ville d'Is, expose comment elle a pu apparaître. Il examine deux textes anciens, l'un, du moine Abbon, auteur du *Siège de Paris par les Normands*, écrit vers l'an 900, l'autre de l'imprimeur humaniste Josse Bade qui, dans une édition donnée par lui des *Nuits attiques* d'Aulu-

Gelle, en 1530, parle de la légende dans le commentaire d'un chapitre d'Aulu-Gelle. Les moines de Landévennec auraient connu le manuscrit d'Abbon pour qui Paris signifie « pareil à Isia », ville de Grèce.

« Isia » était en réalité, quoique certains en aient douté, une ville grecque d'Argolide, peu éloignée de la brillante et luxueuse Corinthe. La ville légendaire bretonne devrait à la Grèce son nom (facilement adopté à cause de son allure bretonne) et sa renommée de richesses et de débauches.

La séance est levée à 15 h. 15.

Le Secrétaire de séance,

L. OGES.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président relate la découverte faite à Keralam, en Pleyben, par M. Guillermou, cultivateur. C'est en creusant une tranchée en 1944 qu'on découvrit de la poterie contenant des cendres et des monnaies de l'époque gallo-romaine.

Il communique au nom de M. F. Gourvil un ouvrage particulièrement précieux, prêté par ce dernier. Il s'agit de la deuxième édition de l'histoire des rois de Bretagne, de Geoffroi de Monmouth, historien gallois du XII^e siècle, publiée à Paris par Josse Bade, en 1517. M. Waquet rappelle l'intérêt considérable

de ce texte écrit vers 1130 et qui a beaucoup contribué à la diffusion des légendes du cycle d'Arthur. L'édition donnée par Josse Bade, le même imprimeur et humaniste dont il a été question à la séance de juillet, a été exécutée aux frais d'un Breton érudit, Alain Le Doré et, en nous faisant connaître aussi les noms de compatriotes de son cercle d'amis, constitue une preuve de plus de l'importance de la colonie bretonne à Paris et de sa participation à la vie intellectuelle du temps.

Une première édition avait paru, également chez Josse Bade en 1508, sur l'initiative et aux frais d'un maître du collège de Cornouaille appelé Yves Cavelat.

M. Marziou a fait parvenir la copie d'un parchemin (daté du 21-1-1852), trouvé au bourg de Guipavas dans les ruines de l'ancienne propriété Vienne (aujourd'hui appartenant aux Sœurs de la Sagesse). Ce document, renfermé dans une bouteille, relate que son auteur, Etienne de Lagarde, fit à pied, à l'âge de 14 ans, la route de Metz à Brest. Il déclare en outre qu'il fit construire cette maison pour fournir du travail aux misérables ouvriers de Guipavas.

M. le Président présente deux ouvrages. Le premier est une étude de M. Noël de Jacquelot du Boisrouvray sur la généalogie de sa famille, d'origine angevine mais bretonne d'adoption. Le second est le résumé de la thèse de Mme Duchet-Sucieux, « Le bail à domaine congéable » depuis les origines jusqu'à la Révolution, thèse soutenue avec succès à l'Ecole des Chartes en avril dernier; ce travail met au point l'histoire de la tenure à convenant et met en lumière plusieurs détails inconnus.

La séance est levée à 16 h. 15.

<i>Le Secrétaire,</i>	<i>Le Président,</i>
KERAVAL.	H. WAQUET.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce le décès du général de Penfeunténio de Kervéréguen, maire de Loctudy, qui représentait depuis plus de vingt ans parmi nous une vieille et très honorable famille de la noblesse cornouaillaise.

Sont admis dans la Société quatre nouveaux membres: M. Pol Friant, industriel à Quimper, présenté par MM. Ogès et H. Waquet; Mme la marquise Barbier de Lescoët, de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, présentée par MM. H. Waquet et le chanoine Guéguen; M. Tirant, fonctionnaire des P.T.T. à Quimper, présenté par MM. H. Waquet et D. Bernard, et Mlle Keruel, de Concarneau, présentée par M. Deyrolle et Mme Floch.

M. Le Séac'h a remis au musée départemental une meule à grains découverte près de la ferme de Rupiquet, en Landudal. Il rappelle que dans le terrain où la découverte a été faite, les labours font apparaître très souvent des haches, ce qui fait courir dans le pays beaucoup de légendes.

M. le Président rend compte de la visite faite à

Quimper par deux archéologues anglais, M. Jacobstal et Miss Ellen Ettlinger, qui ont, entre autres objets, étudié avec intérêt la pierre massive en granit existant au musée départemental et tenue pour représentant la tête du roi March. On estimait que cette sculpture datait du Moyen-Age.

Or, elle ressemble beaucoup à certaines représentations du dieu Pan, ce qui donnerait à penser qu'elle remonte à l'époque gallo-romaine.

M. le Président communique une lettre de M. le commandant Pierre Durand, relative au manoir de Kerenneur, en Plourin-Ploudalmézeau.

M. Ogès donne lecture d'un document communiqué par M. Pol Friant relatif à l'histoire de la famille de René Madec, grand nabab aux Indes, et spécialement à la plus jeune fille de René Madec.

En complément de la communication faite à la dernière séance de la thèse de Mme Duchet-Suchaux, archiviste paléographe, sur *Le bail à domaine congéable des origines à la Révolution*, M. Keraval, professeur à l'Ecole Normale, apporte quelques précisions sur l'état actuel de cette tenure originale.

Lors de l'élaboration en 1947 du statut du fermage et du métayage, un recensement fut fait du nombre des tenures à domaine. Dans le Finistère, 350 exploitations au moins sont encore soumises à ce régime. La répartition géographique est la suivante: arrondissement de Morlaix, 17, dont 8 à Plouézoch; arrondissement de Quimper, 343, dont 15 à Combrit, 15 à Landudec, 13 à Plomeur, 32 à Plounéour-Lanvern, 49 à Plomeur, etc... Les trois quarts du domaine congéable se trouvent dans le pays bigouden.

Le texte de loi du 16 septembre 1947 étend à ces

tenues le bénéfice de la loi fixant le statut du fermage et du métayage qui semble — d'après notre enquête — donner pleine satisfaction au foncier et au domanier, tout en gardant là un mode d'exploitation original.

Par un arrêté du 20 octobre 1950 a été classée parmi les monuments historiques la pierre cultuelle gauloise (lec'h hémisphérique) découverte dans le soubassement du calvaire de Mezki, en Ploudaniel.

M. le Président annonce la parution du volume du *Bulletin* de la Société pour l'année 1949 et prie les sociétaires d'excuser un retard qui n'a pu être évité. Devant les difficultés financières sans cesse croissantes, qui gênent la parution des mémoires, les membres présents de la Société, à l'unanimité, décident d'augmenter la cotisation et de la fixer à 300 francs à partir du 1^{er} janvier 1950.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1950

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président présente avec divers commentaires le volume du congrès de 1949 tenu à Saint-Pol par l'Association bretonne. Ce volume contient une étude par le R. P. Le Jollec, sur le cartulaire de Lan-

dévennec qui, après M. Jourdan de La Pussardière, s'efforce de réhabiliter la valeur intégrale de ce cartulaire à titre de document pour l'histoire. M. Waquet estime que l'étude critique de M. Latouche, parue en 1911, reste inébranlée pour l'essentiel quelles qu'en soient les erreurs ou témérités dans le détail. Le regretté André Oheix avait publié dans notre *Bulletin* en 1912 un excellent article, à la fois analytique et critique, sur la thèse de M. Latouche; celle-ci a été corroborée en 1916 par la notice du R. P. de Bruyne sur l'hymne alphabétique et les vies de saint Guénolé et de saint Idunet.

M. le Président donne connaissance des articles sur Bulat-Pestivien et sur Bourbriac qu'il a publiés dans le volume du Congrès de Saint-Brieuc de la Société Française d'Archéologie. La paroisse de Bulat (anciennement Pestivien) relevait de l'évêque de Cornouaille, mais son église — un des plus beaux édifices de la Bretagne intérieure — se rattache par ses caractères architecturaux aux églises du Tréguier; sa tour, commencée en 1532, est le plus ancien monument daté de la Renaissance en Bretagne.

Le bureau de la Société, soumis à la réélection conformément aux statuts, est maintenu tel quel par un vote unanime des membres présents. En exprimant ses remerciements, M. le Président exprime aussi ses vœux de bonne année pour la Société toute entière.

La séance est levée à 15 h. 15.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

MÉMOIRES

Messire Servais Moulin

Recteur de Plourin-Léon (1648-1683)

Avant la Révolution, Plourin était l'une des plus importantes paroisses de l'ancien diocèse de Léon. Son territoire comprenait, outre ses limites actuelles, toute la paroisse de Brélès, une quinzaine de villages de Landunvez et cinq ou six villages de Lanildut.

C'était une paroisse riche : des terres fertiles, de grandes fermes exploitées par des paysans cossus ; une vingtaine de manoirs habités par des nobles dont deux portaient le haut titre de marquis.

Le 2 juin 1837, M. Yves Le Lann, recteur de Plourin, écrivait à M. de Kerdanet, de Lesneven : « Plourin semble avoir jadis été une paroisse distinguée. Tout l'atteste : les pierres tombales semées ça et là dans notre église, et particulièrement diverses armoiries ; quelques vieux châteaux dont il ne reste que des débris. A côté de ces vieux châteaux désolés, de vieilles chapelles entièrement en ruines, où croissent en liberté les ronces et le lierre... »

En 1648, arrive à Plourin comme recteur Messire Servais Moulin, bachelier en Sorbonne. Ses prédécesseurs, presque tous nobles, — tels Jehan de Keryar, Jérôme de Kerscao, François de la Tour, — dirigeaient de haut leur paroisse, percevaient les émoluments et faisaient remplir les fonctions curiales par un vicaire ou sous-curé, — *sub-curatus* — ou par quelque prêtre « habitué ». Les registres paroissiaux (1) étaient tenus par le sous-

(1) Les plus anciens registres datent de l'an 1595 et sont rédigés en latin.

curé et les actes, très courts, ne mentionnaient guère que le nom et le prénom de l'intéressé, avec la date.

Avec le nouveau recteur, changement complet. Servais Moulin préside et fait lui-même toutes les cérémonies de baptêmes, mariages et enterrements; il rédige, de sa propre main, tous les actes, — en latin d'abord, puis à partir de 1668 en français, — et il les écrit de son écriture fine, ferme et claire, mentionnant, dans les actes de décès, outre le nom et le prénom du décédé, sa profession, son domicile, les circonstances de sa mort, et parfois les bons exemples qu'il a donnés ou les vertus qu'il a pratiquées pendant sa vie. En lisant ces registres, il est facile de connaître l'état moral et religieux de la paroisse en cette période du règne de Louis XIV, de connaître aussi la situation matérielle, les métiers et professions de ses habitants.

Voyons d'abord le clergé.

LE CLERGE

Le Recteur. — Messire Servais Moulin est un prêtre qui a, à un haut degré, le sens de l'ordre et de la discipline. C'est lui le maître. Il régit et gouverne avec autorité. Dans son église, dans sa paroisse, rien ne se fait sans sa permission. Si un prêtre étranger vient faire un baptême ou présider un enterrement à Plourin, si une jeune fille de la paroisse fait bénir son mariage hors de Plourin, le Recteur a toujours soin de noter que c'est avec sa permission dûment accordée : *de mea licentia*, avec ma permission, *me permittente*... Si par hasard un prêtre plus élevé que lui en dignité, — tel, « noble et discret messire Christophe Le Ny, chanoine, archidiaque de Léon », ou Mgr René du Louet, évêque de Cornouaille, — vient bénir un mariage en son église, il notera que c'est avec son agrément et qu'il se trouve lui-même présent à la cérémonie, *me praesente et subsignante*, moi présent et soussignant.

... Chez lui, point d'acception de personne : en ce qui concerne les honneurs religieux, point de distinction entre les riches et les pauvres ; les roturiers sont mis sur le même rang que les seigneurs : Il baptise de sa propre main les enfants trouvés, les bâtards nés dans sa paroisse ; il honore de sa présence la cérémonie d'enterrement d'un mendiant trouvé sur le grand chemin, d'une pauvre lépreuse, « Stéphanie Talec, qui à cause de la lèpre avait été séparée du reste des habitants et faisait sa demeure dans un pré du village de Penfoul, dans une cahute spécialement construite à son intention... et j'ai fait ses obsèques, assisté de M^{re} Jean Le Borgne, mon vicaire, et de M^{re} Laurens Tévenn, prêtre (8 novembre 1654). »

Prêtre autoritaire, en même temps prêtre pieux et zélé. En 1649, un an après son arrivée, il établit la confrérie alors toute nouvelle du Saint Nom de Jésus, laquelle confrérie aura son autel particulier, sa fête annuelle à laquelle le recteur donne le plus grand éclat, grand' messe solennelle avec procession, toutes enseignes déployées, hors de l'église (1). Quatre ans plus tard, il fonde la confrérie du Saint-Sacrement, et peu après celle du Très Saint Rosaire : toutes confréries qui subsistent encore aujourd'hui.

Nous ne savons s'il a été en relations avec le saint missionnaire breton dom Michel Le Nobletz, mort au Conquet en 1652, — quatre ans après l'arrivée de S. Moulin à Plourin, — mais nous savons qu'il a appelé chez lui, pour y prêcher des missions, le fameux Père Maunoir qui avait pris la suite de Dom Michel dans l'œuvre des Missions. Maunoir prêchera deux missions à Plourin, l'une en 1650, l'autre en 1667. La première de ces missions est demeurée célèbre et Maunoir lui-même, dans

(1) Cette fête du Saint Nom de Jésus, qui se célèbre en plein hiver, au mois de janvier, s'est maintenue jusqu'à nos jours à Plourin.

ses mémoires, parle de la procession générale de clôture où « l'on remarqua une jeune fille de haute naissance qui représentait la Mère des Douleurs marchant à la suite de la croix. L'expression de ses traits rendait d'une façon si vive et si naturelle les souffrances de son cœur que sa vue arrachait des larmes à tous les spectateurs. »

L'on sait que le P. Maunoir, dans ses missions, se faisait accompagner de nombreux prêtres séculiers qui l'aidaient pour la prédication et pour les confessions, prêtres qu'il fallait nourrir et entretenir pendant quinze jours, parfois trois semaines ou un mois. Aujourd'hui, dans toutes nos paroisses du Léon, il est d'usage que les paroissiens apportent au presbytère des dons en nature, en vue de fournir à la subsistance des prêtres missionnaires. Or, c'est là un usage qui remonte au temps du P. Maunoir. Sur une page du registre de 1668, Servais Moulin a écrit: « la femme de Guillaume Croguennec nous a promis une pièce de beurre pour la mission; Yvon Menguy, de Keruzaouen, un petit cochon; Mathias Hamon, du lard et du beurre; Marie Lannuzel, de Kerouc'hant, un veau » et de nombreuses autres personnes lui ont promis du beurre ou du lard, « ou autre chose » (1).

(1) Maunoir avait gagné à la cause des missions plusieurs prêtres des diocèses bretons et même des nobles qui, devenus veufs, s'étaient faits prêtres et aidaient Maunoir dans ses prédications. Tels, Messire de Trémaria, conseiller au Parlement de Bretagne, le comte Hingant de Kérisac, le marquis de Guer de Pontcallec, le comte Saizy de Kérampuil. Peut-être à cette liste de noms déjà connus devons-nous ajouter un autre nom de noble, dont mention dans le registre de S. Moulin, le 13 mai 1675: « ce jour, en l'église de Plourin, Messire Alain Huon, chevalier, seigneur de Kerliézec, paroisse de Dirinon, évêché de Cornouaille, épouse demoiselle Anne de Kéroullas, fille de feu Guillaume de Kéroullas, chevalier, seigneur dudit lieu. » L'acte porte que Alain Huon est fils de feu Olivier Huon et de dame Marguerite Le Borgne, seigneur et dame de Kerliézec, « ledit seigneur Olivier Huon mort prêtre après la mort de sa dite femme Marguerite Le Borgne ». L'on sait, d'autre part, que le P. Maunoir avait prêché une mission à Dirinon, en 1660, avec le plus grand succès.

Le premier vicaire, ou sous-curé, du Sieur Moulin à Plourin fut un prêtre nommé Tanguy Le Borgne.

A cette époque, les vicaires ne menaient pas la vie commune avec leur recteur, et logeaient en leur propre maison au bourg. En plusieurs paroisses, Landunvez, Guipavas, etc., l'on montre encore *Ti ar c'hure* la maison du vicaire. Messire Tanguy Le Borgne, lui, logeait au presbytère et mangeait à la table de son recteur, et tous deux faisaient ensemble bon ménage. Hélas ! leur ménage fut de courte durée. Le 7 août 1650, S. Moulin écrit : « Messire Tanguy Le Borgne, prêtre, sous-curé de cette paroisse, a été cejourd'hui enlevé de cette vie par une mort non imprévue, certes, mais vraiment bien soudaine. Il a été inhumé dans le cimetière paroissial, parce qu'il l'avait ainsi voulu. » (1)

Et le recteur ajoute cette note savoureuse : « il a été regretté de beaucoup de gens, même de son recteur dont il fut le vicaire très aimé, logeant sous son toit et mangeant à sa table, *contubernalis et commensalis*. »

Outre le vicaire, il y avait à Plourin d'autres prêtres, dits « *prêtres habitués* ».

Assez nombreux : à un certain moment, nous en avons compté sept. Plusieurs d'entre eux vivaient dans leur famille, consacrant une partie de leur temps aux travaux des champs; d'autres étaient attachés au service d'une chapelle (2), en desservaient les fondations et y disaient la messe dominicale. Ces prêtres — familièrement appelés des *Dom Yann*, en général peu instruits

(1) A cette époque, les prêtres, habituellement, ainsi que tous les notables, se faisaient enterrer dans l'église, où ils avaient acquis ou loué un droit de tombe.

(2) Il y avait cinq chapelles : Saint-Roch, Saint-Charles, Saint-Ambroise, Lochrist et Notre-Dame de Brélès. Sans compter les chapelles de manoirs, ainsi Kergroadès, Kergadiou, Keryar, Kerléan, Kéroullas, Kermaïdic, Kerbriec, Trézéguer, Penandreff avaient leur chapelle domestique et parfois un chapelain y demeurant.

des choses de la théologie ou des règles du droit canonique, n'ayant fait que des études sommaires auprès d'un prêtre de leur paroisse natale (1) se permettaient parfois des ingérences abusives dans l'administration des sacrements : « Ce 13^e jour de février 1657, dit le recteur, Messire Yves Lars, prêtre de cette paroisse de Plourin, a osé célébrer un mariage entre Paul Pirchirin et Isabelle Ballanche, mes paroissiens, dans la chapelle de Lochrist; il leur a donné la bénédiction nuptiale solennelle *intra missam*, les a interrogés au sujet de leur consentement mutuel, consentement qu'ils ont donné par paroles expresses, ainsi qu'on me l'a rapporté, et ce, en présence de nombreux témoins... mais, parce que je n'y avais pas consenti et que je n'y étais pas présent, ni moi ni aucun autre prêtre commis par moi à cet effet, ce mariage est nul... » Le surlendemain, le recteur fit venir devant lui lesdits Pirchirin et Ballanche et, en présence de deux de ses prêtres, les obligea à renouveler leur consentement mutuel, puis, après avoir accompli toutes les cérémonies prescrites par le rituel, il leur donna la bénédiction nuptiale. L'on peut croire que le prêtre délinquant reçut, lui aussi, une sévère monition.

La leçon ne fut pas entendue de tous les intéressés. Deux ans plus tard, un autre prêtre habitué, Messire Yves Abhervé eut l'audace et l'insolence — « *attentavit et ausus fuit* », dit le texte latin — de bénir, en la chapelle de Notre-Dame de Brélès, le mariage d'Alain Manach et Isabelle Paul, observant toutes les cérémonies prescrites, messe et bénédiction nuptiale, avec cette circonstance aggravante que le dit mariage a été célébré : « *sine mea licentia*, sans ma permission ni celle de l'*Ordinaire* (l'évêque du diocèse), contre ma volonté formellement exprimée par parole et par écrit, toutes

(1) Les séminaires diocésains, prescrits par le Concile de Trente, n'existaient pas encore; celui de Quimper ne sera fondé qu'en 1669, celui de Léon en 1680.

raisons pour lesquelles leur mariage est nul et sans valeur. »... Les nouveaux mariés reçurent un exploit d'huissier : « et, ce jour, 12^e de novembre 1659, ont comparu devant moi et se sont présentés dans l'église de Plourin lesdits Manach et Paul à fin de, et avec l'intention de faire valider leur mariage... Et furent présents, avec Messire Laurens Tévenn, mon vicaire, Jean Le Borgne et Yves Lars, prêtres, — Yves Lars, le délinquant de l'an 1657 — en foi de quoi j'écris ceci et je soussigne Servais Moulin, recteur de Plourin. » Désormais, aucun prêtre habitué n'osera administrer les sacrements sans la permission du recteur.

LES PAROISSIENS

Plourin, sous le rectorat de S. Moulin, semble avoir été une paroisse très chrétienne et de foi parfaitement orthodoxe (1) : tous les enfants, dès leur naissance, reçoivent le baptême; les mariages se font à l'église; les défunts, tous préalablement munis des sacrements de « notre mère sainte Eglise », sont enterrés religieusement. Les missions du P. Maunoir, ainsi que les exhortations du pieux recteur, y avaient produit des fruits de sainteté.

Le 25 août 1654, nous lisons cet éloge d'une sainte femme : « En ce jour dédié à saint Louis, roi de France, s'est envolée de cette vie Catherine Pellé, de Runacost, **ma paroissienne**. Etant en bonne santé, elle avait demandé en grâce à Dieu des croix et des douleurs corporelles, afin que son âme délivrée de la prison de son corps, pût jouir sans délai de la vue de son Créateur. Elle a obtenu une très longue et très grave maladie, qu'elle a supportée avec patience, puis, bien munie des sacrements de Mère Eglise, elle est morte... de tout quoi, je

(1) Dans les registres, on ne trouve nulle allusion à la « cabale » ni aux pratiques démoniaques dont parle le P. Maunoir dans ses souvenirs de mission.

porte témoignage, moi qui fus son recteur et son confesseur... »

Dans les registres, il est aussi question « d'honorable et très vertueuse femme Marie Cloastre, en son vivant femme de maître François Quémeneur, notaire royal, qui mourut à Kerourgant après ses couches », de deux grandes dames, Gillette de Coëtquitz, marquise de Kergadiou, « la mère des pauvres », et de sa fille, « haute et puissante dame Marie-Thérèse de Kergadiou, femme d'une vertu rare *virtutis singularis*, qui mourut en la communion de notre mère sainte Eglise en son manoir de Kergadiou ».

Servais Moulin parle aussi d'un brave paysan, Jean Kerboul, de Kermoulouarn, décédé le 13 août 1652, qui, dit-il, « a bien mérité de son église paroissiale par les dons et les libéralités qu'il lui a faites à de très nombreuses fois ». Parmi ces dons se trouvait un magnifique calice en vermeil, finement ciselé, véritable œuvre d'art, qui est conservé dans le trésor de l'église et sert encore aujourd'hui dans les grandes circonstances, telles que pardons ou mariages de première classe. Sur le pied du calice se lit cette inscription : « Donné par Ian Kerboul, Kermoulouarn, 1651, à la paroisse de Plourin. »

En lisant les registres, nous trouvons comme un écho des mœurs violentes de l'époque : Richelieu, qui interdisait les duels, vient à peine de mourir, 1642; la Fronde, qui sévit de 1649 à 1653, a divisé les seigneurs de France et de Bretagne en deux camps farouchement hostiles.

Le 17 août 1651, le recteur écrit : « Ce jour a été enlevé de ce monde, par une mort violente, à Kerguscat, paroisse de Ploudalmézeau, noble Hamon Le Roux, seigneur en son vivant de Brescanvel. Il a pu toutefois, avant d'expirer, recevoir les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, et, le lendemain son corps a été inhumé dans la chapelle de N.-D. de Brélès. » Le recteur est discret et se garde bien de citer le nom du meurtrier; mais

peut-être Hamon Le Roux se sera-t-il heurté à un noble du camp opposé: les deux antagonistes ont tiré l'épée; d'où duel à mort.

Les registres parlent encore d'un autre noble, Yves Trévern, seigneur de Kerinec, en Plourin, qui fut trouvé mort dans un champ tout proche de son jardin, « très cruellement massacré, *crudelissime trucidatus* ».

Les mœurs semblent très pures. Quelquefois pourtant des « accidents » se produisent. Le registre de 1650 parle d'un enfant trouvé, « exposé devant la porte de l'osuaire, dans le cimetière », et que la paroisse dut prendre à sa charge.

Le premier acte rédigé en français par S. Moulin, 1^{er} janvier 1668, porte le baptême d'Anne Le Roy, « fille de Marie Le Roy, *ex patre incognito* », de père inconnu.

... Le 25 septembre 1675, une fille-mère déclare le nom du père de son enfant: « Budoc, fils de François Guillemmin, né au village de Kergordu, en un taudis appartenant à François Petton, fut le lendemain baptisé par moi prêtre et recteur de cette paroisse, en présence de Gillette Pellen, sage-femme, qui a dit avoir assisté ladite Guillemmin à son accouchement, et qu'elle a nommé, interrogée par elle, pour père de son enfant Bernard Marzin, ménager, demeurant à Keruzuat, paroisse de Ploudalmézeau. La sage-femme a aussi déclaré que Françoise Perrot, femme Guillaume Thomas et Marie Botorel, femme Pierre Richard, de Kerdunval étaient présentes lorsque la femme en travail nomma le père de son enfant... Toutes les cy-dessus nommées sont mes paroissiennes et ont déclaré ne savoir signer. »

L'article 533 de la « Coutume et jurisprudence coutumière de Bretagne » stipulait que la pourvoyance et entretien des enfants trouvés et des bâtards incombait à la paroisse où ils avaient été conçus. C'est pourquoi les filles-mères et les femmes séduites étaient interrogées et sommées de déclarer le nom de leur séducteur,

de préciser la date de leur faute pour pouvoir fixer autant que possible la paroisse responsable.

Mais quelquefois les filles-mères se refusaient à donner le nom du père de leur enfant, et S. Moulin cite le cas de « Yvon, fils de Jeanne ar Born, autrement dite Pérennès, *ex incognito patre*, ladite Janne ar Born, fille d'Anne ar Born, *aussi ex incognito patre*, qui fut né le 14^e jour d'août 1676 et baptisé le 26^e jour dudit mois et an (12 jours après sa naissance). Le recteur ajoute : « il m'a été apporté et présenté pour la 3^e fois », parce que Janne ar Born s'obstinait à ne pas déclarer le nom du père, et que le recteur, de son côté, voulait connaître ce nom pour l'inscrire sur son registre et, éventuellement, décharger la paroisse de Plourin de l'entretien de cet enfant.

A lire les registres on voit que, le plus souvent, ces enfants illégitimes étaient nés de mendiants de profession, telle cette Janne Guen, fille d'Anne Guen, *mendicariae coactricis*, mendicante par nécessité, ou ce Budoc Cadiou, fils de Marie Cadiou, laquelle est dite « *mendica et pauper, scripturae imperita*, mendicante, et pauvre, et sans instruction.

Plourin est une paroisse essentiellement rurale. On y trouve pourtant quelques professions libérales : deux notaires, un avocat royal, un chirurgien, sans compter les nobles qui vivent des revenus de leurs terres. Mais la plupart des habitants sont des gens cultivant la terre ou exerçant un métier se rapportant aux choses de la terre.

Le qualificatif qui revient le plus souvent est celui d'*agricola*, cultivateur, puis il y a celui de *pauper agricola*, pauvre laboureur, journalier agricole; *faber lignarius*, charpentier-charron; *faber ferrarius*, forgeron, maréchal-ferrant; *molitor*, meunier; *sartor*, sarcleur; *textor*, tisserand; *tector*, couvreur; *fanifex*, faucheur de foin; *molitor curabundus*, aiguiser de meule de moulin; *putearinus*, puisatier; *pistor*, boulanger; *olitor*, jardinier;

tonsor, barbier-perruquier et tondeur de moutons; *carnarius*, boucher; *caupo* et *caupona*, aubergiste; *obstetrix*, sage-femme; *farinatrix*, marchande de farine; *lotrix*, blanchisseuse, etc...

Parmi les professions, peut-être devrions-nous citer celle de mendiant, chercheur de pain, *klasker-bara*.

Au temps de messire Servais Moulin, surtout vers la fin de sa vie, 1670-1683, les pauvres mendiants étaient nombreux. Beaucoup d'entre eux allaient chercher refuge au manoir de Kergadiou, chez la bonne marquise Gillette de Coëtquitz, qui leur offrait gracieusement le gîte et le couvert.

D'autres préféraient courir la campagne, en toute liberté, quémandant un peu de pain dans les fermes, couchant, le soir, sur un peu de paille dans les granges ou les écuries. Le recteur cite un « Yvon Labéozen, communément appelé *Labéozen bras*, pauvre mendiant, qui mourut à Pratlédan, sur la rabine de Saint-Charles, dans le mois de février 1671 », « d'Yvon Le Gall, pauvre mendiant, qui mourut à Langonnery dans le fournil de Marie Lestidéau, et fut enterré le lendemain dans le cimetière et ses funérailles faites par les prêtres de la paroisse avec moi S. Moulin, recteur de Plourin, qui signe. »

NOMS ET PRENOMS

Tous les noms cités dans les vieux registres de Plourin, sauf trois ou quatre, sont des noms bretons.

Comme noms français, nous trouvons un noble « Jean Castillon, époux de Jeanne de Parcevaux, seigneur et dame de Langonnery, 29 septembre 1669 », et deux roturiers: « Pierre Frémont, appelé La Vallée, fils de feu Jacques et de Catherine Le Graverand, natif, à ce qu'il a déclaré, de la paroisse de Notre-Dame de Gathémo, évêché d'Avranches, à présent paroissien de Plourin, par être domestique du seigneur de Keroullas depuis plus de trois ans » (mariage du 15 janvier 1680); et Jean Mi-

nier, natif de la paroisse de Saint-Laurent-lès-Rennes, jardinier au manoir de Kergadiou (11 juin 1682).

Jusqu'à l'an 1650, les noms bretons sont tous précédés de l'article *an*: Renata an Run, Ian an Spaignol, Yvo an Hanff, Tanguidus an Born, Catarina an Eostic, Maria an Amour, d'où viennent les noms actuels précédés de l'article français *le*: Le Run, Lespagnol, Le Han, Le Borne, Léostic, Lamour.

A partir de 1650, sans doute sous l'influence du P. Maunoir, on emploie l'article *ar*, plus euphonique et plus conforme à la prononciation usuelle: ar Guen, ar Bras, ar Guevel.

Citons quelques noms propres aujourd'hui disparus, ou quelque peu modifiés dans leur graphie, et qui peut-être enrichiront la collection de l'érudit M. Francis Gourvil: Guillourmit, Ruzaouen, Pirchirin, Aureour (alias: Aureur), Trépaol (alias: Trépauil), Bouterau, Goarecheur ou Gouaracheur, Dulagat, Douguetroat, Brenheaul (alias: Brénéaul), Labéozen, Ronfel, Loan, Ballacon, Pentous, Guitoun (alias: Guidoun), Autrou, Ars, Tous, Lealgom-march, Yezeguel...

Remarquons que sous la plume de Servais Moulin, comme sous celle de messire Yves Stéphan, sous-curé de Plourin de 1602 à 1634, les noms commençant par le préfixe *Ker* s'écrivent tous avec un *K/* barré, aussi bien les noms nobles que les roturiers: *K/groadès*, *K/gadiou*, *K/roullas*, *K/ébel*, etc...

Voici maintenant quelques prénoms masculins, aujourd'hui encore en usage dans notre pays de Léon: *Tanguy*, très fréquent dans les registres de Plourin, en souvenir de saint Tanguy, héros légendaire, né au manoir de Trémazan, en Landunvez; Hamon, Prigent, Servais, Armel, Ildut, Budoc, Efflam, Gilles, etc...

Prénoms féminins, aujourd'hui disparus ou peu utilisés, et qu'on trouvait fréquemment à Plourin: *Gillette*, très fréquent, du fait que Haute et Puissante dame Gil-

lette de Coëtquitz, marquise de Kergadiou, était très souvent marraine et donnait toujours son nom à ses filleules; *Liesse* (en latin *Laetitia*), l'église de Saint-Renan, paroisse voisine, était sous le vocable de Notre-Dame de Liesse; Amice, Adélice, Barbe, Colette, Sibille, Robine, Urbane, Guillamette, Jacqueline, Péronnelle (*Petronilla*), Mence (*Mencia*), Armelle (en latin: *Armagilla*).

Les noms à particule *de*, *du*, *de la*, *des* n'ont pas toujours été en usage. Jusqu'au *xvii^e* siècle, jamais les nobles ne mettaient de particules devant leur nom. Aujourd'hui encore d'ailleurs, les descendants et représentants des vieilles familles françaises ou bretonnes ne s'en servent pas et signent tout court: Harcourt, Haussonville, Guébriant.

En parcourant les registres de Plourin, nous assistons à la naissance des noms à particule. Noble et vénérable messire Jérôme de Kerscao, recteur de 1617 à 1631, signe toujours sans particule, et tous ses paroissiens nobles font comme lui: Jehan Parcevaux, seigneur de Coatmeur; Guillaume K/maïdic, seigneur de Kérillas; Françoise K/ouartz, dame de Penandreff; Janne Rodellec, dame de l'Arc'hantel. Font de même les hauts et puissants seigneurs; François, marquis de K/groadès; Hamon, marquis de K/gadiou; Gillette de Quélen, dame douairière de K/groadès.

Le plus haut personnage administratif du Bas-Léon, messire Charles de Penfenteniou, sénéchal et premier magistrat du siège royal de Saint-Renan et Brest, apposant son paraphe sur les registres destinés aux paroisses de son ressort, signe: Charles Penfenteniou.

Mais en 1616, pour la première fois, nous voyons la particule *de* devant le nom du marquis François de Kergroadès, et avec lui signe une grande dame: Claude de Névét, dame de Kerliver, paroisse de Hanvec, évêché de Cornouaille. Puis, peu à peu, la mode vient: les petits seigneurs imitent les grands. En 1649, en la chapelle du

manoir de Penandreff se célèbre le mariage de Claude de Penmarc'h, fils de haut et puissant messire Vincent, seigneur baron de Penmarc'h, avec Anne de Kersauson, fille du seigneur de Penandreff: les nouveaux mariés et leurs parents signent avec la particule.

Quelques nobles pourtant restent fidèles à l'écriture traditionnelle, tels François K/oullas en 1654, et Jacques K/guiziou en 1657.

Mais en 1661, dans la susdite chapelle de Penandreff, messire S. Moulin bénit le mariage de Julien de Lochan, seigneur de K/ouriou, en Plouider, avec Julienne de Kersauson: nouveaux mariés, parents et témoins signent avec la particule: Tanguy de Kersauson, Prigent de Kergadiou, Urbain de Kerouartz, François-Corentin de Kergroadès.

Le registre de 1683 est signé et paraphé: Charles de Penfenteniou et désormais toutes les signatures nobles comporteront la particule: Audren de Kerdrel, Huon de Kermadec, Touronce de Kervéatous.

LES NOBLES

En 1648, lorsque messire Servais Moulin arriva à Plou-rin, la paroisse possédait une vingtaine de manoirs, tous habités par des nobles qualifiés dans les registres d' « homme noble », ou d'écuyer, chevalier, baron, comte; deux d'entre eux, Kergroadès et Kergadiou portaient le haut titre de marquis.

Plusieurs de ces nobles, d'ancienne extraction, portaient encore le nom du manoir qu'ils habitaient, tels les Keruzaouen, les Kergroadès, Kergadiou, Keryar, Kerléan, Kéroullas, Kermaïdic, La Tour...

Tous ces nobles résidaient dans leur manoir. Nous sommes au début du règne de Louis XIV. Le roi n'a pas encore commencé d'appeler les gentilshommes à la Cour, ni de leur donner des emplois dans ses armées. Mais peu à peu nous voyons les manoirs se vider de leurs

habitants nobles. Ainsi, en 1669, lors du dénombrement ordonné par le roi, le recteur ne cite, comme habitant au manoir de Kergadiou, que le vieux marquis avec 5 domestiques hommes et 5 domestiques femmes.

Les nobles de Plourin sont tous de bons chrétiens: ils se marient à l'église ou dans la chapelle de leur manoir; figurent souvent comme parrain ou marraine dans les cérémonies de baptême, reçoivent pieusement les sacrements avant de mourir.

Avec eux tous, le recteur Moulin entretient les meilleures relations. C'est toujours lui qui baptise leurs enfants, bénit leurs mariages sauf en quelques rares circonstances où il cède l'honneur à quelque personnage ecclésiastique plus élevé en dignité; c'est lui qui préside leurs funérailles; lorsqu'il est lui-même parrain de baptême, ce qui est très rare, les dames ou demoiselles de la plus haute noblesse se font un honneur d'être marraine à ses côtés.

Aujourd'hui, toutes les antiques familles ci-dessus nommées sont disparues ou ont quitté la paroisse; leurs manoirs, sauf trois ou quatre, sont devenus des fermes; des roturiers ont pris la place des nobles; la figure de Plourin a complètement changé. Citons quelques-unes de ces vieilles demeures.

Pennandreff. — Manoir des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, très bien conservé, aujourd'hui possédé et habité par la famille Nouvel de la Flèche, famille originaire de Haute-Bretagne, qui a fourni deux sénéchaux à la sénéchaussée royale de Lesneven, Charles Nouvel de la Grenouillais, sénéchal en 1740; Guillaume-Pierre Nouvel de la Flèche, sénéchal en 1758, et un évêque au diocèse, Mgr dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper en 1873.

En 1648, le manoir est habité par les Kersauson, famille nombreuse, très répandue dans le Léon. En février 1649, dans la chapelle du château, le recteur bénit le mariage d'un haut et puissant seigneur, messire Claude de

Penmarc'h, seigneur de Kéranroué et de Kérélou, en Guissény, qui épouse noble demoiselle Anne de Kersauson, fille du très noble « *nobilissimi* » Tanguy de Kersauson, chevalier, seigneur de Pennandreff, et de dame Gabrielle Rannou, son épouse. Suivent les signatures des nouveaux mariés, de leurs parents et témoins. L'orthographe des noms n'est pas encore très bien fixée: le recteur écrit tantôt: K/saason, tantôt K/sauson, toujours avec le K barré; le père signe: Tanguy de K/so-son; la nouvelle mariée: Anne de Quersauson; le nouveau marié et son père: Claude et Vincent de *Penmarc*.

Tanguy de K/sauson mourut le 28 décembre 1663 en son manoir « *in suo manerio de Penandref* », et son corps fut, par la permission du sieur recteur, inhumé dans l'église de Lanriouaré, église qui n'est distante que de deux kilomètres de Pennandreff, et où les seigneurs fréquentaient habituellement les offices, tandis que l'église paroissiale de Plourin se trouve à 6 kilomètres (1).

Le 5 mai 1681, autre mariage, où nous trouvons un nom encore aujourd'hui honorablement connu dans le Léon. L'acte est rédigé en français: « Messire Joseph-Hervé de K/sauson, paroissien de Plourin, fils de feu messire Tanguy de K/sauson, chevalier seigneur de Pennandreff, et de dame Françoise Huon, son épouse, d'une part, et demoiselle Marie Audren, fille de défunt messire Guillaume Audren, seigneur de Kerdrel, et de dame Marie de Kerménou, son épouse, paroissiens de Landunvez, épousèrent en l'église parochiale de Plourin, par devant noble et vénérable messire Claude Damesme (2), recteur

(1) En 1949, par décision de Mgr Fauvel, évêque de Quimper, le manoir de Pennandreff, détaché de Plourin, a été rattaché au spirituel à la paroisse de Lanriouaré.

(2) Les Damesme, famille d'officiers de marine, originaire de Normandie, établie en Bretagne au XVII^e siècle. En 1742, Messire Olivier-Louis Damesme de la Bouvernelle, seigneur de Landégaron, épouse demoiselle Elisabeth-Jacquette Le Pappe, du

de Lanriouaré, député à cette fin, qui célébra la messe avec les cérémonies dues et accoutumées. Vénérable messire Yves Conq, recteur de Landunvez, était présent. » Marie Audren, qui signe en beaux et grands caractères, alla habiter Penandreff, ainsi qu'il conste par un baptême subséquent, où elle est qualifiée « dame de Penandreff ». (1)

En 1789, au moment de la Révolution, était recteur de Plourin messire François-Marie de Kersauson, de la branche des Kersauson-Kergunic, en Kernouës. Pendant la Révolution, il resta caché dans le pays. Après le Concordat de 1801, il rentra dans son presbytère, racheté par les soins de son oncle, le comte Jean-Marie de Kersauson de Penandreff. L'abbé François-Marie de Kersauson mourut en 1810 et fut enterré dans le cimetière paroissial, près de la tombe de messire Servais Moulin.

La famille Kersauson a quitté Penandreff vers l'an 1880. En 1943, le manoir reçut la visite de S. Exc. Mgr Florent du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix-en-Provence, Arles et Embrun, venu présider le grand pardon de Notre-Dame du Folgoët, désireux de revoir le vieux manoir où il avait passé les années de son enfance, près de sa grand'mère maternelle, née demoiselle de Kersauson.

Kergroadès. — Ce magnifique manoir est aujourd'hui restauré et habité par la famille Chevillotte. Les dimensions et les belles formes de son architecture frappèrent d'admiration les gens de Plourin. Nous nous souvenons encore des paroles d'un vieux grand-oncle, M. Antoine

manoir de Lescoat, en Lanarvily; d'où les alliances de famille avec les Kartiel de Mérey de Lesneven, les de Kermenguy de Cléder, les de Rodellec du Portzic de Lanneuffret.

(1) Les Audren de Kerdrel habitaient le manoir de Troménec, en Landunvez. Marie Audren était sœur de dom Maur Audren de Kerdrel, prieur du monastère bénédictin de Landévennec, auteur d'une Histoire de Bretagne.

Jestin, du manoir de Keryar, qui nous faisait visiter Kergroadès en 1885: « *Kaera maner a ioa e goueled Léon; ken aliez a zor ag a brenestr var nan, evel ma zeus a zeiz er bloas*: le plus beau manoir du Bas-Léon; autant d'ouvertures, portes et fenêtres, qu'il y a de jours dans l'année. »

Très ancienne maison de l'évêché de Léon. Dans le cimetière de Plourin se voit encore la pierre tombale de Robert II, seigneur de Kergroadès, et de sa femme Benoüe Carn, lequel Robert trépassa en l'an 1395. Une généalogie, dressée sur titres en l'an 1629, probablement par messire Guy Autret de Missirien, dit que « les seigneurs de Kergroadès ont été anciennement chevaliers et alliés aux meilleures maisons du pays, et dans cette maison tous les gentilshommes voisins ont estimé à honneur prendre alliance ».

La première mention que nous trouvons de Kergroadès dans les registres de Plourin date du 6 octobre 1615, au baptême de Tanguy Lannuzel. Furent parrain et marraine « *parentes lustrici* », « noble et très puissant François de Kergroadès et dame Gillette de Quélen, son épouse, qui signent: François K/groazès (*sic*) et Gillette Quélen, avec le K barré pour Kergroadès et sans la particule *de*.

Il s'agit là de messire François, troisième du nom, chevalier, seigneur marquis de Kergroadès, chevalier de l'Ordre du Roy, celui qui fit rebâtir le manoir, de 1609 à 1613, et dont il est dit, dans la généalogie, que « ce seigneur ne diminua nullement ni par la conduite de ses actions en sa vie, ni par ses alliances, l'honneur, la noblesse et les biens qu'il avait reçus de sa naissance. Car, outre l'honneur que sa vertu et ses mérites lui ont acquis, il a ajouté grands biens et pris plusieurs bonnes maisons dans sa partie par ses deux mariages, épousant en premières noces, dès le mois d'août 1591, dame Claude de Kerlec'h... ».

Cette Claude de Kerlec'h, du manoir de Kerlec'h, en Ploudalmézeau, était veuve de Robert du Chastel, seigneur du Plessis, massacré au manoir de Roscanou, en Gouézec, en 1590, par les paysans Ligueurs. Quant à François de Kergroadès, pendant les guerres de la Ligue, il resta fidèle au parti du Roi, et Henri IV, pour le récompenser, érigea la terre de Kergroadès en marquisat, et le créa chevalier de l'Ordre de Saint-Michel par lettre du 4 août 1598.

Devenu veuf, il épousa en secondes noces, par contrat du 3 juin 1599, Gillette de Quélen, dame de Guernisac, fille aînée, héritière principale et noble de Jean de Quélen, seigneur de Guernisac, en Taulé. Le 1^{er} décembre 1616 lui naquit un fils qui fut baptisé par messire François de la Tour, sieur recteur de Plourin, et prénommé, lui aussi, François. L'enfant eut pour parrain « très haut et très puissant François de Kergroadès, baron de Kerlec'h, son grand-oncle paternel, et pour marraine très haute et très puissante Claude de Névet, dame de Kerliver, paroisse de Hanvec, évêché de Cornouaille ». Parrain et marraine, et le recteur signent : f. de K/groazès (sic), Claude de Névet, f. de La Tour, et c'est la première fois que les nobles font précéder leur nom de la particule *de*.

François III de Kergroadès mourut le 7 mars 1617 et fut inhumé à Taulé, où il possédait de grands biens, du fait de sa femme Gillette de Quélen. Le décès est consigné dans le registre de Plourin en termes fort élogieux : « *Hac die obiit illustris, generosus omnique virtutum heroïcarum genere clarus, dominus franciscus K/groazès, dominus temporalis K/groazès, K/angomarc'h, etc..., cujus corpus jacet in ecclesia parochiali de Taulé...* », ce que j'atteste être vrai, moi Yves Stéphan, sous-curé de la paroisse de Plourin... »

A François III de Kergroadès succéda son fils François, quatrième du nom, unique fils issu de son premier ma-

riage. C'est lui qui fit dresser, en 1669, une nouvelle généalogie de la famille où il est dit de lui: « Ce seigneur est le centre auquel aboutissent tant de belles choses, ayant hérité aux biens, grandeurs et honneurs de ses ancêtres qu'il a heureusement continué, tant par son propre endroit que par son alliance. Car, outre qu'il a fait dignement ses exercices et voyages en France et en Italie et suivi notre glorieux monarque Louis XIV en ses voyages de guerre et siège de Rethel, il a épousé une belle et vertueuse dame Claude de Kerc'hoent, seconde fille de messire François de Kerc'hoent, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Kergournadec'h (1), vicomte de Plouider, etc...) (Cf. généalogie des Kergroadès par M. René Couffon, dans le *Bulletin* de la Société archéologique, 1929.)

François IV de Kergroadès prenait ainsi alliance avec les meilleures familles du pays de Léon, et même de France, puisque la sœur aînée et unique de la dite Claude, Renée de Kerc'hoent, avait épousé le riche et puissant Sébastien II, marquis de Rosmadec et de Tyvarlen, comte de la Chapellè et de Crozon, baron de Molac, Rostrenen et autres lieux, fils aîné de Sébastien, marquis et seigneur desdits lieux, et de Françoise de Montmorency (2).

Claude de Kerc'hoent est souvent mentionnée comme marraine de baptême, dans les registres de Plourin. Elle mourut le 2 août 1648: « Son corps fut, par ordre de son mari, inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Brélès, accompagné à bon droit et juste titre par les

(1) Kergournadec'h, en Cléder, dont les ruines grandioses font l'admiration des touristes; construit vers 1630, par Sébastien II, marquis de Rosmadec, beau-frère de François IV de Kergroadès.

(2) « Je ne fais point d'éloges touchant cette alliance, puisqu'il faudrait être venu du Nouveau Monde pour ne connaître pas la grandeur et excellence du nom et maison de Montmorency. » (Cf. généalogie des Rosmadec, archives Kerdanet.)

larmes de beaucoup de gens et les regrets de tous, *cum multorum lacrimis et omnium luctu, jure ac merito*, en foi de quoi je signe Servais Moulin, recteur de Plourin. »

Dès l'année suivante, 27 octobre 1649, son mari convalait, en secondes noces, avec demoiselle Renée du Louet, fille et unique héritière de feu Vincent du Louet, seigneur de Coëtjunval (1), et de Marie Barbier (2).

La nouvelle marquise était nièce et filleule de Mgr René du Louet, évêque de Quimper (3), ce qui valut, au manoir de Kergroadès, l'honneur de la visite de ce haut personnage ecclésiastique. Il y était déjà venu, le 28 avril 1621, alors qu'il n'était encore qu'abbé commendataire de Daoulas, chanoine et grand-chantre de Léon, pour bénir le mariage d'Anne, fille aînée du marquis de Kergroadès, avec Charles de Perrien, seigneur de Chataudren, et celui de Françoise de Kergroadès, fille cadette du dit marquis, avec Adrien de Lézormel, seigneur des Tourelles, en Plestin-les-Grèves. Il y reviendra comme évêque le 10 mai 1654: « Ce jour, note le recteur S. Moulin, en la chapelle de Kergroadès, nobles François Le Drennec, seigneur de Kervorgant, et Anne Gourio,

(1) Coëtjunval, manoir aujourd'hui en Le Folgoët.

(2) Marie Barbier, de la famille du richissime Louis Barbier, seigneur marquis de Kerjean, en Saint-Vougay.

(3) Mgr René du Louët, né au manoir de Keranc'hoat, en Dirinon (aujourd'hui en Loperhet), dans une famille où, suivant l'avocat Furic, la justice était aussi ancienne que la magnificence, et où la piété présidait tellement à tout ce qui s'y faisait, qu'il restait toujours de quoi consoler les nécessités des pauvres, après avoir satisfait à tous les désirs des riches, était le quatrième fils de Jehan du Louet et de Marie de Brésal. L'aîné de ces enfants, Vincent, né à Keranc'hoat, le 7 février 1578, baptisé à Dirinon par vénérable Jean de Kerguiziau, abbé de Daoulas, son oncle maternel, eut pour parrain noble et puissant Vincent de Plœuc, chevalier de l'Ordre du Roi; le second, Rolland, baptisé en l'église de Bohars, le 14 octobre 1579, eut pour parrain Révérend Père en Dieu Mgr Rolland de Neufville, évêque de Léon; le troisième, François, né le 27 octobre 1581, eut pour parrain messire François de Carné,

dame de la Villeneuve, ont été conjoints en mariage par l'Illustrissime et Révérendissime René du Louet, évêque de Cornouaille, qui leur donna aussi la bénédiction nuptiale... Et furent présents beaucoup d'hommes nobles et distingués, qui tous signent avec moi présent et soussignant... » Parmi les signatures se détache, en grands et fermes caractères, celle de l'évêque: « *Renatus du Louet, epûs Cornub.* » (episcopus Cornubiensis, évêque de Cornouaille).

Nous retrouverons souvent, dans les registres, le nom de Mme Renée du Louet, marquise douairière de Kergroadès, et toujours elle signera, comme il convient à une personne de son rang, en grands et hauts caractères: « Renée du Louet. »

Son mari, le marquis François de Kergroadès, quatrième du nom, mourut le 15 septembre 1653, regretté de tous, et le recteur a tracé de lui un bel éloge. Sur le registre, un fureteur de vieux papiers a écrit ces mots: « Historien, arrête-toi à cette page. » Reproduisons donc la traduction que M. H. Waquet a donnée de cette page rédigée en belle langue latine: « Pour le deuil des gens de Plourin fut enlevé du monde des vi-

seigneur de Rosampoul, ainsi nommé François d'autant que le sieur de Rosampoul avait nom François, et à cause de son grand-père François du Louet, sieur de Coetjunval, qui se trouvait mal... ». Lequel grand-père décéda, en effet, le 2 novembre suivant, à l'âge de 49 ans. Et il est dit de lui que, étant mineur, il fut envoyé en Piémont et son oncle Guillaume du Louet, sieur de Kérinec, avec lui, où il vit beaucoup de la guerre, le sieur de Brissac étant lieutenant du Roi, et le sieur de Bonyvet, colonel; et en l'an 1552, Hamon du Louet, son oncle, sieur de Kerlouan, alla en Piémont lui porter quatre cents écus, dont ils entreprirent le voyage de Turquie, et furent en Grèce, Turquie et Barbarie, et furent en Troye la grande, Smyrne et Constantinople, lesdits deux oncles avec lui ». (Mémoires d'Hamon du Louet, archives Kerdanet, Lesneven.) — Cf *Documents inédits*, publiés par F.-M. Luzel et concernant la maison Du Louët de Coatjunval dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 426-457.

vants, en ce jour, haut et puissant François, seigneur, marquis de Kergroadès, plein d'éclat dans le royaume, cher à ses rois, Louis XIII et Louis XIV régnant. Son trépas fit gémir toute l'Armorique et la province à cause de sa bienveillance. On l'appelait à bon droit père de la Patrie; les indigents, étrangers et du pays, trouvaient en lui le secours d'une charité tantôt paternelle, tantôt fraternelle. A tous, il tenait au cœur et il n'y avait personne qui ne lui tint au cœur à lui aussi. Les nobles le regardaient comme un chef, les non nobles comme un protecteur. Envers les gens d'Eglise, tant réguliers que séculiers, il se montrait obligeant, respectueux, même serviable... » Qui ne souhaiterait, dit le recteur, « de voir surgir parmi nous au moins quelques hommes qui puissent lui être comparés! » Et ne trouvant pas l'éloge encore assez grand pour ce fils spirituel qu'il vient de perdre, il termine par ces mots latins pleins de sens, où il veut condenser toute sa pensée: « Sic de illius filii memoria haud satis digne Indignus illius Pastor scribit et subsignat Servitatus Moulin, rector Plourinensis. » (1)

Signalons le décès, 11 octobre 1682, de « vénérable circonspect et noble Pierre de Boisbaudry, prêtre, sieur abbé de Langan, et prieur commendataire de Lannbaol-Plouarzel, lequel fut surpris de mort comme subite au château de Kergroadès, et fut son corps enterré le lendemain en l'église priorale et parochiale de son dit prieuré. Le clergé de Plourin, de Brélès et messire Yves Piriou, de Saint-Charles, m'assistèrent à la levée de son corps et à le conduire avec notre croix et en habit jusqu'à Pontreun, aux confins des paroisses de Plourin et de Plouarzel. Deux des prêtres de Plourin, deux de Brélès et ledit Yves Piriou l'ont conduit et assisté jusqu'à sa sépulture faite. En témoins de quoi ils signent... »

(1) Ceci a été écrit, en mémoire de cet illustre fils, mais non pas comme il le méritait, par son indigne pasteur soussignant Servais Moulin, recteur de Plourin. »

Servais Moulin meurt en 1683. Peu après, la maison de Kergroadès tombe en quenouille et le vieux nom va disparaître. Le 15 janvier 1732, Marie-Jeanne-Françoise-Renée de Kergroadès, dernière héritière de sa maison, épouse Sébastien-Louis, marquis de Kérouartz, chef de nom et d'armes. Leur petite-fille, en 1779, épouse François-Rose-Barthélémy de Bessuéjoul, marquis de Roquelaure, décapité à Paris le 25 juillet 1794: d'où le nom de « *maner Roquelaure* » par lequel, souvent, les gens du pays désignent le manoir de Kergroadès.

Kergadiou. — Ce manoir — aujourd'hui transformé en ferme, et dont les belles avenues bordées de grands hêtres ont disparu, — a laissé une réputation des plus fâcheuses. Au moment de la Révolution, si l'on en croit les récits des vieilles gens de Plourin, ce n'était que rapt et enlèvements de jeunes paysannes par les seigneurs de Kergadiou, jeunes filles qui servaient aux amusements ou débauches des seigneurs et étaient ensuite jetées dans les oubliettes du château, mais parfois aussi, certains soirs de bals, les paysans exaspérés se précipitaient au milieu des danseurs, éteignant brusquement les torches et lumières, puis, dans l'obscurité, reprenant leurs filles et fuyant avec elles au galop de leurs chevaux, cependant que les canons et bombardes du manoir tiraient sur eux à boulets rouges...

Dieu merci, il n'en fut pas toujours ainsi. Durant plusieurs siècles, Kergadiou fut la demeure de braves chevaliers, et notamment pendant le rectorat de messire Servais Moulin, le manoir fut habité par une vertueuse dame, renommée dans tout le pays pour sa grande bienfaisance: son nom, Gillette de Coëtquitz, marquise de Kergadiou.

Kergadiou est une maison fort ancienne. Les rôles des compagnies à la solde du dauphin Charles, futur Charles VII, nous apprennent que, en 1405, guerroyait en Guyenne, à la tête d'une compagnie de douze écuyers, Hamon de Kergadiou, chevalier, de Plourin-Léon.

En 1415, un membre de la maison du Chastel, le fameux Tanguy du Chastel, chevalier banneret, de Trémazan, en Landunvez, grand prévôt de Paris, gouverneur de la Bastille, fait montre de ses cent hommes d'armes et trente hommes de trait servant dans la garnison de Paris: parmi eux, Jehan de Kergadiou, écuyer, de Plourin.

Dans les vieux registres de Plourin, il est souvent mention de Kergadiou. Le 8 octobre 1600, messire Guillaume Kernatous, recteur de Guypavatz, baptise Marguerite, fille de haut et puissant Hamon de Kergadiou, seigneur dudit lieu, et de Jacquette de Brésal, son épouse; parrain, « notre cher et bien aimé héros, François de Kergroadès, seigneur, marquis de Kergroadès. » Signé Yves Stéphan, sous-curé.

Le 28 février 1604, baptême d'un autre enfant, pré-nommé Hamon. Et le père signe en grands et fermes caractères: *Hamon K/gadiou.*

En 1622, messire Yves Stéphan, sous-curé, note le décès dans la première semaine d'avril, du jeune Guillaume de Kergadiou, noble adolescent, au courage magnifique, tué près de La Rochelle, *in bello contra hereticos*, dans la guerre contre les Protestants, et « l'on nous a rapporté, dit-il, que les catholiques arrachèrent son corps d'entre les mains des hérétiques et lui rendirent les honneurs de la sépulture... » Et une note postérieure, du 7 avril 1685, signée de P. Briand, prêtre, et Fr. Calvarin, acolytte, nous apprend que le cœur du jeune Guillaume de Kergadiou, ramené au pays de Bretagne, « fut inhumé dans le chœur de l'église parochiale, et ses obsèques célébrées par le clergé d'icelle ».

En cette année 1622, le manoir est habité par haut et puissant messire François de Kergadiou et sa femme damoiselle Marie Le Moyne, dame de Ranorgat et autres lieux. Le 14 septembre 1623, naissance de leur premier enfant, pré-nommé lui aussi François par son parrain,

« noble et très puissant François de Kergroadès, seigneur, marquis dudit lieu, baron de Kerlec'h, et par dessus tout, écrit le sous-curé, magnifique chevalier de l'Ordre du Collier (de Saint-Michel) *splendido equite torqueato* ».

C'est ce jeune François de Kergadiou, né en 1623, qui, en 1645, épousera Gillette de Coëtquitz, du manoir de Kernégues, près Morlaix, fille de messire de Coëtquitz et de damoiselle Claude de Quélen, son épouse, jeune fille de bonne et vieille souche léonarde, arrière-petite-nièce de messire Philippe de Coëtquitz (1), évêque de Léon de 1421 à 1427, puis archevêque de Tours et cardinal. Le marquis François de Kergadiou fut créé, en 1660, chevalier de l'Ordre du Roy, d'où son écusson environné du collier de l'Ordre. Sa femme, toute dévouée aux bonnes œuvres, avait transformé son manoir en hospice. Les pauvres et les malheureux y trouvaient asile et pouvaient y séjourner aussi longtemps qu'ils le désiraient. Les registres de la paroisse, à différentes reprises, parlent de mendiants décédés au manoir de Kergadiou: sans doute, la bonne marquise avait-elle suivi les prédications du Père Maunoir à Plourin; peut-être même avait-elle entendu parler du fameux sermon de Bossuet sur « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ».

Son mari mourut jeune, âgé seulement de 48 ans, au manoir du Mescam, paroisse de Hanvec, évêché de Cornouaille, et son corps fut enterré en l'église paroissiale de Plourin, 18 avril 1671. Deux ans plus tard, 16 novem-

(1) Philippe de Coëtquitz, probablement le premier Breton qui ait été cardinal de la Sainte Eglise Romaine; dévôt à Notre-Dame du Folgoët, où il éleva la Collégiale au rang de basilique; se montra toujours favorable à Jeanne d'Arc. D'après Gabriel Hanotaux, il fit ouvrir une souscription dans sa bonne ville de Tours pour offrir à Jeanne une armure complète; c'est lui qui aurait décidé le dauphin Charles à donner audience à Jeanne dans son château de Chinon, et il resta fidèle à Jeanne dans le malheur.

bre 1673, elle eut la douleur de perdre sa mère, dame Claude de Quélen, douairière de Kernégues, décédée au manoir de Kergadiou « après avoir reçu chrétiennement ses sacrements », et, j'ai qui soussigne, fait le service de ses obsèques, assisté de mon clergé qui, en partie, signe avec moi S. Moulin. » Gillette de Coëtquitz vécut encore quinze ans. Lorsqu'elle mourut, 16 avril 1688, elle dut être pleurée d'une foule de gens, non seulement de Plourin, mais de toutes les paroisses environnantes. Son acte de décès, court, sans un mot d'éloge (1), est ainsi libellé: « Très haute et très puissante dame Gillette de Coatquitz (2), dame douairière de Kergadiou, mourut à son château de Kergadiou le 16^e d'avril, et fut son corps enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Plourin, et son service d'obsèques célébré par noble messire Joseph de Kersaint-gily, bachelier en théologie, sieur recteur de Plourin, assisté de son clergé. » Le dimanche suivant, le recteur de Landunvez, messire Guillaume Rannou, déclara dans son prône: « Nous avons célébré avec la plus grande dévotion et solennité un service pour le repos de l'âme de madame la marquise défunte de Kergadiou. Quoique tout le monde soit obligé en particulier de prier pour cette sainte dame, et particulièrement les pauvres de ce pays, comme étant morte leur mère, nous avons aussi voulu faire connaître au ciel et à toute la terre les obligations particulières que nous avons à sa noblesse, que si Dieu par son jugement à nous inconnu en cette vie passagère, il aurait arrêté son âme en ses prisons, nous le prions tous ensemble de l'en délivrer; disons donc l'oraison publique pour le fléchir et contraindre... » (3)

(1) Messire S. Moulin, mort en 1683, n'est plus là pour écrire ces beaux articles nécrologiques si pleins d'intérêt.

(2) Gillette de Coetquitz, dont le nom est écrit tantôt Coëtquitz, tantôt Coatquitz, signait toujours en beaux caractères: Gillette de Coatquistz.

(3) Cf. Prônes de Messire Guillaume Rannou, recteur de Landunvez, registre de l'an 1689.

En 1690, deux ans après la mort de la bonne Gillette de Coatquiz, Kergadiou passe aux Leshildry, par le mariage de Marie-Thérèse de Kergadiou, fille héritière de sa maison, avec Olivier-Jacques de Leshildry, seigneur dudit lieu. De ce mariage naquit une fille, au manoir de Kergadiou, « le mercredi 4^e juillet 1691, environ les dix heures du soir, et fut baptisée avec toutes les cérémonies du rituel romain, à l'exception de l'imposition du nom réservée par permission de l'évêque de Léon et a été tenue sur les fonds baptismaux par noble messire Joseph de Kersaint-gily, sieur recteur de Plourin, et par noble dame Jacqueline du Liscoët, dame douairière de Leshildry, mère du père de l'enfant... ».

La naissance de cette enfant coûta la vie à sa mère qui mourut quatre jours plus tard, et le recteur écrit, de sa main, sur le registre, ces lignes émues: « Haute et puissante dame Marie-Thérèse de Kergadiou, héritière de sa maison de Kergadiou, en son vivant femme de messire Olivier-Jacques de Leshildry, femme d'une vertu rare, « *virtutis singularis* », mourut en la communion de notre Mère Sainte Eglise, en son manoir de Kergadiou, le 8^e juillet 1691. Son corps fut inhumé le lendemain au chœur de l'église parochiale de Plourin par le soussignant recteur dudit Plourin, assisté de son clergé et de plusieurs autres ecclésiastiques des autres paroisses voisines. »

Il restait encore, dans le vieux manoir, une personne portant le nom de Kergadiou, Gillette-Agnès, sœur cadette de la défunte Marie-Thérèse de Leshildry. Quinze jours après la mort de sa sœur aînée, après une bannie canoniquement faite et sans opposition, avec dispense des deux autres bannies du seigneur évêque de Léon, Gillette-Agnès de Kergadiou épousait, en la chapelle du château de Kergroadès (1), Messire Tous-

(1) Mariage célébré, dans la plus stricte intimité, non dans

saint de Kergariou, chevalier, seigneur de Kérépol, en la paroisse de Pleumeur-Gautier, évêché de Tréguier, devant le sieur Recteur de Plourin, et « furent présents Messire François de Kergroadès, seigneur marquis dudit lieu, et dame Renée du Louet sa compagne et épouse, Messire Guénolé Le Ny, seigneur de Kérellec, et plusieurs autres personnes de qualité qui signent ». Ainsi disparut de Plourin le nom de Kergadiou, l'un des plus vieux et des plus beaux de la paroisse.

Brescanvel. — Joli manoir du *xvii^e* siècle, aujourd'hui en la paroisse de Brélès; propriétaire actuel M. de Poulpiquet, de Lannilis. A l'extrémité de l'aile droite du manoir, se voit la chapelle domestique qui porte un écusson avec trois perroquets, rappelant l'alliance de Claude Le Roux, seigneur de Brescanvel, avec demoiselle Marie de Rospiec.

Famille considérable, en relations avec les maisons les plus riches du pays. Le plus ancien registre de Plourin signale le baptême, 15 novembre 1594, de « Françoise, fille de noble Claude Le Roux, seigneur de Brescanvel, et de Marie de Rospiec: parrain et marraine, — *parentes lustrici* — haut et puissant messire Guillaume de Kergroazès, et dame Claude de Kerlec'h, dame de Kergroadès ».

Ce Claude Le Roux mourut le 9 août 1617, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Brélès, toute proche de son manoir de Brescanvel. Il eut pour successeur son fils Hamon Le Roux, lequel mourut de « mort violente », le 17 août 1651, au village de Kéruscat, en Ploudalmézeau, sans doute tué en duel. Le recteur Servais Moulin présida l'inhumation à Brélès.

A Hamon Le Roux succéda son fils Guillaume, qui

la chapelle de Kergadiou, mais dans celle de Kergroadès, à cause sans doute du deuil récent qui venait de frapper le manoir et la famille de Kergadiou.

avait épousé demoiselle Renée Gourio, du manoir de Créach-Gourio, en Landunvez. Le 8 septembre 1681, leur naissait une fille, Marie, baptisée en la chapelle de Brélès par le recteur S. Moulin, en présence, dit-il, de dame Marie-Corentine Le Ny, dame du Drésit, paroisse de Saint-Renan, et de demoiselle Anne de Kerangar, dame de Penn-ar-roudous, paroisse de Plourin. Il ajoute : « L'enfant eut pour parrain *Ian Salain*, pauvre mendiant, et pour marraine Renée ar Guichoux, faisant office de sage-femme, qui tous deux déclarent ne savoir signer. » Et nous trouvons donc encore ici, à Plourin, comme un écho du sermon de Bossuet sur l'éminente dignité des pauvres « à qui les chrétiens doivent, dit Bossuet, rendre respect et honorer leur condition ».

Le 4 octobre 1682, nouvelle naissance. Selon l'usage alors assez courant dans les hautes classes de la société, l'enfant fut simplement « ondoyé » : « Nous permettons avait écrit l'évêque de Léon, de baptiser l'enfant dont est depuis peu accouchée madame de Brescanvel, en observant toutes les cérémonies, à la réserve de l'imposition du nom, qui pourra être différée pour trois mois. Donné à St-Paul, signé : Pierre, évêque, comte de Léon. »

Puis monsieur de Brescanvel monte en grade. Dans les registres, il est qualifié « lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France », ce qui lui vaut d'entrer en relations avec les plus hauts personnages de la province de Bretagne. Un « enfant mâle » lui est né, 4 mai 1685, qui sera ondoyé dans la chapelle de Brélès, en attendant l'arrivée du parrain et de la marraine absents au loin ou empêchés. La cérémonie de l'imposition du nom n'aura lieu que l'année suivante, et se fera, non à Brélès, mais à Brest : l'acte est long, et porte des noms illustres : « Un enfant mâle à messire Guillaume Le Roux, seigneur de Brescanvel et autres lieux et à dame Gourio sa compagne, a été nommé Louis-Charles, ce 3°

jour de mai 1686, en la chapelle des Rév. Pères Jésuites à Brest, par très haut et très puissant seigneur Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, Conseiller du Roy en ses conseils, Lieutenant général pour Sa Majesté au Gouvernement de la Haute et Basse-Bretagne, et par très haute et très puissante dame Louise-Renée de Penancoat de K/houalle, duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, comtesse de Farnham, baronne de Petersfield, et propriétaire de la terre et baronnie du Chastel, Roual, Mesnoalet, etc. » Suivent les signatures : en premier lieu, en très hauts caractères : L. duchesse de Portsmouth; plus bas, en caractères moindres : H.-C. de Beaumanoir de Lavardin; encore plus bas, en caractères moyens : Joseph de K/saint-gily, R. de Plourin. »

Cet Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, de la grande famille des Beaumanoir, du combat des Trente, sera envoyé par Louis XIV à Rome, l'année suivante, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour régler, avec Innocent XI, l'*Affaire des franchises*. Le Pape refusa de lui donner audience et l'excommunia parce qu'il entra, malgré sa défense, dans l'église de Saint-Pierre du Vatican.

Quant à la duchesse de Portsmouth, c'est la fameuse Louise de Kéroualle (1) que les Anglais appelaient « l'espionne de Louis XIV ». Née en 1649, au manoir de Kéroual, en Guilers, près Brest, elle était la fille du comte Guillaume de Penancoët, seigneur de Kéroual. Entrée très jeune, en qualité de demoiselle d'honneur, dans la maison d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, elle accompagna cette princesse dans la visite à son frère le roi Charles II d'Angleterre en mai 1670, visite qui eut pour conséquence l'alliance entre les couronnes de France et d'Angleterre.

(1) Keroualle se trouve écrit, tantôt Keroual, tantôt Kehoualle, Keroualle ou Kerouall.

Charles II la retint à sa cour lorsque Henriette regagna la France. Peu après, elle devint la maîtresse du roi, qui la créa duchesse de Portsmouth. Pendant quinze ans, elle retint l'Angleterre dans l'alliance de la France, et Louis XIV, pour la récompenser, lui fit don de la terre d'Aubigny, en Berry, et l'érigea en duché héréditaire transmissible à ses descendants.

Après la mort du roi Charles II, février 1685, Louise de Kéroual revint en France. Déjà, l'année précédente, en vue d'assurer l'avenir, elle avait fait des placements en France, racheté, en particulier, la terre de Keroual que son père, le comte de Penancoët, à la suite de revers de fortune, avait dû vendre; puis, elle acquit tous les biens possédés dans le pays de Léon par le duc et la duchesse de Cossé-Brissac, notamment la terre et seigneurie du Chastel-Trémazan, en Landunvez, avec tous les droits et privilèges y afférents, entr'autres sur les collégiales de Notre-Dame de Kersent en Landunvez et de Sainte-Anne de Lesneven. Par cette acquisition, Louise de Kéroual devenait patronne et première prééminencièrre de la paroisse de Landunvez, avait droit à un banc clos dans l'église, marchait la première après le clergé dans les processions, recevait le pain bénit, la première avant tous autres notables... Le Recteur de Landunvez se montrait plein d'égards pour elle. Lorsque le vieux comte de Penancoët mourut, le Recteur déclara (prône du dimanche 9 octobre 1689) : « Nous avons fait un service avec la plus grande solennité que le bon Dieu et notre force nous le permettent pour le repos de l'âme de haut et puissant missire seigneur esté de Kéroual, décédé depuis dimanche et enterré le mercredi... »

La collégiale de Notre Dame de Kersent était sous sa dépendance, et les Archives départementales contiennent des nominations de chanoines faites par la duchesse de Portsmouth. Le roi Louis XIV, après la mort de Charles II, avait écrit à son ambassadeur en

Angleterre : « Vous pouvez assurer la duchesse de Portsmouth de la continuance de ma protection. » Grâce à quoi, sa position en France restait considérable. Les agents du roi, d'ailleurs, avaient ordre de lui rendre, partout où elle passait, les plus grands honneurs. Ainsi nous voyons le marquis de Lavardin écrivant de Brest, 4 mai 1686, aux habitants de Lesneven, les priant de rendre à Madame la Duchesse tous les honneurs qui sont dus à une personne de son rang. Les habitants, nobles, bourgeois et manants réunis, décident d'envoyer leur syndic, avec le plus grand nombre possible d'entr'eux saluer cette dame à son arrivée, et qu'ensuite on lui présentera, de la part de la Communauté de ville, « un plat de confitures, des plus belles que l'on trouvera chez les marchands ou confiseurs de la ville de Landerneau ou ailleurs » (1).

Le clergé ne restait pas en arrière. En cette même occurrence, en effet, 5 mai 1686, les chanoines de la collégiale Sainte-Anne de Lesneven engagèrent de grandes dépenses, décorant leur église, faisant « balayer » deux fois le chœur et les murs, faisant faire par Guillaume, leur bedeau, un dais au-dessus du banc de ladite dame leur patronne ».

Cette réception faite à la duchesse par les chanoines de Lesneven rappelle celle dont elle fut l'objet de la part des Religieux Capucins à Paris en 1682, lorsque dans tout l'éclat de son rang de favorite, elle voulut rendre visite à la Cour de France : elle fut, dit la chronique, accueillie comme une souveraine, le roi Louis XIV l'envoya saluer à Dieppe où elle débarqua; Monsieur, frère du roi, se présenta chez elle en personne, elle fut promenée à Versailles dans le carrosse de la Reine, et le duc de Saint-Simon, outré, ajoute ce détail : « Rien, dit-il, n'est pareil à l'accueil qu'elle reçut, jusque là

(1) Cf. archives municipales de la ville de Lesneven.

qu'étant allée un jour de grande fête aux Capucins de la rue Saint-Honoré, ces pauvres Religieux, qui en furent avertis, sortirent processionnellement au-devant d'elle, avec leur croix, l'eau bénite et l'encens : ils la reçurent comme on fait la Reine... »

Mais revenons à Messire Guillaume Le Roux, seigneur de Brescanvel. Le 3 juin 1686, lui naissent deux enfants jumeaux : 1°) un fils, nommé Jean-François par haut et puissant messire Jean-François du Gouray, marquis de la Coste, lieutenant du Roi en Bretagne (1), et par dame Marie-Thérèse de Kergadiou, dame de Leshildry, héritière de Kergadiou, Ranorgat, Kernégues et autres lieux ; 2°) une fille, nommée Gillette-Agnès par messire Guénolé Le Ny, chevalier, seigneur de Kérellec, et par demoiselle Gillette-Agnès de Kergadiou, dame dudit lieu et autres seigneuries, baptêmes faits en l'église de Brélès. Signatures des parrains et marraines, de Raymond-Joseph de Quergorlay, Jean-Baptiste de Bélingant, Olivier-Jacques de Leshildry, marquis du Bourg-Blanc, Bernard Touronce de Kervéatoux, etc.. En 1688, le Roi le charge de recruter des soldats et des matelots pour l'armée que Louis XIV rassemble à Brest en vue d'aider le roi Jacques II d'Angleterre, et les Recteurs des paroisses côtières publient, au prône de la grand' messe, « le billet de Monsieur de Brescanvel ».

Terminons par une dernière note : le remariage, en juillet 1705, de Guillaume Le Roux avec Bonaventure de Brésal : « Je soussigné Léonard Le Ménec, sous-curé de la paroisse de Plourin, vu l'attestation de monsieur le Prieur-recteur de Saint-Thomas à Landerneau d'avoir publié les 3 bannies du futur mariage entre le seigneur de Brescanvel et la dame veuve de M. le vicomte de Curru, sans autre opposition que celle qui a été formée

(1) J.-F. du Gouray, marquis de la Coste, avait succédé à H.-C. de Beaumanoir de Lavardin dans la charge de lieutenant général de la province de Bretagne.

par le seigneur de Cheffontaines (Penfeunteuniou) sans droit ni raison; — vu la sentence de l'officialité de Quimper en date du 30 juin dernier, par laquelle sentence il est permis audit sieur Prieur de Saint-Thomas de passer outre; — je déclare avoir canoniquement procédé à la célébration par parole de présent du mariage d'entre messire Guillaume Le Roux, seigneur de Brescanvel, de la paroisse de Plourin, lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France, fils de feu messire Hamon Le Roux, seigneur de Brescanvel, et de dame Marie Audren, sa mère, — et noble dame Bonaventure de Brésal, veuve de défunt messire René de Kernezne, en son vivant vicomte du Curru, fille de feux messire Guy de Brésal, chevalier, seigneur, marquis dudit lieu, et de dame Suzanne de Pentreff, son épouse, ladite Bonaventure de Brésal, de la paroisse de Saint-Thomas de Landerneau;

lequel mariage j'ai célébré selon toutes les formes du Saint Concile de Trente, et après avoir pris leur consentement mutuel et leur avoir donné la bénédiction nuptiale, j'ai célébré la sainte messe en l'ancienne église du gouvernement de Lochrist en la paroisse de Plourin, en présence d'un grand nombre de personnes de qualité, qui signent. » Après les signatures de Guillaume Le Roux, et de Bonaventure de Brésal en très grands, larges et hauts caractères; celles des enfants du nouveau marié : Charles Le Roux, « fils aîné dudit seigneur de Brescanvel », Gillette-Agnès et Anne-Renée Le Roux, ses filles.

Bonaventure de Brésal, qui avait épousé, en premières noces, vers 1660, messire Tanguy de Penfentenyo (Cheffontaines) et, en secondes noces, René de Kernezne du Curru, mourut en 1707, et fut enterrée à Brélès.

Ajoutons que la famille Le Roux s'éteignit en la personne de messire Charles Le Roux, recteur de Guilers, qui eut comme héritier son cousin germain François de

Poulpiquet, d'où la famille de Poulpiquet de Brescanvel, propriétaire actuelle du vieux manoir de ce nom.

Par où l'on voit que, si messire Servais Moulin revenait faire un tour dans son ancienne paroisse de Plourin, il n'y retrouverait plus aucune des familles nobles, si riches et si puissantes, aucun descendant des seigneurs et des grandes dames roulant carrosse qui y vivaient en son temps.

Chanoine GUEGUEN, *Recteur du Folgoët*

Recherches sur les Eglises primitives de l'ancien diocèse de Léon ⁽¹⁾

Le territoire de l'ancien Diocèse de Léon renferme, y compris son enclave doloise de Locquéholé, cent vingt-cinq paroisses (2). Quatre-vingt de celles-ci sont antérieures au Concordat (3); trente-quatre des trêves anciennes érigées en paroisses lors du Concordat ou postérieurement (4); onze, enfin, des paroisses nouvelles (5).

Remarquons tout de suite que Locquéholé, ainsi que l'indique son nom, n'est pas une paroisse primitive; elle est d'ailleurs qualifiée Villa Lan Colvett dans le Cartulaire de Landévennec (6).

D'autre part, huit paroisses et quinze trêves ont été supprimées lors de la réorganisation des évêchés (7). L'ancien Diocèse de Léon comprenait donc avant sa suppression quatre-vingt-sept paroisses et quarante-neuf trêves.

Avant le décret épiscopal du 27 mai 1687, réunissant en une seule les sept paroisses du Minihy (8), décret qui ne reçut d'ailleurs son application qu'en 1720, il y avait donc six paroisses de plus; toutefois, Saint-Sauveur de Brest n'ayant été érigée en paroisse que le 6 août 1750, il y avait au milieu du ^{xviii} siècle quatre-vingt-douze paroisses réparties en trois archidiaconés (9). Trente-deux relevaient de l'Archidiaconé de Léon, vingt et une de l'Archidiaconé de Quemenet-Illy, trente-neuf de l'Archidiaconé d'Ach (10).

Parmi ces paroisses, neuf sont d'anciens vicariats du Minihiy de Saint-Paul (les sept paroisses du Minihiy, Batz et Ouessant), qui, en dehors du Minihiy, ne peuvent être églises primitives et ne sont d'ailleurs pas mentionnées paroisses dans le pouillé général de 1516 (11).

Dix autres sont d'anciens prieurés des abbayes de Marmoutiers, Daoulas, Landévennec et Saint-Mathieu, dont l'examen montre également qu'aucun n'est église primitive. Ils ne figurent d'ailleurs pas encore comme paroisses dans le pouillé de 1516. Rappelons en effet que :

Saint-Martin de Morlaix est un prieuré cure de Marmoutiers fondé en 1128 par Hervé de Léon;

Coat-Méal, prieuré cure de Daoulas, était encore simple chapelle lors de la confirmation des biens de l'abbaye par l'évêque de Quimper Geffroy (1170-1185);

Brest, prieuré de Saint-Mathieu sous le vocable des Sept-Saints, était une trêve de Lambézellec et ne fut érigé en paroisse que sous Henri II (le culte paroissial fut ensuite transféré à Saint-Louis le 29 octobre 1702);

Beuzit-Conogan, ancien ermitage donné à Landévennec puis transféré à Saint-Mathieu, n'est pas qualifié paroisse dans le Cartulaire de Landévennec (charte XLI).

Des six autres prieurés de Saint-Mathieu, *Lampaul-Plouarzel*, Saint-Renan, en breton *Lokournan ar Fank*, et Bréventec, en breton *Loc-Mazé*, ne peuvent, par leurs noms, être des églises primitives. *Notre-Dame de Saint-Mathieu*, paroisse créée par l'abbaye pour desservir le voisinage, n'est également pas église primitive, ainsi que le confirme d'ailleurs son patronage. La Forêt, en breton *Gouelet-Forêt*, était un prieuré dont le desservant ne prit le titre de prieur-recteur qu'au xvii^e siècle (12). Enfin, *l'Île Molène* a pour patron saint Ronan, saint tardif qui n'est l'éponyme d'aucun plou ou lann.

Parmi les soixante-treize autres paroisses, Ploudiner fut séparée en trois vers 1485 et donna naissance à

Lannilis, Landéda (13) et Brouennou, et, antérieurement, Plou-Yber avait été morcelée en deux : Pleyber-Rivault, actuellement Pleyber-Christ, et Pleyber-Saint-Thégonnec, actuellement Saint-Thégonnec. Plouvellé avait également disparu fort antérieurement à 1516, morcelé en Guicquelleau-Elestrec, Kermavan devenu Kernilis, Kernouhès, Languengar et Lesneven.

Cette dernière paroisse, dont le territoire est fort exigu, remonte seulement à l'époque féodale. Après la donation en 1216 à l'Abbaye Saint-Sulpice-de-Rennes par Pierre de Dreux et sa femme de la chapelle du château dédiée à Notre-Dame, l'évêque de Léon, à la prière du duc, donna à l'abbaye la paroisse dédiée à Saint-Michel, vocable qui confirme qu'il ne s'agit pas d'une église primitive.

Enfin Porzpoder ne figure pas au compte de 1467, mais est mentionnée vers cette époque comme trêve de Plourin.

Soixante-cinq paroisses, au plus, peuvent donc être primitives.



Outre Ploudiner, trente et une paroisses aux noms en *plou* ou *guic* sont certainement des paroisses primitives; parmi elles Plounévez-Lochrist est le dédoublement de l'une d'elles, de Plouider.

Parmi les trente-trois autres : outre Lampaul-Plouarzel, Landéda, Languengar et Lannilis déjà mentionnées, il y a neuf *lann* : Lambézellec, Lampaul-Ploudalmézeau, Landerneau (Saint-Houardon), Landunvez, Langoueznou (Goueznou), Lanhouarneau, Lanildut, Lanneuffret, Lannivoaré, huit *tré* : Trébabu, Tréflaouénañ, Le Tréhou, (jadis Treffou), Tréflez, Trégarantec, Tréglonnou (14), Trémenech, Tréouergat; un *loc*, outre Lokournan et Loc-Mazé déjà mentionnés : Loc Brévalaire; trois *ker*, outre Kernilis et Kernouès : Kerber (Saint-Pierre-Quilbignon), Kerlouan, Kersaint-Plabennec; deux *Saint-X*, outre Saint-Mathieu: Saint-Thonan et Saint-Vougay.

Ces vingt-trois paroisses, de fondation bretonne et toutes antérieures à 1516, ne peuvent être églises primitives ainsi que Largillière l'a démontré. Lanrivoaré, par exemple, n'est encore qualifiée que trêve dans le *Cartulaire de Landévennec* (charte XXXIX), Landerneau de « *claustrum sancti Huardon* » dans le même document (charte XLI), etc...

Il reste donc à examiner les dix paroisses suivantes, toutes également antérieures à 1516 : Cleder (patron saint Pierre), Commana ((saint Derrien), Le Drennec Notre-Dame et saint Drien), Guilers (saint Valentin), Goulven (saint Goulven), Larret (saint Léonard), Milizac (saint Pierre), Sibiril (saint Pierre), Sizun (saint Suliau), Taulé (saint Pierre).

Deux portent un nom latin Milizac = *Militiacum* (fundus) et Guilers (villare), dont l'une, Milizac, peut, du fait de son patronage, être une église primitive. Milizac n'a aucune limite naturelle avec Guipronvel, Bohars, Guilers, Lanrivoaré et Tréouergat, et l'ensemble formait certainement une paroisse ancienne limitée par Plourin, Ploudalmézeau, Plouguin, Plouvien, Ploebavoaz et Plouzané. Il semble bien que Milizac, d'ailleurs sur une voie romaine allant au Conquet, ait été l'un de ces fundi gallo-romains qui résistèrent aux Bretons. Il est à peu près certain que, pour cette raison, les Bretons s'installèrent à Guipronvel (Plou-Brochmael) qui fut leur église primitive. Plus tard, à une époque indéterminée, Milizac reprit son importance et Guipronvel en devint trêve. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer, ainsi que l'a signalé Largillière, que l'on trouve Keronvel en Milizac (15). Il est possible, cependant, que Milizac ait été évangélisée avant l'occupation bretonne.

Des sept autres paroisses, deux portent des noms de saints : Goulven et Cléder, qui peuvent être éponymes, *plou* demeurant sous entendu.

La vie de saint Goulven (16), sans aucune autorité historique mais intéressante précisément comme type de composition toponymique, relate que l'établissement du saint était en la paroisse de Plouider, ce que confirme l'examen des lieux, cette paroisse encerclant complètement Goulven. Cette paroisse ne peut être primitive et le fait que le territoire autour de l'église porte le nom de Menehi Saint-Goulven confirme une origine monastique (17).

Cléder n'a aucune limite naturelle avec Plouescat et faisait vraisemblablement partie de cette paroisse. Il est à remarquer cependant que sur son territoire un hameau porte le nom de Pluvern dont l'éponyme est Saint-Bern. Peut-être y eut-il là une paroisse primitive qui n'a pas subsisté.

Des six dernières paroisses, seules Sibiril et Taulé, du fait de leurs patronages, peuvent être primitives. Sibiril, n'ayant pas une délimitation nette avec Cléder, faisait vraisemblablement partie également de Plouescat, les territoires actuels de Plouescat, Cléder et Sibiril formant une unité bien délimitée.

Quant à Taulé, elle forme avec ses anciennes trêves Henvic, Carantec, Penzé et l'enclave doloise de Locqué-nolé une unité également parfaitement délimitée. Le nom de Henvic indique qu'à cet endroit était le centre de l'ancienne paroisse. L'éponyme était-il Taulé ? Cette supposition n'est pas impossible, une chapelle Saint-Taulé étant mentionnée en 1650 à Plabennec.

L'ancien évêché de Léon comprenait ainsi trente-deux églises primitives englobant cent vingt-cinq paroisses actuelles.

**

Il est à remarquer que toutes ces églises primitives sont des *plou* et l'on peut, semble-t-il, en tirer les conclusions suivantes :

1°) Lors de l'émigration bretonne, le Léon n'était encore que peu évangélisé puisque, seul, Milizac avait une église à cette époque, sans que l'on puisse en avoir la certitude.

Ce fait paraît d'ailleurs confirmé tant par la tradition de paganisme rapportée par les Vies des Saints que par les très nombreux menhirs et sources appropriés par le christianisme que l'on rencontre dans les nouveaux établissements bretons. Rappelons en effet que l'on trouve des menhirs christianisés dans les cimetières de Plouarzel, Plougoulm, Poullan, Plabennec, Guipavas, etc., toutes églises primitives, ainsi que dans ceux de Commana, Larret, Lanrivoaré, Loc Eguiner, etc..., paroisses anciennes, et que les chapelles de N.-D. du Reun, en Guipavas, et de Prat-Paol, en Plouguerneau, par exemple, sont édifiées sur des sources.

2°) Ainsi que nous l'avons rappelé et comme l'indique sa *Vita*, saint Paul Aurélien n'est fondateur d'aucune paroisse primitive en Léon. Outre le monastère-évêché qui porte son nom, il fonda plusieurs *lann* et est donc postérieur aux éponymes des paroisses primitives dont sa *Vita* a fait ses compagnons.

3°) Aucune paroisse primitive ne paraît avoir été non plus fondée en Léon par saint Tugdual puisque Lampabu, Trégurdel, Trépompée et Sainte-Sève seuls mentionnés dans la *prima Vita* du saint, ne le sont pas. Il est d'ailleurs à remarquer que saint Tugdual est peu honoré en Léon où, en dehors des établissements précédents, trois chapelles seulement lui furent consacrées : l'une en Ploudalmézeau, Saint-Pabu, devenue église paroissiale, les autres en Plouguin et Plouzévédé.

4°) Contrairement à ce qui s'est produit en Trégor, Goëlo et Penthievre, plusieurs paroisses littorales du Léon telles que Plouescat, Plouider, Flourin, Plouzané ont une grande superficie.

Ceci est d'autant plus remarquable que, tandis que la

forêt centrale du Léon, la *Doena* de la Vie de Saint Ténénan, englobe tout ou partie de Plouvien, Plabennec, Ploudaniel, Plounéventer et Guipavas, la toponymie ne conserve pas trace de forêt dans les paroisses étendues du littoral (18).

Il semble donc que lors de l'émigration bretonne le littoral, comme d'ailleurs le reste du pays de Léon, ait été fort peu peuplé.

R. COUFFON.

(1) Dans un précédent article, nous avons indiqué les principes sur lesquels nous avons basé ces recherches et n'y reviendrons pas. V : R. Couffon : *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXV, 1945-1946, p. 165-202.

(2) Le territoire de l'ancien diocèse de Léon comprend actuellement cent treize communes, les quatre communes de Brest, Saint-Pierre-Quilbignon, Lambézellec et Saint-Marc ayant été réunies en une seule par ordonnance du 27 avril 1945, commune qui englobe ainsi dix paroisses. Une partie de Lambézellec avait d'ailleurs été réunie à Brest le 16 janvier 1686. D'autre part, les communes de Ploumoguier, Plouarzel et Plouguerneau renferment chacune deux paroisses.

(3) Soit l'enclave doloise de Locquéholé et soixante-dix-neuf paroisses provenant de l'ancien évêché de Léon :

Batz (Ile de)
Brest (Saint-Louis)
Brest (Saint-Sauveur)
Cléder
Coat-Méal
Commana
Gouesnou
Goulven
Guiclan
Guilers
Guimiliau
Guipavas
Guissény
Kerlouan
Kernilis
Kernouës
Kersaint-Plabennec
La Forêt

Lambézellec
Lampaul-Ploudalmézeau
Lampaul-Plouarzel
Landéda
Landerneau (Saint-Houardon.)
Landunvez
Lanhouarneau
Lanildut
Lanneuffret
Lannilis
Lanrivoaré
Le Drennec
Lesneven
Le Tréhou
Loc-Brévalaire
Milizac
Molène (Ile de)
Ouessant (Ile d')

Plabennec	Plouvien
Pleyber-Christ	Plouvorn
Plouarzel	Plouzané
Ploudalmézeau	Plouzévédé
Ploudaniel	Porspoder
Ploudiry	Saint-Martin-des-Champs
Plouédern	Saint-Pierre-Quilbignon
Plouénan	Saint-Pol-de-Léon
Plouescat	Saint-Renan
Plougar	Saint-Thégonnec
Plougonvelin	Saint-Thonan
Plougoulm	Saint-Vougay
Plougourvest	Sibiril
Plouguerneau	Sizun
Plouguin	Taulé
Plouider	Trébabu
Ploumoguier	Tréflaouénan
Plounéour-Ménez	Tréfléz
Plounéour-Trez	Trégarantec
Plounéventer	Tréglonou
Plounévez-Lochrist	Tréouergat
Plourin-Ploudalmézeau	

(4) Pencran en 1819, Saint-Divy en 1823, Saint-Marc en 1823, Saint-Méen le 5 mars 1826, Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec en 1830, Lamber au xx^e siècle, etc... Ces trente-quatre trêves anciennes sont:

Bodilis	ancienne trêve de Plougar
Bohars	» Guilers
Bourg-Blanc	» Plouvien
Brêlès	» Plourin
Carantec	» Taulé
Guipronvel	» Milizac
Henvic	» Taulé
La Martyre	» Ploudiry
Lamber	» Ploumoguier
Lampaul-Bodénès	» Guilmiliau
Lanarvily	» Kernilis
Landivisiau	» Plougourvest
Lochrist-Le Conquet	» Plougonvelin
Loc-Eguiner-Landivisiau	» Ploudiry
Loc-Maria-Plouzané	» Plouzané
Locmélar	» Sizun
Mespaul	» Plouvorn
Pencran	» Ploudiry
Roche-Maurice	» Ploudiry
Roscoff	» Minihiy-Saint-Pol
Saint-Cadou	» Sizun
Saint-Derrien	» Plounéventer
Saint-Divy	» La Forêt

Saint-Frégant	»	Guissény
Saint-Marc (Trénévez)	»	Lambézellec
Saint-Méen	»	Ploudaniel
Saint-Pabu	»	Ploudalmézeau
Saint-Sauveur	»	Communa
Saint-Servais	»	Plounéventer
Sainte-Sève	»	St-Martin-des-Champs
Santec	»	Minihy-Saint-Pol
Tréflévénez	»	Le Tréhou
Trémaouézan	»	Ploudaniel
Trézillidé	»	Tréflaouénan

Parmi ces trêves, Roscoff fut érigée en trêve de Toussaint vers 1590; Saint-Pabu en trêve de Ploudalmézeau le 29 juillet 1624; Santec en trêve de Saint-Pierre le 30 avril 1625; Saint-Cadou en trêve de Sizun en 1748; enfin rappelons que le titre paroissial a été transféré de Lochrist au Conquet en 1856, et que Saint-Marc, trêve des Sept Saints, fut transférée à Lambézellec en 1681.

(5) Les onze paroisses nouvelles sont: Brest (Notre-Dame du Mont-Carmel, 4 février 1857; Saint-Martin en 1864; Saint-Michel au ^{xx} siècle; Notre-Dame de Kerbonne, ^{xx} siècle; Lambézellec (Saint-Joseph, ^{xx} siècle); Le Relecq-Kerhuon (6 janvier 1869); Le Folgoët (1827); Brignogan (1937); Lilia (ancienne chapelle de Plouguerneau, ^{xx} siècle); Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (1830); Trézien (ancienne chapelle de Plouarzel, ^{xx} siècle).

(6) Cartulaire de Landévennec, charte XXXVI. Comme a bien voulu me le confirmer M. François Merlet, cette enclave doit sembler remonter à la fin du ^x siècle.

(7) Les huit paroisses supprimées sont les suivantes :

Beuzit - Conogan absorbée par	Landerneau et Saint-Thonan
Bréventec	» Flabennec et Le Drennec
Brouennou	» Landéda
Guicquelleau	» Le Folgoët
Languengar	» Lesneven
Saint-Mathieu	» Plougonvelin
Tréménech	» Plouguerneau

Larret, maintenue commune, mais rattachée au spirituel à Porspoder.

Les quinze trêves supprimées sont:

Bazlanant	ancienne trêve de	Plouvien
Berven	»	Plouzévédé
Callot (Ile)	»	Taulé
Kersaint-Trémazan	»	Plourin
Landouzan	»	Le Drennec
Landerneau (Saint-Julien)	»	Ploudiry
Lerret	»	Kerlouan
Lochrist-an-Iselvez	»	Plounévez

Locmaria	»	Plabennec
Penzé	»	Taulé
Pont-Christ	»	Ploudiry
Querran	»	Tréflaouénan
Sainte-Catherine	»	Plouvorn
Saint-Jean	»	Saint-Vougay
Trévèreux	»	Le Tréhou

L'Ile Callot, Lerret, Penzé, Querran et Saint-Jean sont mentionnées trêves dès 1516.

(8) Rappelons que le service paroissial du Minihy se desservait primitivement dans la cathédrale et était divisé en sept vicariats :

- 1°) Le Crucifix de la ville, dit Crucifix devant le trésor;
- 2°) Saint-Jean-Baptiste;
- 3°) Notre-Dame de Cael ou vicariat devant le chœur;
- 4°) Toussaint, englobant la majeure partie de Roscoff;
- 5°) Saint-Pierre, englobant Roscoff-Coz et Santez;
- 6°) Le Crucifix des Champs;
- 7°) Trégonderm ou Saint-Jean l'Evangéliste.

Le Minihy était, ainsi que l'a montré Largillière, la monachia, c'est-à-dire le territoire primitif donné à saint Paul pour établir son monastère.

A-t-il absorbé une paroisse primitive? Cela n'est pas impossible car une chapelle Saint-Pierre, bénéfice sans charge d'âmes, existait au quartier de Trégonderm et, joignant la chapelle, il y avait un grand cimetière.

Il est également possible que le territoire du Minihy ait été pris sur Plougoulm ou sur Plouénan. La limite plus nette avec Plougoulm semble a priori en faveur de Plouénan; mais le fait qu'il existe à la limite actuelle de Plouénan un hameau dit Les Plouénan et surtout l'exiguïté de la paroisse actuelle de Plougoulm, militent en faveur d'une amputation de cette dernière paroisse.

(9) Ce chiffre concorde avec celui donné par un manuscrit de 1644 indiquant quatre-vingt-treize paroisses, mais, par erreur, deux fois Saint-Renan (Bibliothèque Nationale f. fr. 11551, publié en partie par le chanoine Peyron, *La Cathédrale de Saint-Pol et le Minihy de Léon*, Quimper, 1901, p. 5).

Primitivement, il n'y eut, semble-t-il, que deux archidiaconés, celui de Quemenet-Illy, paraissant n'avoir été créé qu'entre les ix^e et xi^e siècles; voir notre article : *Les pagi de la Domnonée d'après les hagiographes bretons dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXIV, 1944, p. 5.

(10) La répartition des paroisses entre les archidiaconés était la suivante:

Archidiaconé de Léon (32 paroisses)

Minihy de Saint-Pol (sept paroisses), Batz (Ile de), Cléder, Commana, Lanhouarneau, Le Tréhou, Pleyber-Christ, Ploélan, Ploudiry, Plouénan, Plouescat, Plougar, Plougouln, Plougourvest, Ploumiliau, Plounéour-Ménez, Plounévez-Lochrist, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Martin, Saint-Thégonnec, Saint-Vougay, Sibiril, Sizun, Taulé, Tréflaouénan.

Archidiaconé de Quéménet-Illy (21 paroisses)

Brouennou, Goulven, Guicquelleau, Guissény, Kerlouan, Kernilis, Kernouès, Landéda, Languengar, Lanneufret, Lannilis, Lesneven, Ploudaniel, Plouédern, Plouguerneau, Plouider, Plounéour-Trez, Plounéventer, Tréfléz, Trégarantec, Tréménech.

Archidiaconé d'Ach (39 paroisses)

Beuzit-Conogan, Brest, Bréventec, Coat-Méal, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Kersaint-Plabennec, La Forest, Lambézellec, Lampaul-Ploudalmézeau, Landerneau (Saint-Houardon), Landunvez, Lanildut, Lanrivoaré, Larret, Le Drennec, Loc-Brévalaire, Milizac, Molène (Ile de), Ouessant (Ile d'), Plabennec, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plouguin, Plougouvelin, Ploumoguier, Plourin, Plouvien, Plouzané, Porspoder, Quilbignon, Saint-Mathieu, Saint-Renan, Saint-Thonan, Tréglonou, Trébabu, Tréouergat.

(11) Publié par Aurélien de Courson, *Cartulaire de Redon*, en 1863.

(12) Cariou: « Recherches sur la paroisse de La Forêt », Bibliothèque Nationale, f. fr. 23800, manuscrit rédigé vers 1856.

(13) L'église de Landéda fut dédiée le dimanche après la Saint-Luc 1486.

(14) En 1842, la section de Saint-Vennec de Plouguin a été annexée pour le spirituel à Tréglonou.

(15) Largillière, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, Plihon et Hommay, 1925, p. 194, p. 6 et p. 232.

(16) Publiée par La Borderie dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 214. et suivantes, et, tiré à part, Rennes, Plihon et Hervé, 1892.

(17) On trouve également Gorre-Menehy en Ploudalmézeau, le Minihy en Plouvien, Gorre-Minihy en Plourin, le Minihy en Plouzané.

(18) Il est aisé en partant des bornes Penhoat, Lescoat, Lestorcoat de tracer les limites de la Doena. Elles concordent parfaitement avec les indications fournies par les hagiographes de Saint-Guevroc et Saint-Ténénan.

Note sur une base consacrée à Neptune trouvée près de Douarnenez

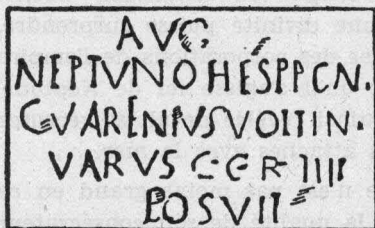
Le monument en granit qui fait l'objet de cette note a été retrouvé abandonné sur la plage du Ris, près de Douarnenez, parmi les résidus de matériaux amassés là, il y a plus de quarante-cinq ans, en vue de la construction d'un casino; il servait de siège aux promeneurs lorsqu'en 1948 Mme Pierre, institutrice en retraite à Douarnenez, s'avisant de sa nature, le signala à M. H. Waquet, Président de la Société archéologique du Finistère, qui, après en avoir reconnu l'intérêt, le fit transporter au Musée breton de Quimper (1).

Le monument se présente comme un bloc relativement irrégulier, ce qui résulte probablement de l'état d'abandon dans lequel il resta si longtemps; mais, primitivement, il était de forme quadrangulaire, avec une partie inférieure à peine dégrossie, semble-t-il, de façon à pouvoir être pris dans un massif de maçonnerie; sa face antérieure (haut. env. 0,44 m.; larg. env. 0,66 m.) comporte un encadrement (larg. de 0,06 à 0,08 m.) traité sur les côtés de manière ornementale, qui délimite un champ intérieur en léger creux; c'est ce champ qui contient l'inscription que je vais étudier maintenant. Etant donné les dimensions et l'allure de ce bloc quadrangulaire, je crois qu'il constituait une base, ce qui serait confirmé par les quatre trous de sa face supérieu-

(1) Une note plus complète sera consacrée à ce monument dans un des prochains fascicules de *Gallia*. — C'est à M. Waquet que je dois de l'avoir connu; je voudrais qu'il trouvât ici l'expression de mes plus vifs remerciements pour la bienveillance avec laquelle il a facilité ma tâche.

re, s'il était assuré que ce fussent des trous de scellement antiques.

L'inscription de cette base se révèle, dès le premier abord, extrêmement riche de contenu et fort instructive pour l'histoire de l'Armorique gallo-romaine et c'est pourquoi je vais essayer d'indiquer tout ce qu'elle peut suggérer (1). Et voici le texte (*fig. 1*) et la transcription à laquelle je suis parvenu après un long examen de la pierre et grâce à des photographies et à un estampage :



AVG
NEPTVNOHESPPCN.
CVARENIVSVOLTIN.
VARVS C. C. R. IIII
POSVIT

FIG. 1 : Copie de l'inscription

Aug(usto) Neptuno Hesp(erio), p(atrono) c(collegii) ou c(onventus) n(ostri), C(aius) Varenius, Voltin(ia tribu), Varus, c(urator) c(ivium) R(omanorum), IIII (quattuorvir), posuit.

Il s'agit donc là d'une dédicace consacrée à Neptune par un citoyen romain dont j'étudierai plus loin les titres (2). Mais ce Neptune est qualifié, si ma lecture est

(1) Dimensions de la surface inscrite : haut. 0,30 ; larg. 0,49 m. D'après la forme des lettres caractéristiques (A, E, L, P, T), on peut dater l'inscription de la fin du 1^{er} ou du 2^e siècle p. C.

(2) Les monuments et les inscriptions consacrés à Neptune en Germanie et en Gaule sont plus nombreux qu'on pourrait le croire ; mais rares sont ceux qui proviennent d'un port (*CIL* XII 168 (Antibes), 660 et 697 (Arles) ; E. Espérandieu, *Recueil*, I, 161 (Arles), II, 1076 (Bordeaux), d'où l'on a pu déduire qu'en Gaule et en Germanie, Neptune était plus considéré comme un dieu des eaux fluviales ou des lacs (cf. *CIL* XIII 6324 et 8786) que comme une divinité maritime (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 36).

exacte, d'*Hesperius*, ce qui, à ma connaissance, est une nouveauté; cette appellation, d'ailleurs, n'a rien de mystérieux et ne fait que souligner le rapport de Neptune avec l'Océan, confirmant ainsi sa nature de divinité maritime, ou tout simplement avec la partie la plus occidentale de la Gaule romaine (1). Cependant, en raison de la qualité du consécrateur, je ne pense pas que ce *Nep-tunus Hesperius* soit la transcription latine d'une divinité indigène. Plus révélateur encore est le second titre du dieu, celui de *patronus collegii* (ou *conventus*) *nostri*. Non que le patronage d'une divinité puisse surprendre, si l'on se réfère aux usages des corporations de l'empire romain (2); mais le fait qu'il s'agisse ici de Neptune, suggère que l'association ainsi révélée devait se recruter parmi des gens ayant des attaches avec la mer.

L'intérêt de la dédicace n'est pas moins grand en ce qui concerne l'identité et la qualité de son consécrateur qui se nomme, en effet, *Caius Varenius Varus*; or, le gentilice *Varenius*, assez rare en Germanie et en Gaule Chevelue, semble bien être usité surtout en Narbonnaise (3); comme, d'autre part, notre personnage appartient à la tribu *Voltinia*, qui paraît caractéristique de certaines régions de Narbonnaise, j'en viens à croire que notre consécrateur, soit personnellement, soit par ascendance, était originaire de cette province de Gaule. En outre, la mention de la tribu, l'emploi des *tria nomina* et l'intitulé de sa première fonction, attestent qu'il était citoyen romain.

(1) Cf. par analogie, *Hesperium promuntorium*, en Afrique (cf. Fischer, *RE*, VIII, 1, col. 1248-9).

(2) J.-P. Waltzing, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, I, p. 195-255. J'avoue ne pas avoir encore retrouvé de mention d'un dieu désigné explicitement comme « patron » d'un collège.

(3) *CIL* XII 153, 2760, 2789, 3020, 4004; XIII 2037 (Lyon): épitaphe d'un citoyen de Cologne, *Varenius Lupus*, dont le frère *Varenius Taurus*, est dit : *provincialis*.

De fait, *Caius Varenius Varus* est d'abord désigné comme *curator civium Romanorum*, expression qu'il faut entendre au sens de : directeur d'une association de citoyens romains (1), et qui, rapprochée du titre de *patronus collegii* (ou *conventus*) *nostri*, octroyé à Neptune, signifie que l'association placée sous le patronage de ce dieu groupait vraisemblablement des gens de mer, tels que marins, commerçants et armateurs. Notre inscription confirme donc pleinement à cet égard l'hypothèse de Kornemann et de C. Jullian (2), qui proposaient de voir dans les *curatores civium Romanorum* des directeurs, peut-être élus, de collèges professionnels, rassemblant pour une même profession ou pour des professions analogues les citoyens romains de tel ou tel district municipal (3). On conçoit sans peine que ces curateurs fussent des gens riches, comme c'était le cas pour les directeurs et les patrons de communautés anciennes; cette dédicace à Neptune confirme en outre qu'ils devaient avoir une certaine importance politique. Car son consécrateur est également désigné comme *quattuorvir*, c'est-à-dire comme haut magistrat municipal d'une cité non spécifiée, mais qui a bien des chances d'avoir été celle des *Osismii*. Par là, il apparaît que le crédit dont jouissait *C. Varenius Varus* comme curateur devait être tel que la cité à laquelle il appartenait pût considérer comme souhaitable pour elle de le compter au nombre de

(1) Cf. *CIL* XII 94, 2564, 2618; XIII 444, 950-954, 965, 970, 1048, 1194, 1667 f(?), 1900, 1921, 7222.

(2) Kornemann, *RE*, IV, 1, s. v. *conventus*, col. 1180 ss., et IV, 2, s. v. *curator*, col. 1812; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 404-6. Le terme de *conventus* semble avoir été habituel pour cette catégorie d'associations à réunions périodiques.

(3) Il y avait également des groupements provinciaux de ces associations (cf. *CIL* XIII 1900, mentionnant un *summus curator civium Romanorum provinciae Aquitaniae*, et 1921, mentionnant un *summus curator civium Romanorum provinciae Lugdunensis*).

ses premiers magistrats et, par suite, de lui ouvrir l'accès de sa curie.

Mais, s'il en fut ainsi, c'est que sans aucun doute l'association professionnelle qu'il dirigeait, encore que notre inscription omette d'en indiquer le siège, était un organe essentiel de l'économie municipale et que la qualité de son directeur le rendait apte à participer aux responsabilités publiques (1). Il serait donc particulièrement intéressant de pouvoir définir exactement le rôle de cette association sur le territoire des *Osismii*. Malheureusement le texte de cette dédicace est, à cet égard, assez peu explicite. Doit-on y voir la preuve que la corporation professionnelle en question n'avait pas besoin de désignation plus précise que la mention du patronage de Neptune et que l'allusion au fait qu'elle groupait des citoyens romains, incluse dans le premier titre du consécrateur? Il est probable, en effet, que les *Osismiens*, avec ces seules indications, n'avaient aucune peine à identifier la sodalité dirigée par *C. Varenius Varus*. Mais, en outre, dans la titulature divine, le possessif *nostri*, qui détermine la notion collégiale, avertit que la base consacrée à Neptune était, si l'on peut dire, d'usage interne, érigée par le directeur du collège au nom de ses collègues plus encore qu'en son nom propre, et qu'elle était destinée probablement à être mise en place en un local, une *schola*, par exemple, où il ne pouvait y avoir aucun doute sur la nature et l'identité de l'association intéressée à l'offrande (2).

(1) Ce qui cadrerait bien avec l'hypothèse de C. Jullian, *l. c.*, p. 405, n. 4, que les *curatores* représentaient les citoyens romains auprès des magistrats municipaux et les *summi curatores* auprès du gouverneur de la province.

(2) Ou tout simplement dans un comptoir du genre de celui que les naviculaires d'Arles et de Narbonne devaient avoir sous le portique d'Ostie qui groupait tous les naviculaires, armateurs et négociants, de l'ensemble du monde romain (A. Grenier, *Manuel d'arch. gallo-rom*, VI, 2, p. 532).

Quoi qu'il en soit, la consécration de notre base à Neptune me paraît devoir être mise en rapport avec un groupement de *navicularii marini* ou de *negotiatores* drainant le commerce maritime de la côte des *Osismii*. Ce serait là, d'ailleurs, une preuve du fait, encore difficile à établir actuellement, que la destruction de la flotte vénète par César en 56 avant Jésus-Christ n'avait pas définitivement ruiné l'activité commerciale de l'Armorique, puisque celle-ci connaissait, à la fin du 1^{er} ou, en tout cas, au 1^{er} siècle après Jésus-Christ, une nouvelle période de prospérité relative. Je ne crois pas cependant être autorisé à affirmer qu'à cette date le monopole du commerce était passé aux mains des Osismiens. En effet, la corporation révélée par l'inscription de la base du Ris était recrutée, ne l'oublions pas, parmi des citoyens romains et il faudrait pouvoir démontrer au préalable que ces citoyens étaient des *Osismii* d'origine. Or, j'ai déjà signalé que je croyais le consécrateur nominal du monument originaire de Narbonnaise et il me paraît plus prudent, dans l'état actuel de nos connaissances, de supposer que ces citoyens romains, attirés par les possibilités commerciales qu'offrait cette partie de la côte armoricaine, étaient venus chez les *Osismii* et y monopolisaient le commerce auquel la conquête de la Bretagne par Claude avait dû donner un regain d'activité (1). Je me demande dans quelle mesure il ne conviendrait pas de rapprocher ce fait de l'ouverture de la route reliant Carhaix à la côte osismienne, que le mil-

(1) Le point de départ de ces *conventus* de citoyens romains a probablement été le groupe associé des marchands italiens établis dans les villes étrangères et, en Gaule, dès avant César (C. Jullian, *l. c.*, p. 405, n. 1). Cependant, l'exemple de *P. Olitius Apollonius* et de *Sex. Fadius Secundus Musa* (cf. Héron de Villefosse, *Mém. Ant. Fr.*, 1915, p. 152-180) et celui de *L. Apolinus Cherea* (E. Espérandieu, *Insc. lat. de la Gaule, Narbonne*, n° 573; A. Grenier, *l. c.*, p. 531, n. 4) montrent que très rapidement les gens de Narbonne avaient réussi à conquérir une sorte de monopole du commerce international.

liaire de Kerscao date de 456 après Jésus-Christ (1) ; car, si l'on admet généralement que cette route doit être mise en relation avec le déroulement des opérations en Bretagne, je suis persuadé que ce fut moins pour des buts spécifiquement stratégiques, comme celui de faciliter les transports de troupes, que pour faire participer l'Armorique à l'effort de guerre de l'empire (2).

Il resterait encore à localiser le siège social de l'association professionnelle dévouée à Neptune et, pour cela, à déterminer la provenance exacte de notre base. Malheureusement, je l'ai déjà dit, l'inscription ne fournit aucun éclaircissement. Toutefois, étant donné les dimensions et le poids du monument, il paraît improbable qu'il ait pu être transporté bien loin de l'emplacement où il était érigé dans l'antiquité, ce qui semble limiter les possibilités au site du Grand Ris, à environ 2 kilomètres à l'Est de Douarnenez. Certes, il serait tentant de songer à une installation portuaire ; mais, pour l'instant du

(1) *CIL* XIII 9016. M. H. Waquet, *Vieilles pierres bretonnes*, Quimper, 1920, p. 58, est probablement le premier à s'être aperçu de l'intérêt chronologique que présentait l'inscription de ce milliaire.

(2) Selon C. Jullian, *l. c.*, V, p. 89, l'annexion de la Bretagne aurait transformé en routes militaires et impériales les routes de l'Océan, d'abord essentiellement utilisées pour le trafic commercial. En fait, la grande voie de Gaule resta à cet égard celle qui aboutissait à Boulogne (A. Grenier, *l. c.*, VI, 1, p. 47, n. 5). En ce qui concerne l'Armorique, en tout cas, il me semble peu probable qu'elle ait connu, même au temps de la conquête de la Bretagne, une grande circulation militaire, car on ne peut tout de même pas supposer que des troupes eussent été amenées jusqu'à la côte des *Osismii* pour y être embarquées à destination de la Bretagne. Par contre, je suis persuadé que si elle participa à l'effort de guerre des Romains, ce fut surtout par une activité commerciale accrue. Dans ce cas, il se peut que la politique de Claude ait abouti à une renaissance de la prospérité armoricaine et qu'à partir de cette époque, la côte osismienne ait été fréquentée par les commerçants qui assumaient ainsi l'héritage de ces Vénètes, dont Caes., *Bel. Gal.*, III, 8, 1, nous dit qu'ils avaient l'habitude de naviguer jusque vers la Bretagne.

moins, il semble difficile d'admettre, sauf en cas de transformations considérables de la côte depuis l'époque romaine, que l'embouchure de la rivière du Ris ait pu convenir à l'établissement d'un port. Dans ces conditions, et sous réserve de vérifications, il vaut mieux supposer que le local réservé aux commerçants romains dont j'ai suggéré l'existence, correspondait à l'un de ces débris de constructions civiles qui subsistent encore au Grand Ris (1).

Rennes, mars 1951.

P. MERLAT.

(1) Cf. Dr Ch.-A. Picquenard, *L'expansion rom. dans le S.-O. de l'Armorique*, dans *Bullet. Soc. arch. du Fin.*, L, 1923, p. 79.

Je dois mentionner ici que depuis la rédaction de cette note, M. A. Merlin, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, a bien voulu me communiquer quelques observations relatives à ma lecture de l'inscription de cette base consacrée à Neptune. Il me signale, par exemple, sans que sa suggestion, d'ailleurs, ait rien d'impératif, qu'il vaudrait peut-être mieux transcrire ainsi la fin de la ligne 2: *p(rotectori) c(ollégii) n(aviculariorum)*. Effectivement, la mention d'un collège de naviculaires me paraît tout à fait acceptable, étant donné la nature du dieu auquel est consacrée la dédicace, encore qu'elle ne précise pas l'appartenance géographique de la corporation; par contre, je me demande si l'appellation de *protector*, éventuellement attribuée à Neptune, ne se heurte pas à la même difficulté que celle que j'ai signalée, *supra*, p. 52, n. 2, à propos de ma lecture: *patronus*. En revanche, je souscris entièrement, pour la fin de la ligne 4, à la lecture que me propose M. A. Merlin: *INI (quartum)*, ce qui signifierait, non que *C. Varenus Varus* est devenu *quattuorvir*, mais qu'au moment de la consécration il était « curateur des citoyens romains pour la quatrième fois »; dans ce cas, il faudrait admettre que la fonction était renouvelable sans limitation et qu'elle était probablement annuelle. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'une telle interprétation change sensiblement la portée de mon commentaire, sinon en ce qui concerne l'accession des curateurs aux fonctions municipales.

CLEDEN-CAP-SIZUN

AVANT-PROPOS

Depuis plus de quarante ans, nous amassons des notes et des documents sur l'histoire de notre commune natale. A peu près tout ce qui a paru dans les imprimés a été relevé. Les archives départementales du Finistère ont été minutieusement explorées grâce à l'assistance et à la bienveillance des archivistes et de leurs collaborateurs. Les dépôts de Rennes, de Nantes et de Saint-Brieuc nous ont aussi fourni des renseignements utiles. Il en est de même des archives de l'évêché de Quimper qui nous ont été libéralement ouvertes.

La mairie de Cleden ne possède plus de documents anciens en dehors de l'état civil, du cadastre et de ses annexes. Un peu avant la Révolution, en 1786, la sacristie conservait encore une collection de registres de baptêmes, mariages et sépultures remontant à 1600. Toutefois, le procès-verbal de vérification signale une lacune de 1608 à 1625 et précise que les registres antérieurs à 1674 se trouvaient en mauvais état. Ils ont tous disparu depuis cette époque, sauf pour la période de 1638 à 1653.

Des comptes de fabriques de 1585 à 1605 existaient également à la sacristie en 1855: ils ne s'y trouvent plus.

Les comptes rendus des délibérations de la municipalité commencent seulement en 1838. Le registre qui se rapportait à la Révolution et à quelques années postérieures aurait été, suivant une tradition rapportée par M. Le Carguet, supprimé par un Frère « parce qu'il renfermait des détails gênants pour certaines familles ». Le geste déplorable et inconsidéré de ce congréganiste nous prive d'une documentation importante.

En 1807, une armoire fut construite pour renfermer les archives; en 1857, une somme de 403 fr. 50 fut inscrite au budget pour les faire classer. Malheureusement, entre temps, comme nous le dirons plus loin, un incendie détruisit une certaine quantité de pièces.

Quelques personnes connaissant nos dossiers nous ont vivement engagé à les mettre en œuvre. Nous nous sommes rendu à leurs instances et nous avons essayé, avant que la vieillesse ne nous atteigne, de présenter à nos compatriotes une relation aussi fidèle et aussi détaillée que possible des annales du coin de terre où s'écoula notre enfance (1).

Nous n'avons pas jugé utile, pour ne pas grossir davantage ce livre, de reprendre l'histoire de la Révolution à Cleden. L'ouvrage du regretté abbé Parcheminou, *La Révolution au fond du Cap-Sizun*, paru en 1935, et basé sur nos propres dossiers, se retrouve encore dans la plupart des familles de la région, auxquelles le présent travail est particulièrement destiné,

(1) Pour ne pas encombrer le bas des pages, nous avons cru pouvoir nous dispenser d'indiquer les références.

On peut néanmoins être assuré que nous n'avancions rien sans preuves.

LA NATURE ET L'HOMME

SITUATION ET LIMITES

La commune de Cleden-Cap-Sizun occupe l'extrémité Nord de la presqu'île du Cap-Sizun; la partie Sud est formée par la commune de Plogoff. Sa configuration constitue un rectangle irrégulier dont la longueur mesure environ sept kilomètres et la largeur deux kilomètres et demi à trois kilomètres. Son territoire est borné au Nord et à l'Ouest par la mer, au Sud par le large vallon qui le sépare de Plogoff et de Primelin et à l'Est par la commune de Goulien. A l'Est, les frontières communales et paroissiales ne se confondent pas : une partie des terres des villages de Kerbelec et de Brézoulous dépend de la commune de Goulien.

Les rivages Nord et Ouest offrent une ligne brisée de gigantesques falaises hautes de soixante à quatre-vingts mètres, coupées de caps et d'anses de dimensions variées.

Tandis que le versant Sud du sillon médian dévale en pente rapide des plateaux de Plogoff et de Primelin, le versant Nord, au contraire, s'élève par gradations insensibles jusqu'au bord même de la mer. Ce flanc est abrité par la ligne continue des falaises; il est exposé en plein Midi, ce qui procure à son sol une fertilité remarquable. On est étonné de rencontrer, dans ses dépressions, des sites merveilleux offrant une incomparable richesse de végétation, dans une région par ailleurs d'un aspect si rude et si aride.

De la vallée centrale se détachent, à des intervalles inégaux, plusieurs vallons latéraux qui s'enfoncent plus ou moins profondément dans les terres. Leur surface

est couverte « d'immenses prairies à l'herbe grasse, émaillées de fleurs; à travers leurs claires verdure serpente gracieusement un petit ruisseau, bordé ça et là, dans ses courbes harmonieuses, de massifs d'arbustes au feuillage délicat » (1). Sur le penchant des coteaux se voient des champs de seigle ou des « goarems » (2) plantés de landes et de genêts. Par contre, le plateau est couvert de parcelles ensemencées, coupées par endroits d'étendues stériles où ne croissent que des ajoncs nains et des bruyères fauves.

La séparation entre Cleden et Goulien est constituée en quelque partie par un vallon profond et encaissé qui se termine à peu de distance du rivage. L'autre partie était formée par un vieux chemin appelé *Hent sant Douillen* (3), qui serpentait au milieu des terres, en partant d'un vieux pont chevauchant la rivière centrale, en face du village de Kerscoulet. Ce vieux sentier, englobé maintenant dans les champs, était d'après la tradition, l'itinéraire suivi par saint Goulien lorsqu'il venait de son ermitage de Lezoulien rendre visite à son ami saint Primel qui avait sa cellule de l'autre côté du ruisseau, au versant de la colline. Il rejoignait un vallon au Sud du manoir de Lezoualc'h, à un endroit appelé *ar rodou*, c'est-à-dire le gué.

La vallée centrale du Cap-Sizun a ceci de particulier que trois rivières y coulent à l'opposé les unes des autres. Suivant les géologues, un important cours d'eau venant de la région de Bannalec se jetait autrefois à la mer à la baie des Trépassés. Des bouleversements de l'écorce terrestre ont refoulé vers l'Est la partie basse de la rivière. En rencontrant le courant contraire, l'action des eaux a réussi à creuser la coupure du Loc'h où elles se déversent actuellement. Par contre, à la suite

(1) Ch. Lenthéric, *Côtes et ports français de l'Océan*, p. 389,

(2) Garennes.

(3) Le chemin de saint Goulien.

du soulèvement entre les villages de Kervizinic et de Kergaradec, l'embouchure de l'ancienne rivière a continué de couler vers l'Ouest, pour aller alimenter l'étang de Laoual, et aboutir, en s'infiltrant sous la dune, à la baie des Trépassés.

La baie des Trépassés! *Boë an Anaon!* Nom évocateur de sinistres, de naufragés et de naufrageurs, terme romantique à l'usage d'une littérature en peine de tragique, que je m'excuse de vouloir expliquer sans faire appel aux cadavres des noyés. D'abord il n'en vient jamais dans la baie des Trépassés, les courants s'y opposent. Le nom français est bien la traduction du nom breton, mais le terme originel était *Boë an aon*, la baie de l'*aven*, la baie de la *rivière*. En agglutinant l'article *an* et le substantif *aon*, on a eu *anaon* qui signifie bien *trépassés*, puis en ajoutant un autre article *an* dans la phrase, on a formé *Boë an anaon*, *Baie des Trépassés*. Tout simplement...

Il n'en reste pas moins, la jolie plage de sable fin mise à part, que ces parages sont lugubres et que le Raz de Sein est semé d'écueils à fleur d'eau, parcouru en tous sens par des courants rapides et violents qui ont fracassé des milliers de bateaux. C'est l'un des endroits les plus dangereux du monde, d'où le dicton bien connu :

*Den n'en deuz tremenet ar Raz
Hep n'en defe bet aon pe c'hlaç. —
Jamais personne n'a passé le Raz
Sans avoir eu ou peur ou mal.*

Les marins les plus authentiques ne l'oublient pas. Le souvenir de la sauvagerie des lieux et de l'horreur fascinante de la mer mugissant sur les récifs, poursuivait encore Alain Gerbault dans les eaux calmes de la Polynésie (1).

(1) Alain Gerbault, *A la poursuite du soleil*, p. 110.

LE SOL — LA POPULATION — LES CULTURES L'ELEVAGE

Les falaises de la côte sont formées d'un granit très dur qui résiste aux assauts des vagues : le littoral n'a guère varié depuis des siècles. A quelque distance du rivage, la roche est plus tendre; on en extrait des moellons et même des pierres de taille. Le sous-sol des terres en culture et des « mene » (1) est constitué par du granulite ou granit décomposé englobé dans une sorte de terre jaunâtre. Dans les dépressions on rencontre aussi des fragments de quartz. A la base du versant Nord de la vallée centrale se trouve le dépôt houiller : nous en reparlerons plus longuement dans un chapitre spécial.

La majeure partie des habitants de la commune de Cleden sont des cultivateurs-exploitants, possesseurs de leurs fermes. Celles-ci sont d'une contenance moyenne: très peu excèdent 12 hectares. Leurs propriétaires les manœuvrent eux-mêmes à l'aide de leur famille; toutefois, quelques-uns emploient des domestiques des deux sexes.

Les marins-pêcheurs sont les plus nombreux après les cultivateurs; viennent ensuite les artisans, les ouvriers et ouvrières de toutes catégories, les commerçants, les retraités et quelques fonctionnaires. Les marins de l'état sont également en assez grande quantité; on peut signaler aussi quelques marins de commerce.

Actuellement le bourg de Cleden est devenu un centre assez important : il possède un médecin, un pharmacien, un chirurgien-dentiste et une sage-femme. On y trouve encore deux bouchers, deux boulangers, un charcutier et d'autres commerçants en tous genres.

Par contre, il ne possède pas de bureau de poste, par la faute d'un maire et d'un conseil municipal bornés.

(1) Collines incultes.

De plus, aucun service de transport public ne dessert toute la région Nord du Cap-Sizun, alors que le littoral Sud est pourvu d'un réseau plus que complet.

Le chef-lieu sera bientôt doté d'un hôtel bien aménagé où les touristes, qui voudront découvrir les beautés de la pointe du Van et du rivage Nord, à notre avis supérieures à celles de la pointe du Raz, trouveront un gîte à leur convenance.

Loin de vouloir déprécier la pointe du Raz, nous pouvons hardiment déclarer aux excursionnistes assez intrépides pour suivre les sentiers de chèvres serpentant le long de la côte, qu'ils éprouveront de réelles surprises en face de sites d'une grandeur et d'une sauvagerie admirables.

Et nous pouvons ajouter que dans ces parages ils ne seront nullement en butte aux sollicitations de guides extravagants, importuns et insatiables.

Nous savons bien que des agences de voyage et certains syndicats d'initiative voudraient qu'une route touristique en corniche soit construite sur le pourtour de la presqu'île. Mais les difficultés de l'entreprise sont heureusement insurmontables. Notre Cap-Sizun pourra ainsi dissimuler longtemps encore aux regards des snobs et des coureurs de routes les secrets de ses falaises et de ses grèves.

En dehors du bourg, la population est disséminée dans 81 villages ou maisons isolées : ces dernières sont ou d'anciens manoirs ou des constructions récentes élevées surtout sur le bord des routes. Le nombre d'habitants des villages est très variable; en nous basant sur la statistique de 1946, nous aboutissons à ce calcul : une seule agglomération dépasse cent habitants (Meil-Kerharo, 111); deux en ont de soixante à soixante-cinq; quatre de cinquante à soixante; dix de quarante à cinquante; neuf de trente à quarante; huit de vingt à trente; vingt de dix à vingt; dix de cinq à dix et quatre moins de cinq.

Suivant le dénombrement de la même année, la population totale de la commune s'élevait au chiffre de 2.223, dont 231 pour le bourg. En dehors du chef-lieu, la moyenne par kilomètre carré est de 110 et cette moyenne est supérieure à celle de l'ensemble du département qui n'est que de 103. Remarquons d'ailleurs à ce propos que cette densité n'a pas grande signification, le village le plus peuplé n'ayant pas de banlieue rurale.

Les villages sont dispersés sans aucune régularité; on constate cependant qu'il ne s'en trouve guère dans les vallées; ils sont situés sur les plateaux ou à flanc de coteau.

Le plan cadastral de Cleden, terminé sur le terrain en 1837, évalue la superficie totale de la commune à 1.827 hectares, 64 ares, 64 mètres carrés. Ce plan est divisé en 8 sections de contenances variables. Les surfaces dépendant de chaque village sont extraordinairement enchevêtrées les unes dans les autres; les emblavures sont aussi inégalement réparties. Les zones stériles se trouvent le long des côtes, au faite et au penchant des mènes. On peut dire qu'actuellement toute la portion cultivable du sol a été défrichée.

Parmi les céréales, le froment occupe la plus grande étendue de terrain; viennent ensuite l'orge, l'avoine et le mélange d'orge et d'avoine. Le seigle n'est guère semé que lorsqu'on écobue des terres légères qui avaient été laissées en jachère. Il en est de même pour le sarrasin, dont la culture était autrefois beaucoup plus répandue.

Pendant le xix^e siècle, les plantations de pommes de terre n'étaient pas considérables. Elles se sont beaucoup développées dans notre siècle; on commence même à pratiquer la semence des pommes de terre sélectionnées. Cependant les quantités livrées au commerce sont très minimales: la presque totalité de la production est consommée dans les fermes, pour la nourriture des personnes et l'engraissement des bêtes, surtout des porcs.

Les méthodes d'ensemencement et d'arrachage ont été fortement perfectionnées.

Les récoltes seraient encore plus importantes, si le doryphore n'occasionnait pas tant de ravages. La destruction de cet insecte dévastateur est organisée par la plupart des cultivateurs, mais les résultats obtenus n'ont pas l'efficacité désirée par suite de la négligence de certains producteurs qui s'obstinent à ne pas vouloir employer les moyens utiles pour préserver les plants.

Les betteraves, navets et rutabagas sont plantés suivant les besoins de chaque ferme. Celles-ci disposent, en général, d'un espace de prairies naturelles suffisant pour subvenir à la nourriture et à la pâture de leur bétail.

Les travaux de labour et les charrois sont effectués par des chevaux ou des juments, mais ces dernières sont en majorité. Avant la guerre de 1914-18, les chevaux étaient rares; les fermes employaient d'ordinaire deux juments, dont l'une au moins était envoyée à la monte. A la foire de Confort, au mois de septembre, les poulains du Cap étaient recherchés. Cet élevage avait été délaissé pendant ces dernières années, mais on y revient progressivement. Il représente en effet une source de revenus très appréciable.

Les exploitations moyennes peuvent entretenir sept à huit vaches laitières et quatre à cinq génisses. Quelques taureaux sont retenus pour la reproduction et la boucherie. Les brebis avaient disparu avant la dernière guerre, sauf dans quelques villages de la côte; la nécessité a obligé les fermiers à en reprendre un certain nombre, mais il est plus que probable qu'elles seront abandonnées de nouveau, dès que la laine reviendra en quantité suffisante sur les marchés.

Chaque ferme élève plusieurs porcs dans l'année, pour la vente et pour la consommation. Les portées des truies procurent aussi, généralement, un important bénéfice,

surtout actuellement. Enfin, la plupart des fermes possèdent une vingtaine de poules et quelques coqs.

Il n'existe ni forêt ni bois sur le territoire de la commune. Les arbres que l'on y aperçoit sont plantés à l'entour des villages comme une protection contre les tempêtes, ou croissent dans les vallons et sur les talus des champs abrités. Ce sont pour la plupart des ormes, des frênes, des chênes et quelques peupliers. Le long des ruisseaux poussent des aulnes, des bouleaux et des noisetiers. Il serait à souhaiter que l'on semât des pins sur les sommets et sur les versants stériles des « mene » : ils protégeraient les semences et deviendraient une source de richesse. Quelques rares essais ont déjà été faits et ils ont fort bien réussi.

LES VOIES DE COMMUNICATION

Le territoire de Cleden est desservi par la route départementale de Pont-Croix au bourg sur un parcours de près de trois kilomètres. Du chef-lieu, cette route est continuée par un chemin vicinal jusqu'à la baie des Trépassés. Celui-ci a été amélioré ces derniers temps et se trouve en bon état de viabilité pendant la plus grande partie de son parcours. A peu de distance du bourg, un tronçon de détache de cette voie pour aboutir au bourg de Plogoff. Il a été également rendu plus praticable par des travaux récents, au moins jusqu'à la limite de la commune.

Dès 1822, la municipalité de Cleden avait demandé l'ouverture d'une voie d'accès vers le Loch, pour permettre surtout à ses administrés de s'approvisionner en sable et en goémon. Elle faisait également ressortir que l'exécution de ce projet assurerait à la commune une communication beaucoup plus directe et plus facile avec Primelin, Esquibien et Audierne. Les habitants de Plogoff et de Primelin, qui voulaient se réserver le monopole de l'extraction du sable et de la récolte du goémon, firent

leur possible pour contrecarrer la réalisation de ce dessein.

Désireuse d'arriver à ses fins, la municipalité de Cleden fit ouvrir, en 1848-1849, la fraction du chemin comprise dans son territoire. Devant cette initiative, les adversaires du projet durent s'incliner. Ce qui restait à construire sur le domaine de la commune de Plogoff, aux pieds de la colline de Landrer et le long des marais du Loch, fut effectivement terminé en 1855.

Pour couvrir les frais d'acquisition des terrains et les dépenses de construction, la municipalité dut prendre, en 1854, la décision de faire une imposition extraordinaire de 15 centimes par franc pendant 8 ans et de contracter un emprunt de 6.000 francs au taux de 5 %.

Avant l'ouverture de cette route, pour se rendre à Audierne, il fallait emprunter le *gariel ar c'horvez*, entre Keridiern et Quillivic, descendre dans la vallée par une sente assez rapide, passer le ruisseau de Langroaz à gué, et suivre le chemin qui contourne les collines de Brézoulous à l'Ouest et au Sud jusqu'à Pont Cadiou. Au-delà, la voie serpentait à la base des collines de Kerloa, puis remontait la pente pour déboucher au *prat honest*, ainsi nommé, par dérision, en souvenir des attaques nocturnes qui s'y commettaient autrefois.

On rencontre, le long de ce dernier chemin, d'énormes blocs de pierre encastrés dans les talus, provenant certainement d'un monument préhistorique. Nous y avons découvert un beau *lec'h* taillé qui sert de borne à une ouverture de prairie; un autre *lec'h* plus petit se trouve également à proximité. Des pierres phalliques sont encore reconnaissables dans les environs.

Tous ces vestiges laissent croire que cet endroit devait être le centre d'un culte païen. Ils sont d'ailleurs situés dans le voisinage d'une vieille fontaine appelée *feunteun ar bleï* (la fontaine du loup), auprès de laquelle, rapporte la tradition, se produisaient d'étranges et de ter-

rifiantes apparitions. On ne traversait jamais ce passage la nuit sans crainte ni appréhension.

A peu de distance du rivage Nord se développe presque en ligne droite un autre chemin vicinal qui suit le tracé de l'ancienne voie romaine de Douarnenez à l'établissement dit de Trouguer, sur un parcours de six kilomètres et demi. Il y a une centaine d'années, on y remarquait encore des portions pavées de grandes dalles. On peut, même à présent, distinguer des largeurs anormales dans certaines parties de son trajet. Ce vieux chemin est maintenant fort délaissé, du moins depuis la limite de Goulien jusqu'à l'embranchement de la route qui le fait communiquer avec le bourg de Cleden. Au-delà de cette jonction jusqu'au village de Trouguer, la voie a été élargie, rectifiée et aménagée.

Les chemins ruraux, par contre, sont en général dans un état déplorable. Ils sont très étroits, très encaissés et parfois très profonds. Il y a une cinquantaine d'années, les coffres des charrettes n'avaient pas plus de trente centimètres de profondeur. De nos jours, leur capacité est au moins deux fois plus grande; et de ce fait la charge est beaucoup plus lourde. Le passage continu des véhicules plus que remplis creuse les ornières dans lesquelles persiste une boue liquide qui déborde sur la chaussée et les bas-côtés. Pendant la mauvaise saison, les chemins sont pour ainsi dire impraticables aux hommes, qui doivent emprunter les bordures des champs. Les cultivateurs se plaignent de cette situation lamentable, mais ils ne peuvent pas s'entendre pour y remédier. Ils devraient pourtant bien secouer cet individualisme et cette routine qui leur sont si préjudiciables.

LES COSTUMES

La population masculine ne possède pas de costume particulier: l'habit de ville est seul en usage. La coiffure des hommes mûrs est un large béret; les jeunes gens l'ont remplacé par le béret basque ou la casquette.

Avant la Révolution, le vêtement des hommes consistait en un pourpoint bleu, un gilet bleu et une culotte longue en toile; comme coiffure, un bonnet de couleur rouge, appelé *bonet cucurlut*, parce qu'il se terminait par un gland. Pour les cérémonies, on portait des chapeaux haut de forme à reflets que l'on nommait *tokou pacat luiet*, c'est-à-dire qui « attrapent les éclairs ». Plus tard, on a utilisé des chapeaux à fond plat et à large bord. Plus près de nous, la coiffure de ville s'est généralisée, quoique le véritable chapeau breton se soit maintenu en usage jusqu'à une époque assez récente. Le sarrrau de coton bleu, plissé dans le haut, qui était porté en semaine par dessus le vêtement, a été complètement abandonné.

Les marins-pêcheurs, dans l'exercice de leur profession, sont vêtus comme tous les autres individus qui pratiquent ce métier. Les retraités de la marine affectionnent la casquette à visière.

Le costume des femmes ne se distingue plus guère que par la coiffe qui, elle-même, a une tendance très marquée à disparaître. La coiffe *Capenn* se compose d'une visagière (*ar vizachen*) terminée par deux ailerons (*ar chinkellou*), et d'un fond (*ar strad*). Les ailerons sont relevés un peu obliquement et rattachés au fond par une épingle; en cas de deuil, ils sont laissés pendants. Le rebord inférieur du fond comporte une coulisse dans laquelle on fait glisser deux rubans en sens contraire pour maintenir les cheveux en forme de chignon. Les deux rubans, bien empesés, sont élégamment noués sur le derrière de la tête. Les coiffes portées actuellement sont en filet brodé; quelques très vieilles personnes en utilisent encore en toile unie, dont le fond est plissé. Autrefois, la visagière dépassait légèrement le front; de nos jours, elle est repoussée jusqu'au milieu de la tête, laissant à découvert une touffe de cheveux. Dans les cérémonies de deuil, la Capenn couvre sa coiffe d'une capeline de drap noir (*ar chipilinen*). Il y a une quaran-

taine d'années, les nouvelles mariées et leurs demoiselles d'honneur portaient encore la cornette (*ar paléür*) et cette coiffure était certainement bien plus gracieuse et bien plus seyante que le vulgaire voile dont on les affuble aujourd'hui.

L'usage du châle en soie ou en tulle noires, couvrant le dos et les épaules et descendant jusqu'au bas des robes,, est aussi tombé en désuétude. Il en est de même du charmant châle bigarré, où le jaune dominait, que portaient autrefois les toutes jeunes filles. On les a tous brochantés pour servir de tapis de table.

Si beaucoup de jeunes filles et de jeunes femmes ont adopté l'habit de ville avec le chapeau, — qu'elles portent d'ailleurs assez mal, pour la plupart —, il en reste encore qui ont gardé le costume traditionnel. Celui-ci se compose d'une robe enserrant le bas d'un corsage muni de longues manches, recouvertes parfois de velours aux avant-bras. Une collerette, large comme trois doigts, entoure le cou en suivant les contours du corsage, et ses extrémités viennent se croiser sur la poitrine. Un tablier de même nuance que la robe complète cet accoutrement en somme très simple.

Avant la dernière guerre, les jeunes Capenn possédaient — et possèdent encore — un habillement de cérémonie confectionné avec un tissu broché de parements de velours. La collerette adaptée à ce vêtement est d'une facture plus fine, avec des rebords découpés en dentelures. Le tablier de soie, garni de broderies de couleurs vives, achève de donner à cet ensemble une grâce, une élégance et une distinction incontestables.

Mais, hélas! on peut prévoir la disparition inévitable et prochaine de cette mode originale: la rareté des tissus et leur prix de plus en plus élevé ne permettront pas le renouvellement des garde-robes. D'une part, la vague de nivellement, de vulgarisation et d'affadissement déferle sur le Cap comme ailleurs.

La langue bretonne est exclusivement employée par la population de la commune. Toutefois, à l'exception de quelques rares vieillards, tous les habitants connaissent le français et l'utilisent correctement.

Nous devons cependant reconnaître que le dialecte dont se servaient nos grands-pères avec tant de facilité et de pureté, se corrompt de plus en plus.

Là, comme ailleurs en Basse-Bretagne, il faudrait en venir à l'enseignement simultané des deux langues. Par ce procédé, on faciliterait la pénétration du français et on assurerait le maintien et la régénération de la vieille langue ancestrale.

ASPECT DE LA FERME

Les maisons de Cleden, comme celles de toute la presqu'île du Cap, sont bâties sur le même modèle, mais avec des dimensions variées. Les murs sont construits en bons moellons, les encadrements des portes et des fenêtres en pierres de taille. La toiture est en ardoise: on ne voit plus de maisons d'habitation couvertes de chaume. Les façades sont tournées au Midi et blanchies à la chaux. Sauf de très rares pen-ty, les logis comportent partout un étage. Leur division intérieure est uniforme: la porte d'entrée, située au milieu de la façade, s'ouvre sur un corridor au fond duquel s'amorce l'escalier conduisant à l'étage. A droite se trouve la cuisine, servant également de salle à manger. Le long du mur de fond sont rangées des armoires, aux ferrures luisantes, encadrant d'ordinaire un vaisselier et parfois la boîte de l'horloge. De chaque côté de la table commune, placée en face de la fenêtre, on voit d'une part un lit-clos, et d'autre part une sorte de panneau appelé *drustuill*, montant jusqu'au plafond et percé au centre d'une niche destinée à recevoir une statue de la Vierge. Ce meuble est placé là surtout pour dissimuler la cuisine. Il constitue souvent une œuvre d'art avec ses sculptures et sa frise dentelée.

A gauche du corridor d'entrée existe un autre local sensiblement de même dimension que la salle commune. Ordinairement, il est divisé en deux parties, dont l'une est aménagée pour servir de salle de réception dans les grandes circonstances. L'autre pièce est utilisée pour les gros travaux de ménage et pour la préparation de la nourriture du bétail; en même temps, elle tient lieu de laiterie et de beurrerie. Le pétrin y a également sa place. Quant au charnier, il est presque toujours relégué sous l'escalier.

L'étage comporte généralement deux chambres et un cabinet où couchent les membres de la famille.

L'écurie est bâtie à l'un des bouts de la maison d'habitation; elle est souvent de même hauteur que celle-ci. Le hangar occupe l'un des côtés de l'aire à battre. L'étable et la porcherie sont disposées suivant la situation des lieux, mais d'ordinaire elles sont en retrait sur la demeure, de sorte que le fumier ne s'accumule plus devant les portes.

L'ensemble de ces diverses constructions est complété par un jardin ou par un verger contenant des arbres fruitiers. On commence à planter des pommiers à cidre dans les champs situés à proximité de la ferme, dans quelques villages tout au moins.

LE PASSÉ PREHISTORIQUE ET ROMAIN

DOLMENS ET TUMULI

Bien avant l'arrivée des Bretons insulaires, le Cap-Sizun a été habité par des peuplades de race et d'origine diverses. Les traces des néolithiques se rencontrent partout, armes et outils de pierre, mégalithes de toutes sortes. La variété minéralogique de leurs haches de pierre, trouvées par douzaines, est à signaler. Les groupements de mégalithes les plus importants se trouvaient sur la côte Nord, entre la voie que construisirent plus tard les Romains et le bord de la falaise. Les grosses pierres servant aujourd'hui de bornes aux clôtures des champs proviennent sans aucun doute d'alignements et de monuments détruits.

Un dolmen à demi ruiné, dont parle le Cartulaire de Landévennec, existe encore à l'Ouest du village de Penharn. Il se réduit actuellement à un pilier de 1 m. 25 de large soutenant une table à moitié renversée qui mesure 3 mètres de longueur sur 2 m. 20 de largeur.

Ce nom de Penharn est très significatif: le *karn* était un lieu d'incinération. Un autre nom aussi intéressant est celui de *Menez-Beziou* (la colline des tombes), auprès de Brézellec, où se voient des groupements de pierres.

Le groupe de Keriolet, à proximité de la pointe du Van, est le plus important de tous. Un seul champ, d'une quarantaine d'ares, en était littéralement couvert. Malheureusement, la plupart de ces mégalithes ont été brisés pour en utiliser les morceaux.

Non loin se dressait un menhir appelé *ar Men Gouiek*, aujourd'hui détruit. Signalons encore un dolmen sans piliers à Trouzent, un autre à l'entrée de Kerguio'h. Enfin un lec'h à cupule dans la cour de la ferme de Charlès, à Kergalédan.

Il y a une cinquantaine d'années, il existait sur la

crête du promontoire de Castel-Meur un tertre mesurant quatre mètres de diamètre sur un mètre de hauteur, le tout en terre. On a trouvé à cinquante centimètres au-dessous du niveau du sol un fond d'argile rapportée sur lequel gisait un dépôt de cendre. Dans la cendre, on a recueilli des fragments de poteries ayant tous les caractères des poteries caliciformes des dolmens et deux pendeloques en quartz percées d'un trou de suspension. Dans l'enveloppe du tumulus, il y avait quelques éclats de silex.

A peu de distance de ce tumulus, sur le versant Ouest du promontoire, se trouvait un autre tertre à peine apparent. Il recouvrait une urne cinéraire, à panse renflée, en terre assez fine, faite sans le secours du tour; elle était recouverte d'une pierre plate.

A l'Est de Keriolet, sur le sommet des falaises qui surplombent la mer, dans la parcelle dite *Biguen-an-Toullou*, existe un autre tumulus de dix mètres de diamètre sur un mètre de hauteur. Sous une enveloppe de terre, on a trouvé une chambre circulaire construite en pierre, en forme de four, recouverte de pierres imbriquées faisant voûte. Au fond de cette chambre de 1 m. 10 de diamètre, à un mètre au-dessous du sol environnant, M. du Châtellier a rencontré un lit sur lequel avaient été déposées des cendres, sans aucun mobilier. Près de ce tumulus se trouvaient deux autres tertres plus petits. Leur exploitation n'a rien produit.

Au Run, près de Kerlaouen, un grand tumulus recouvrait une sépulture de pierre en forme de coffre qui renfermait deux haches en silex et un vase de terre.

A Kervizinic, en faisant des labours, on détruisit une sépulture contenant des restes incinérés, des poteries et une hache en pierre polie.

A Trévennan, dans la parcelle dite *Tal-ar-Vill*, s'élevait un tumulus de 18 mètres de diamètre, coupé en deux par un chemin. L'exploration de la sépulture qu'il recouvrait a mis à jour des fragments de poterie, des

charbons, des éclats de silex et une hache en pierre (1).

Tous ces vestiges de monuments et de sépultures, certaines grottes même de la côte où l'on a découvert des couches épaisses de cendre, les haches de pierre que le hasard des labours amène encore aujourd'hui à la surface du sol, démontrent que Cleden était déjà habité plusieurs milliers d'années avant notre ère.

L'OPPIDUM DE CASTEL-MEUR

Fortement déchiquetées, les falaises de la côte Nord sont découpées en une série de pointes avancées, le plus souvent surmontées d'un mamelon rocheux. La mer a corrodé, à droite et à gauche, la gangue argileuse qui englobait l'éruption, de sorte que ces promontoires ne sont reliés au continent que par une base étroite.

Imprenables du côté de la mer qui les bat constamment avec violence, bordés de parois rocheuses qui sont presque toujours des murailles verticales, faciles à défendre du côté de la terre, c'étaient là des refuges sûrs en cas d'alerte ou de danger pressant.

Le promontoire de Castel-Meur est admirablement préparé pour ce rôle: l'isthme qui le soude à la terre ferme n'a pas cinquante mètres de large. C'est la raison pour laquelle s'y établirent les populations primitives qui y ont laissé de nombreuses traces de leur occupation.

On jouit, du haut de Castel-Meur, dont le nom signifie la *Grande forteresse*, d'une vue splendide. A gauche, c'est-à-dire à l'Ouest, on a devant soi la Pointe du Van, Tévennec, l'Ile de Sein et l'immensité de l'océan, d'où surgit par temps clair, comme un beau cierge blanc, le lointain phare d'Armen; en face, dans le Nord, le Cap de la Chèvre, le château de Dinan, les Tas de Pois; plus loin, dans le fond, la pointe de Toulinguet, l'entrée du goulet de Brest, la Pointe Saint-Mathieu avec les

(1) D'après P. du Châtellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, p. 288.

ruines de son abbaye; enfin, à droite, c'est-à-dire à l'Est, les superbes plages de Telgruc et de Saint-Nic que domine majestueusement le massif élevé du Menez-Hom.

Pour pénétrer dans l'*oppidum*, il faut, en quittant la falaise qui descend vers le promontoire en pente douce, prendre le sentier qui coupe aujourd'hui les travaux de défense, traverse la pointe dans toute sa longueur et permet aux riverains de transporter les mottes fournies par ce terrain aride. Le promontoire, long de 150 mètres, s'élève brusquement à 61 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les deux versants, Est et Ouest, descendent en pente rapide jusqu'aux escarpements rocheux qui surplombent les eaux. Sur ces deux versants, on remarque de nombreuses dépressions rectangulaires où l'herbe pousse plus verdoyante qu'ailleurs. Ce sont les emplacements des habitations des occupants qui ont su s'y fortifier fort habilement contre les surprises d'un ennemi venant de terre. Du côté de la mer, ils n'avaient rien à craindre: la forteresse est inabordable.

Les habitations étaient au nombre de 95, savoir: 44 sur le versant Ouest et 51 sur le versant Est. Les cases, pressées les unes contre les autres, descendent sur les pentes abruptes jusqu'au bord du précipice. On ne comprend pas que des êtres humains aient pu vivre dans une pareille situation. Les tempêtes affreuses qui balaient ce rocher pendant l'hiver semblent un obstacle non moins grand contre tout séjour prolongé en ce lieu. Et pourtant, les fouilles en font foi: les peuplades qui ont occupé l'*oppidum* y ont demeuré longtemps.

De quoi pouvaient-elles vivre? De chasse et de pêche probablement et aussi de quelques graines semées sur la falaise ou importées de l'extérieur. Peut-être encore possédaient-elles quelques maigres troupeaux comme ceux que les pâtres du voisinage conduisent aujourd'hui sur les ruines de ces cases antiques. Chose essentielle, elles avaient d'abondantes sources d'eau douce coulant aux issues même de la forteresse.

Les 95 habitations de Castel-Meur sont toutes construites sur le même modèle. Elles sont rectangulaires, creusées en terre dans le sens de la déclivité de la falaise, l'entrée se trouvant du côté de la mer. D'une profondeur variant de un mètre à soixante centimètres, elles sont beaucoup plus creusées d'un bout que de l'autre, le plan incliné sur lequel elles reposent le voulant ainsi, pour avoir au fond une aire horizontale.

Les plus petites cases ont 3 mètres de long sur 2 m. 50 de large; la plus grande mesure 10 mètres sur 3 m. 60. Pour empêcher la terre de s'affaisser à l'intérieur, on a construit des murs de soutènement en pierres sèches, élevés en plan incliné de bas en haut, de telle sorte que l'intérieur se trouve être plus étroit au fond. Un lit d'argile rapportée d'une épaisseur de 30 à 35 centimètres recouvre la surface du sol de toutes ces cabanes. Au milieu de la case, sauf deux exceptions, sont disposées quelques pierres plates: c'est le foyer. On y a trouvé une épaisse couche de cendre. De plus, sous cet âtre, l'argile est fortement calcinée et réduite à l'état de brique brûlée, ce qui indique la longue occupation de ces misérables demeures.

A l'intérieur des cabanes, on a trouvé, un peu partout sur le sol, des morceaux de charbon provenant de gros fragments de bois, souvent même œuvrés. Dans quelques-unes, des mottes incomplètement consumées font penser qu'elles étaient surmontées de charpentes, au-dessus desquelles on avait placé des mottes en guise de toiture. Toutes sont couvertes d'un lit de cendre, ce qui prouve qu'elles ont été détruites par le feu.

L'exploration de Castel-Meur faite en 1890 par M. Paul du Châtellier a produit une grande quantité d'armes, fers de lances, pointes de javelots, épées, haches, faucilles, et surtout beaucoup de poteries grossières faites sans le secours du tour, puis des pierres à aiguiser, des pointes en silex, des percuteurs, des meules à bras, des perles en verre bleu, une tige ronde en or pesant dix

grammes, des fusaioles, des pendeloques en quartz, etc... La présence de tous ces objets laisserait croire que tous les habitants ont été exterminés, ou bien ont fui précipitamment devant l'envahisseur qui a dédaigné les armes des occupants et ne s'est pas installé à leur place.

L'entrée de l'*oppidum* est défendue par quatre lignes de forts retranchements et par trois douves profondes. Le dernier rempart vers l'intérieur n'a pas moins de quatre mètres de haut et neuf mètres de large à la base. C'était le dernier obstacle à franchir pour entrer dans le camp où il n'était pas facile de pénétrer, d'autant que, ne pouvant fuir d'aucun côté, les occupants devaient opposer, avant de se rendre, une résistance désespérée.

Il est fort difficile de fixer l'âge des monuments de Castel-Meur. Le genre d'habitation, les armes, le mobilier semblent antérieurs à l'époque romaine. La ruine de l'*oppidum* daterait de près de 2.000 ans. C'est un minimum. On ne conçoit pas qu'après 2.000 ans les talus et les douves ne soient pas nivelés davantage. N'auraient-ils pas été renouvelés depuis l'époque gauloise? Un aveu de 1680 en parle en ces termes : « ... un vieil chateau appelé Chastelmeur où autrefois les Anglois, qui ont habité en ladite paroisse, s'estoient retranchez et fortifiez par doubles murs et enlevüres de terre desquelz il y a encore quelques vestiges... »

Que ce soit l'œuvre des Anglais, ou celle de La Fontenelle comme le prétendent certaines traditions, il faut, croyons-nous, ajouter quelque crédit à l'aveu de 1680 et reconnaître que les fortifications ont été rafraîchies à une date inconnue, mais postérieure à l'époque gauloise.

Les dépendances de la presqu'île de Castel-Meur, de même que la superficie comprise dans le n° 695, section A du plan cadastral, considérées comme bien communal, furent mises en vente en 1908, en exécution d'un jugement du tribunal civil de Quimper du 29 mai 1901, en vingt lots, au prix moyen de 40 francs le lot.

L'ETABLISSEMENT ROMAIN DE TROUGUER

« Le village actuel de Trouguer, au sommet des falaises de la Pointe du Van qui surplombent la Baie des Trépassés, est bâti à côté d'un vaste établissement romain dont les restes affleurent partout à la surface du sol. La culture, très intense dans cette partie du littoral où les villages sont très peuplés, a malheureusement nivelé presque entièrement les vestiges de construction en petit appareil qui s'élevaient encore, il y a quelques dizaines d'années, à plusieurs mètres au-dessus du sol. » En 1810, ils atteignaient encore deux mètres.

Aujourd'hui il ne reste debout qu'un pan de mur d'une dizaine de mètres de longueur, probablement celui que le chanoine Moreau, dans son *Histoire des guerres de la Ligue en Cornouaille*, appelle *Mauguer Gregui*, et qu'il traduit par muraille des Grecs (1). Au temps de Moreau, à la fin du xvr^e siècle, les murailles du camp avaient encore 3 toises de haut, soit près de 6 mètres. Ce qui en subsiste est composé de petites pierres cubiques incrustées dans un ciment extraordinairement dur, qui résistera encore pendant des siècles aux atteintes du temps, pourvu que la main de l'homme ne vienne pas lui donner le coup de grâce.

Bien que ce mur soit le seul visible, d'autres murs continuent sous terre, et il suffit de creuser à quelques décimètres pour les rencontrer et constater qu'ils forment un vaste quadrilatère de 120 mètres environ de côté, qui constituait le poste militaire.

Deux voies romaines partaient de Trouguer, l'une vers Douarnenez et l'autre vers la baie des Trépassés.

A plusieurs reprises les fouilles ont mis à jour une

(1) Cette traduction est sans valeur: il est certain que *cregui*, *gregui* est le pluriel de *crag*, qui a le sens de grès, pierre de grès.

grande quantité de débris de poterie samienne et de poterie plus grossière, des briques à crochet et de tuiles de recouvrement. On a trouvé plusieurs statuettes de bronze qui ont été vendues ou données à diverses époques à des amateurs. Les fragments d'armes sont nombreux : fers de lances, pointes de javelots, morceaux d'épées, etc. Quelques bijoux : bague en bronze, belle fibule en or, fragment de bracelet. On a découvert surtout un grand nombre de monnaies impériales de bronze aux effigies de Trajan, d'Antonin, de Faustine, de Gallien, de Salonine, de Posthume, de Tétricus, de Constantin et de Crispus. « Les monnaies de ces deux derniers empereurs nous donnent la date probable de la ruine de l'établissement de Trouguer, dans la première moitié du IV^e siècle... L'épaisse couche de cendre rencontrée dans toutes les tranchées ne nous a laissé aucun doute sur son mode d'anéantissement par l'incendie. » (1).

Vers 1576, le procureur du roi à Quimper, Jacques Mocam, fit défense aux habitants des environs de continuer à démolir les murs de Trouguer. Vers 1860, un agent-voyer en fit du macadam !

Signalons qu'un éboulement de la dune sur la plage de la baie des Trépassés a mis à jour récemment une canalisation souterraine qui pourrait être de la même époque que l'établissement de Trouguer.

(1) P. du Châtellier, *Etablissement romain de Troguer*, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1891.

LA PAROISSE

LE SAINT PATRON

La paroisse de Cleden dépend actuellement du doyenné de Pont-Croix. Autrefois elle faisait partie du pagus Cap-Sizun qui comprenait onze paroisses et s'étendait sur toute la rive Nord du Goyen, et en plus Ploaré et Guengat. Au moyen âge, la paroisse était rattachée au doyenné du Cap-Sizun dont le siège était à Primelin : le recteur de Primelin se qualifiait de doyen rural du Cap-Sizun jusqu'au ^{xvii}^e siècle.

Le patron actuel de l'église paroissiale est saint Clet, pape, substitué vers 1650 à saint Cleden.

Deux paroisses cornouaillaises sont dédiées à saint Cleden : Cleden-Cap-Sizun et Cleden-Poher, très éloignées l'une de l'autre. La première est citée dans une charte du cartulaire de Landévennec sous la forme Cletuen (ou Cletven). En voici la traduction : « Sachent tous présents et futurs que Selvestre, fils d'autre Selvestre (en breton Uethenoc ou Guezennec, nom de famille encore très répandu dans la région), du consentement de ses frères, a donné à saint Guénolé la terre de Penkarn libre et exempte de tous cens si non de celui dû au prince, et lorsque les hommes de saint Guénolé seront en service près du prince, tant ceux-ci que les autres hommes de la Terre dite de Saint-Guénolé seront sous la protection et dépendance du prince, de plus s'il le désire, un lieu sera accordé sur la côte, près du *dolmen*, pour construire une tour. Si une maison y est construite, la chapellenie qui en dépendra ainsi que l'église appartiendra à saint Guénolé. En retour le dit Selvestre et ses frères seront affiliés à la confraternité du monastère de saint Guénolé, et lorsqu'il plaira à l'un ou à l'autre d'entre eux d'y être incorporé, il devra s'y consacrer lui et ses biens. »

C'est là l'origine de la dime que certaines terres de ce quartier devaient à l'abbaye de Landévennec, et aussi de la chapelle qui s'y trouvait autrefois et dont nous reparlerons.

La paroisse est appelée Cetguen Cap Sizun au cartulaire de Quimper (mais c'est une graphie incorrecte) et taxée XL livres en cour de Rome en 1368, mais en 1314, le nom est bien Cletguen-Cap-Sizun. La contraction en Cletven, puis en Cleden est phonétiquement très normale.

Saint *Cleden* est le même que saint *Clydwin* que les hagiographes du pays de Galles donnent comme étant le fils de ce Brychan à qui l'on attribue deux ou trois fils et vingt-quatre filles. Son nom existe encore dans le nom d'une rivière du comté de Denbigh : *Afon Cletwin*, ainsi que dans celui de la paroisse de *Llanglydwin* en Carmarthenshire. On peut présumer qu'à l'origine le nom de la paroisse de Cleden devait être *Lan-Cletguen* ou *Plou-Cletguen* : les mots *lan* ou *plou* seraient tombés en désuétude, tout comme pour Cléder, Cast, Beuzec, Gouézec, etc. On sait que lors des émigrations bretonnes des ^{vi} et ^{vii} siècles, les émigrants transportèrent le culte des saints de leur pays d'origine dans leur nouvelle patrie.

Saint Cleden était donc probablement originaire du Sud du Pays de Galles. Qu'il soit venu lui-même évangéliser notre paroisse, ou que son culte y ait été apporté par ses compatriotes, c'est là une question sur laquelle on ne peut formuler que des hypothèses.

Quant à l'existence de deux paroisses sous son vocable, et si éloignées l'une de l'autre, il est permis également de conjecturer que ses reliques, ou tout au moins son culte, ont pu être transférés du Cap-Sizun dans le pays de Poher par les habitants fuyant devant les pirates de la mer. Cette région de Poher, couverte d'épaisses forêts, constituait un asile impénétrable.

Signalons encore qu'il existe un village du nom de *Lescleden* en Motreff, commune presque limitrophe de Cleden-Poher.

Le prénom de Cleden était usité à Edern au milieu du xvii^e siècle. A la même époque, Jean Cleden était meunier du moulin de l'évêque à Quimper.

L'EGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale est située au milieu du bourg; elle est entourée d'un espace de terrain qui constituait l'ancien cimetière. Le sanctuaire couvre une superficie de 5 ares 80; l'enclos mesure 10 ares 20.

Belle et vaste, l'église de Cleden forme un ensemble harmonieux, bien qu'elle ne soit ni d'une seule époque ni d'un même style. Certaines parties sont très anciennes. Au haut de la nef sont deux piles romanes composées de quatre colonnettes avec chapiteaux cubiques arrondis, semblables à ceux de la collégiale de Pont-Croix. Ce sont les seuls vestiges de l'ancienne église romane datant du xii^e siècle.

Les arcades de l'intérieur, ainsi qu'une grande partie des murs extérieurs, particulièrement du côté Nord de l'abside, ont été refaits au cours du xviii^e siècle: l'une des piles du Nord porte la date de 1751 et au-dessus de l'une des portes latérales, on lit cette inscription:

V : D : M : A : JANNIC : R^e : 1772

La façade Ouest est en bon style flamboyant des premières années du xvi^e siècle. La porte est encadrée de guirlandes feuillagées; au-dessus, deux panneaux rectangulaires contiennent, l'un un bas-relief représentant un bateau de pêche monté par quelques personnages, l'autre une vieille inscription dont on n'a pu déchiffrer que ces mots :

..... RECTOR

BENNOS DA DOE

AMEN

Le nom du recteur est complètement effacé.

Le clocher, du xvr^e siècle également, auquel on accède par un escalier tournant contenu dans une tourelle extérieure accolée au flanc Nord de la base, est de construc-

tion très curieuse; on a voulu y imiter le clocher de Pont-Croix : au-dessus d'une première balustrade en quatrefeuilles est une galerie à baies allongées, entourant la chambre des cloches; puis vient une autre balustrade flamboyante d'où s'élance une flèche élégante, admirablement proportionnée, accompagnée de quatre beaux clochetons gothiques.

Le clocher a été réparé en 1799 et consolidé en 1878.

Sur l'arête Sud du pignon qui supporte le clocher, il existe une cheminée qui devait correspondre à un foyer placé au bas de l'église, comme on en voit encore à Saint-Tugen et dans plusieurs autres églises de la région. La destination de ces foyers est toujours controversée.

L'abside, de forme hexagonale, un peu courte, flanquée de deux sacristies, porte à l'extérieur cette inscription :

FAIT EN LAN 1751

Contre le mur extérieur se dressent trois statues de granit de grandeur naturelle : au centre, dans une niche, saint Clet avec la tiare; à ses côtés, sur des contreforts d'angle, saint Pierre avec sa clef, et saint Paul armé d'une longue épée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette église c'est le porche Midi. L'arcade principale a un petit tympan découpé à jour et est entourée de moulures et de feuilles sculptées. Un premier rampant appliqué, garni de crossettes, s'appuie sur deux anges cariatides qui déploient des banderoles où on lit :

AVE MARIA — PAX VOBIS

Un second rampant ajouré en balustrade couronne le fronton sur lequel sont sculptés deux bateaux avec leurs mâts et leurs équipages. Les contreforts qui appuient les angles sont garnis de six niches et surmontés de clochetons, tout cela décoré, fouillé, dentelé avec un luxe extrême, à faire croire que le granit est friable et qu'il s'est laissé orner et découper sans opposer de résistance au ciseau du sculpteur.

A l'intérieur du porche, six autres niches sont soutenues par un bandeau paré de monstres bizarres : lions accouplés, bélier, dragons, lapins, lézards, bonshommes de toutes sortes aux physionomies et positions les plus fantaisistes. La voûte du porche est en pierre, la clef est un écusson dont les armes sont effacées. Au-dessus de la jolie porte d'entrée de l'église voguent encore quelques barques de pêche (1).

Au sommet d'un contrefort, entre ce magnifique porche et la sacristie, est représenté un prêtre en surplis et chape, qu'on dit être l'abbé Bocou, ancien recteur.

LE MOBILIER. — A part les statues extérieures et un petit personnage à grosse tête agenouillé sous une console à un angle de la muraille du collatéral Sud, l'église de Cleden ne possède plus qu'une statue ancienne : celle de saint Jean-Baptiste aux fonts baptismaux. Une statue de sainte Anne et une statue de prince ou de roi ont été déposées au musée de l'Evêché. D'autres, toutes vermoulues, sont conservées au presbytère.

Celles qui ornent aujourd'hui l'église sont modernes et sans cachet. Au fond de l'abside, on voit, à gauche, le patron de la paroisse, saint Clet, et à droite, la sainte Vierge portant l'enfant Jésus. De chaque côté du chœur se trouvent saint Yves et sainte Anne. Au-dessus du premier autel latéral, la statue du Sacré-Cœur cache, en partie, un panneau peint. Du côté opposé, la statue de Notre-Dame de Lourdes domine l'autel du Rosaire et cache, elle aussi, un panneau peint du Rosaire. Les deux tableaux dont il vient d'être question furent corfectionnés par Le Brun, peintre, moyennant 800 livres, en vertu d'une délibération du corps politique du 18 octobre 1789.

(1) Nous nous demandons où les annotateurs du Dictionnaire d'Ogée ont pris leur information pour avancer que « l'église de Cleden-Cap-Sizun est peut-être unique en Bretagne, pour ses sculptures en carton-pierre qu'elle a récemment fait exécuter par la Maison Romagnési, de Paris ».

Nous ne connaissons pas ces sculptures.

Le grand autel possédait, il y a une quarantaine d'années, un retable qui fut construit à la suite d'une délibération du général du 10 novembre 1755.

Au-dessus de l'autel des Trépassés, une Pieta repose entre deux tables de marbre où sont inscrits les noms des 93 paroissiens morts à la guerre 1914-1918. Une tête de mort, qui se trouvait au haut de cet autel, fut enlevée sur l'ordre de l'évêque en 1867.

L'autel de saint Eloi possède la statue du protecteur des chevaux que l'on porte aux processions. Le jour du pardon, le dimanche du Quasimodo, la messe est chantée sur cet autel.

Dans la nef, se faisant vis-à-vis, sont les statues de saint Joseph et de saint Antoine.

Le reliquaire en bois sculpté, en forme de chapelle avec clocher, est assez curieux.

En 1790, la municipalité de Cleden avait décidé la reconstruction du maître-autel. Ce projet ne fut pas approuvé par le Directoire du district de Pont-Croix qui fit observer « que l'attachement du peuple pour tous les objets du culte doit se concilier aujourd'hui avec la nécessité d'une sévère économie... que l'or et tout éclat extérieur semblant répugner à la majestueuse simplicité des temples, à l'état des circonstances, il est convenable de suspendre la reconstruction qui n'est pas encore nécessaire ».

Le projet ne fut exécuté qu'à la fin du siècle dernier et l'ancien autel fut transporté à la chapelle de Saint-They, où il existe encore. On est obligé de reconnaître que la substitution n'a pas favorisé l'église paroissiale.

En 1632, la fabrique conclut un marché avec Jean Le Masson, maître menuisier demeurant en la Terre-au-Duc, à Quimper, et Jean Le Poupon, son gendre, pour la confection d'un tabernacle au maître-autel. En 1682, un autre marché fut passé avec Grégoire Ansquer, maître

doreur à Pont-Croix, pour « estauffer et dorer le tabernacle et six chandeliers », moyennant 400 livres tournois.

La chaire à prêcher date de 1776 et est l'œuvre de maître Marzin, sculpteur à Pont-l'Abbé, qui s'engagea à la fabriquer « en bois de chêne et de châtaignier bien et dûment conditionné, conforme à celle de Plouhinec pour la hauteur et largeur et conformément aux mêmes dessins et sculptures et ce pour le prix de 300 livres ».

Ce qu'il y avait de plus curieux dans le mobilier de l'église, c'était le catafalque. Agencé pour porter deux cercueils à la fois, il comprenait deux claies à charnières. Rabattues, elles formaient la table; relevées, elles figuraient un cercueil. Deux colonnes montantes, une à chaque extrémité, étaient reliées l'une à l'autre par une entretoise transversale unique, sculptée et dentelée. On y lisait cette inscription :

M. G. BOCQVOV R. O. PELLERIN YVON BERRIET
F. DE S. T. FAICT PAR MOY. DANIEL GOF. LAN 1651

Ce vénérable monument a été remplacé tout dernièrement par un autre tréteau, peut-être plus somptueux et plus décoratif, mais certes beaucoup moins original et moins artistique. Puisqu'il était encore parfaitement utilisable, son antiquité aurait dû le préserver d'une stupide destruction.

Les bannières sont toutes modernes, sauf de celle de saint They qui est datée de 1829.

Les deux cloches actuelles ont été placées en 1868. La plus grande porte l'inscription suivante :

JACQUES YVON. PARRAIN: JACQUES DONNART.
MARRAINE: YVONNE PENNAMEN. 1868. DON DES PAROISSIENS.
Sur la petite on lit :
GUILLAUME ANNE. PARRAIN: JEAN-GUILLAUME DONNART.
MARRAINE: ANNE COQUET. M. NICOL, RECTEUR. JEAN DONNART,
MAIRE. CLET PELLERIN, TRÉSORIER. JEAN, FONDEUR A QUIMPER.
1868.

Les deux cloches qui ont précédé celles-ci pesaient, l'une 350 kilos, l'autre 200 kilos. La plus grande fut descendue pendant la Révolution et transportée à Brest pour être fondue.

En 1785, René Le Bis, fabrique de l'église paroissiale, fit remarquer au général, ou corps politique, que les cloches avaient besoin de réparations « en boisage et ferraille ». Les délibérants lui donnèrent pouvoir pour les faire descendre et les faire raccommoder par des ouvriers de son choix.

Trois ans plus tard, le recteur Gloaguen bénit une nouvelle cloche. Il relate le fait en ces termes : « Le 24 juin 1788, j'ai fait par permission de Monseigneur Conen de Saint-Luc, Evêque de Quimper, la bénédiction d'une cloche sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et saint Jacques; laquelle cloche est destinée principalement à servir de timbre à l'horloge de l'église paroissiale. Elle pèse 342 livres. »

L'horloge paroissiale, déjà en mauvais état en 1860, a disparu. Elle datait de 1785. A cette époque, le général chargea René Le Bis, fabrique, « de convenir et faire prix avec un ouvrier pour faire une horloge neuve à l'église paroissiale, promettant approuver tout ce qu'il fera ce touchant ». Cette nouvelle horloge devait remplacer une autre qui existait déjà en 1768. François Bolzer, du bourg, recevait 18 livres par an pour « la soigner et la veiller ». En 1785, il ne reçoit plus que 6 livres. Il promet néanmoins de l'entretenir, sa vie durant, et s'engage à ne jamais demander d'augmentation.

Un arrêt du Parlement de Bretagne du 13 décembre 1773 ordonnait de faire coucher les bedeaux dans les sacristies depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 30 avril, pour prévenir les effractions et les vols. Le corps politique de Cleden fit observer que son église ne possédait pas de fonds en dépôt et que les maisons étaient si proches du sanctuaire que toute violation devait être entendue

des habitants. Il ajoutait que la rétribution qu'il devrait allouer au sacristain serait plus utilement employée à parfaire les réparations. Enfin, dès qu'il aurait des fonds à sauvegarder, il ne manquerait pas d'exécuter l'arrêt de la Cour.

En 1830, l'église paroissiale était dans un état de complet délabrement. Le lambris, en particulier, avait été fort dégradé en 1793, lorsqu'on essaya d'effacer les fleurs de lys dont il était couvert. Le recteur, M. Billon, résolut d'entreprendre les réparations nécessaires. En 1832, il obtint un secours de 500 francs pour remettre en état le maître-autel et les boiseries.

Il organisa une souscription volontaire parmi les habitants et réussit à recueillir une somme de 24.000 francs. Grâce à ces dons, il put faire restaurer convenablement l'édifice, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. En 1837, la tribune fut mise en place, avec le pupitre et les accessoires, tels que tabourets, estrade et tambour.

Le pardon de Cleden a lieu chaque année le dimanche de la Trinité et on le nomme *Pardon Pabu*. On sait que saint Tugdual possède une chapelle dans la paroisse et que ce saint est parfois appelé *Pabu*. Y a-t-il une corrélation entre les deux faits: saint Tugdual aurait-il été à une époque lointaine le patron de la paroisse? Nous laissons aux savants le soin de trancher la question.

Aux processions, en plus des bannières et des statues, on porte une jolie croix en vermeil, souvenir de la mission de 1826, date gravée à sa base.

LES ANCIENNES PREEMINENCES. — Autrefois, les seigneurs possédant des terres dans la paroisse avaient le droit d'apposer leur armes dans divers endroits de l'église et des chapelles. La supériorité appartenait au propriétaire du fonds sur lequel les sanctuaires étaient bâtis. La plupart des écussons ont été martelés pendant la Révolution; dans beaucoup d'endroits, on ne

respecta même pas les verrières anciennes qui contenaient des armoiries.

Le 27 juin 1635, un procès-verbal fut dressé, à la demande de Nicolas de Plœuc, des prééminences auxquelles il avait droit dans l'église de Cleden, à cause de sa seigneurie de Kerharo. Il y avait au milieu du chœur « une tombe haulte relevée d'un pied et demy et longue de cinq piedz ou environ et large d'environ troys pieds avecq la représentation empreinte d'un gendharne portant sur l'estomach un escusson auquel est gravé la figure d'une *rencontre de cerff* avecq une très ancienne inscription à l'entour de la dicte tombe en caractères gothiques : HIC . JACET . ALLANVS . SALVDEM . MILES . DECES-SIT . ANNO . DOMINI . 1274, le parsus de la dicte inscription mallaisée à lire à raison de son antiquité ». Nicolas de Plœuc fit encore voir « la grande vitre de la dite église composée de troys jours de quatre roses au dessus de chacune armoyé d'un escusson de gueulle à une *rencontre de cerff d'or*. Pareillement a montré évidemment en la chapelle de Madame Sainte Barbe soubz l'aile septentrionnalle de la dicte esglise en la vitre susaine et seulle d'icelle chapelle un pareil escusson de gueulle à une *rencontre de cerff d'or* aux troys souffletz de la dicte vitre et sous l'aisle méridionnalle de la chapelle desdyée à Madame Sainte Katherine nous avons veu une vitre à troys jours et troys soufflets, au plus haut soufflet de laquelle est la dicte *rencontre de cerff d'or en champ de gueulle*, et sorty de la dicte esglise a pareillement montré en la muraille septentrionnalle, en l'endroit de la chapelle de Madame Saint Barbe et au plus hault endroit, ung escusson en bosse portant la dicte *rencontre de cerff*. Mesme nous avons veu au dehors de la dicte chapelle de Madame Sainte Katherine, soubz l'aisle méridionnalle de la dicte esglise parochiale de Cleden, en la muraille et au plus hault endroit, un escusson en bosse armoyé de la dicte *rencontre de cerff*. Et de plus a ledict sieur

de Kerharo montré à l'entrée méridionale et portail baptismal de la dicte esglise ung escusson de pierre en bosse portant la dicte *rencontre de cerff* ».

En 1681, Jean de Tréanna, seigneur de Kerazan, assure « qu'il se voit que dans lad. esglise de Cleden, au bas d'une grande vitre au haut de laquelle sont les armes des seigneurs de Kerazan, sont escripts en vieux caractères ces mots: « Ceste vitre fut faicte à la dilligence d'Hervé Archan, fabriq. de lad. église de Cleden en lan 1550. » Il ajoute que « dans la tour ou clocher de la dite église, il y a un écusson en face portant les armes des seigneurs de Kerazan, lequel n'est pas moins ancien que lad. tour et lad. esglise que l'on dit, par ancienne tradition, avoir esté bastie il y a plus de douze cents ans ». (1) Il s'agit, bien entendu, de l'ancienne église romane, dont il ne reste plus que deux piliers, comme nous l'avons déjà dit.

Dans un aveu de 1694, le même Jean de Tréanna détaille les prééminences qu'il possède dans la chapelle Saint-Michel, au côté Midi de l'église paroissiale. L'enfeu des seigneurs de Kerazan s'y voit encore aujourd'hui.

Du côté opposé, l'enfeu de Keridiern existe encore également. A cause de leur manoir et terre noble, les seigneurs de Keridiern étaient en droit d'avoir diverses prééminences dans l'église de Cleden. Ils avaient un écusson à leurs armes: *d'or à trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe*, dans une pierre au-dessus de la « porte baptismale »; un autre semblable au-dessus de l'arcade de la fenêtre qui éclairait l'autel du Rosaire; un autre dans le boisage de la chapelle du Rosaire, porté par un angelot; un autre dans le panneau central de la maitresse vitre; un autre, partie

(1) L'ancienneté a été évidemment reculée à dessein pour essayer de faire croire que la Seigneurie de Kerazan remontait à des temps très éloignés.

d'or aux mêmes roses et *d'azur à quatre vagues d'argent* (Keridiern et Autret, de Lezoualc'h), dans la vitre du côté de l'Épître; un écusson en bosse dans l'un des piliers du chœur; un autre dans la vitre du côté de l'Évangile; dans la muraille du même côté, une voûte élevée de deux pieds au-dessus du sol était chargée de cinq écussons en relief, celui du milieu aux armes pleines de Keridiern, les quatre autres aux mêmes armes en alliance; enfin, un écusson au-dessus de l'arcade de l'enfeu.

Auprès de leur enfeu, les seigneurs de Keridiern possédaient un escabeau et un banc posés sur quatre tombes armoriées. Plus haut, dans le même mur, il existait un autre enfeu séparé du précédent par un bénitier de pierre timbré de l'écusson de Keridiern. Ce dernier enfeu a été supprimé, mais le bénitier avec son écusson gravé d'une croix subsiste auprès de la porte latérale.

En 1636, un différend s'éleva entre les maisons de Kerazan et de Keridiern. Jacques de Saludem, seigneur de Kerazan, reprochait au seigneur de Keridiern d'avoir fait enlever clandestinement par des « siens malveillants » plusieurs écussons de la maîtresse vitre de l'église paroissiale. « Vraie imposture, dit M. de Kerazan, forgée par ledit sieur de Keridiern et qui se peut se vérifier par la descente de certains vitrages de diverses couleurs, rouge, noire et jaune, sous prétexte de donner de la clarté au maître-autel de la dite église. » De plus, M. de Keridiern « aurait fait ôter par un vitrier et ses domestiques, environ la fin de novembre 1635, les vitres étant en deux petits soufflets en la même fenêtre, pour y mettre écussons de ses armes, lesquelles vitres furent emportées par M^r Alain Marec, de Lanuguentel, en Esquibien, qui les garda environ deux mois et les plomba à la dévotion de M. de Keridiern, ce qui comporta grand dommage aux cierges et luminaires de la dite église aux fêtes de Noël et autres fêtes solennelles ».

Cette affaire fut portée devant le présidial de Quim-

per en 1639, mais nous ne connaissons pas la sentence qui fut rendue, les archives du présidial n'existant pas pour cette époque. Toujours est-il que le marquis de Plœuc s'en mêla comme premier prééminencier et prit fait et cause en faveur de M. de Kerazan.

LES ANCIENNES FONDATIONS. — Le 13 mars 1600, Michel de Saludem et Hélène Le Vestle, seigneur et dame de Kerazan, passèrent un contrat avec Allain Collet, recteur de Cleden et chanoine de Cornouaille, résidant à Quimper, et Cleden Le Corre, curé, demeurant au village de Kersaudy, pour une fondation perpétuelle de trois messes par semaine, les dimanches, lundis et vendredis. A cet effet, il lèguent à l'église la somme de 18 livres tournois. Le 18 mai 1659, Nicolas de Saludem octroie les fonds nécessaires pour l'établissement perpétuel d'une lampe devant le Saint-Sacrement. En 1680, la confrérie du Rosaire est établie à Cleden, grâce aux libéralités de Constance Richard, veuve Fily, et de Marie Poulhazan.

En 1682, le recteur de Cleden, Julien Hamonic, lègue une rente annuelle de 100 livres pour un service mensuel.

En 1692, Jean Kerlouc'h fait don de deux combles de froment de rente sur terres à Mescran, pour la fondation de la confrérie des pauvres honteux. Le produit de la vente du blé, déduction faite de 10 sols pour une messe, devait être partagé entre les plus nécessiteux de la paroisse.

En 1700, un certain Goardon et sa femme donnent par testament 6 livres à la congrégation du Tiers-Ordre de la paroisse et 5 sols à diverses chapelles, entre autres à Saint-Théodore et à Saint-Tugen, en Primelin, et 2 sols, 6 deniers, à « Saint-Michel Le Nobletz » (*sic*).

La confrérie de Saint-Eloy fut établie à Cleden en 1702, par huit forgerons qui se cotisèrent pour réunir la somme de 21 livres. En tête venait Jean Trividic, forgeron à Brézoulous, avec 6 livres. Il fut choisi comme pre-

mier marguillier et cette fonction demeura dans sa famille pendant plus de cinquante ans.

L'année même de son érection, la confrérie reçut en offrandes la somme de neuf livres, cinq sous. Avec les vingt-et-une livres réunies par les fondateurs, on décida de faire composer un tableau pour l'autel de Saint-Eloi. M. Sparfel, peintre, en fut chargé pour vingt-six livres. On dépensa en outre: 15 sous pour un plat à faire la quête; 11 sous pour un pot et trois vases pour mettre des fleurs sur l'autel; 27 sous en planches et clous pour garnir le tableau et établir les gradins. En 1704 et 1705, Pierre et Gabriel Nédélec, sculpteurs à Pont-Croix, furent chargés de confectionner un retable; ils reçurent quarante livres, dix-huit sous, pour ce travail. Le retable fut doré par le sieur Lhonoré, en 1718, moyennant six livres. En 1752, il fut encore payé la somme de dix-huit livres consacrées en achat d'objets pour l'autel; en 1731, 25 livres pour un ornement; en 1734, 18 livres pour un « parement »; en 1742, 6 livres pour une pierre d'autel; en 1752, 30 livres pour quatre chandeliers de cuivre, etc...

En 1719-1720-1721, le marguillier dépense en moyenne 6 livres et quelques sous « *en bonne chère* » le jour du pardon, c'est-à-dire qu'il offre une collation aux porteurs des enseignes pendant la procession. On se régalaît au détriment du saint: *divar goust ar zant!* Cette allocation disparaît des comptes après 1741.

Par acte notarié du 23 février 1866, M. Billon, curé de Scaër, fit don à la fabrique de Cleden d'une somme de 700 livres, à charge de faire célébrer, le 10 décembre de chaque année, un service solennel pour le repos de l'âme de M. Miliau Billon, oncle du donateur et ancien recteur de la paroisse.

LE CIMETIERE. — Les inhumations se firent dans l'église paroissiale jusque vers 1754; cependant, le cimetière existait déjà auparavant et fut même agrandi au début du xvii^e siècle.

Il arrivait fréquemment que lors des épidémies qui décimèrent si souvent la population, l'église devenait trop étroite pour pouvoir y enterrer tous les cadavres. Ainsi, en 1464-1465, la dime ne put être perçue dans la paroisse « par la sécheresse et la mortalité qui couraient au temps et saison que l'on avait accoutumé de lever la dite dime ». En 1467, la mortalité fut encore si grande qu'il fallut accorder aux habitants un dégrèvement de fouages pour dix ans.

En 1608, les habitants des paroisses de Pont-Croix, d'Esquibien, de Primelin, de Cleden et d'Audierne adressèrent une requête au roi, dans laquelle ils exposaient « qu'il n'y a aucun médecin ny opérateur pour les assister, scavoir penser et médicamenter en leurs maladies, de sorte qu'ilz sont nécessitez d'en aller chercher à Kemper-Corentin esloigné de huict et dix lieues, ce qu'oultre les longueurs et fraiz très grandes, faict que bien souvent les pouvres malades ne sont pas pensés et médicamentez à propos et meurent faulte d'estre secourus promptement ». Pour ces raisons, ils demandent qu'il fût permis à Augustin Bedouere, originaire de Boulogne, de rester dans le pays, où il réside depuis trois ans avec sa femme et sa famille. Ils ajoutent « qu'ils l'ont trouvé très expérimenté en son art et qu'il a faict de belles cures desquelles ilz sont fort satisfaictz ».

Par ordonnance du 2 novembre 1609, Henri IV permit à Bedouere « de demeurer aud. pais et de faire l'exercice de son art », et fit défense à tous médecins et autres personnes quelconques de le troubler dans ses fonctions.

En 1636, le recteur, René Seguin, se retira au village de Kerhas, en Primelin, pour fuir la contagion, et en 1739, le curé, Vincent Le Gall, se réfugia à Kerguivit, « à cause de la maladie contagieuse » qui régnait à Kerham, où il demeurerait. En 1768, une épidémie de « fièvre putride et pourprée » désola les paroisses de Cleden, Goulien et Primelin. Le subdélégué de Pont-Croix dé-

clare à ce propos: « Cette maladie, qui se communique malheureusement, est venue bien à contre temps, car pour peu que la saison soit propre à la maturité des grains, on devoit dans ces paroisses-là commencer sous quinze jours à exploiter la récolte; les paroisses du Cap-Sizun sont celles où les terres sont plus travaillées et qui fournissent de plus abondantes récoltes. » En 1779, les membres du général s'assemblent à la sacristie, lieu ordinaire de leurs délibérations, en vue de choisir un terrain pour les inhumations « qu'on fait tous les jours en grand nombre depuis que la maladie contagieuse règne, et qu'il n'y a plus effectivement de place dans le cimetière pour enterrer les corps morts ». Ils décident d'agrandir le cimetière en prenant une partie des courtils de Violant et de Coquet et en avançant le portail sur la place du marché. Dans la même délibération, ils reconnaissent « avoir reçu et exécuté l'arrêt du Parlement qui ordonne qu'en temps d'épidémie » les corps soient mis en terre sans les faire passer par l'église.

En cette année, le nombre de décès s'éleva à 103.

En 1834, la fièvre typhoïde et la petite vérole firent beaucoup de victimes à Cleden. Une douzaine de personnes en moururent et une vingtaine furent sérieusement atteintes.

En 1837, le recteur avait demandé la création d'un nouveau cimetière en faisant observer « que les fosses se renouvellent quelque fois en moins de trois ans, et où les morts sont pressés comme des harengs en caque. C'est moins un cimetière qu'un vrai *charnier*. J'ai vu moi-même retirer des corps à demi consumés pour faire place à ceux qui arrivaient ».

Malgré cette situation effroyable, le Conseil municipal était d'avis de laisser les choses en l'état. En 1842, une commission composée des maires de Pont-Croix et d'Audierne et du curé de Pont-Croix fut chargée par le préfet de faire un rapport. Elle constata que la surface pouvant servir aux inhumations n'était que de 294 mètres

carrés, alors qu'elle devait être de 900 mètres carrés, la moyenne des décès pendant les dix dernières années étant de 32 par année. La commission conclut que le cimetière était plus qu'insuffisant, qu'il ne pouvait être agrandi et qu'il devait être déplacé dans le plus court délai.

Les mêmes constatations et les mêmes doléances furent renouvelées en 1844, en 1872 et en 1910, sans résultat. Enfin, en 1922, le conseil municipal décida l'acquisition d'une parcelle de terre d'une superficie de 50 ares environ, dans un champ dépendant de Kerazan, au voisinage immédiat du bourg. Le prix d'achat fut fixé à 20.300 francs. La réception définitive des travaux eut lieu le 18 avril 1923. Cette construction coûta la somme globale de 38.824 francs.

L'ossuaire fut bâti vers 1608. En 1774, il était en ruines. Reconstruit en 1785, il fut démoli en 1932 pour faire place à la bascule.

LE PRESBYTERE. — L'ancien presbytère de Cleden se trouvait au village de Lamboban. En 1678, il comprenait une maison couverte en ardoises, une cour, une écurie, un jardin devant la maison et un autre derrière, le tout couvrant une superficie de neuf cordes, plus un pré d'une contenance de seize cordes, cernés de murailles. Le logis possédait une cuisine, une salle, une chambre au-dessus de la cuisine et une autre au-dessus de la salle, un cabinet, un grenier et un cellier. L'escalier était en pierres de taille. Une porte cochère, voûtée en plein cintre et couronnée d'un chapiteau, donnait entrée dans la cour. L'habitation ouvrait de deux portes et de six fenêtres, quatre sur la façade et une sur chaque pignon.

A Lamboban aurait existé autrefois, dit-on, un monastère. Un champ appelé *Bali ar venec'h ru*, l'allée des moines rouges, en garde encore le souvenir. Ce qui est certain, c'est que le village dépendait de tout temps de la seigneurie des évêques de Cornouaille.

La grande distance séparant le presbytère de l'église et le mauvais état du chemin qui y menait étaient une grande gêne pour le service paroissial. Aussi fut-il question plusieurs fois de construire une autre demeure presbytérale au bourg même. Les paroissiens décidèrent le transfert en 1688, mais le seigneur de Kerazan s'y opposa. Et pendant plus d'un siècle encore le presbytère resta à Lamboban.

En 1725, le recteur Navaud acquit de Marguerite Le Normand une maison au bourg, pour 90 livres, et s'y logea. A sa mort, son mobilier et ses effets furent vendus pour réparer l'ancien presbytère, qu'il avait laissé à l'abandon. Son successeur fut même autorisé par sentence du présidial, à prendre possession du logis de l'ancien recteur. Mais, en 1737, les héritiers firent vendre la maison, de telle sorte que le recteur dût réintégrer la demeure de Lamboban; pour mettre celle-ci en état d'être habitée, il fallut saisir les dîmes perçues dans la paroisse et les vendre au profit du général. Ce dernier finit cependant par reconnaître l'incommodité de la situation: par délibération du 26 février 1769, il décida d'allouer au recteur une redevance annuelle de trente livres « pour le loyer de telle maison qu'il jugera à propos d'affirmer jusqu'à ce qu'ils aient construit un presbytère ».

Mais il fallut attendre le début du xix^e siècle avant que le projet ne fût exécuté, grâce aux sacrifices consentis par les habitants. La construction fut décidée en 1810; en 1817, elle était déjà fort avancée, mais il fallut suspendre les travaux faute de ressources. Entre temps, le maire et l'adjoint furent révoqués par le préfet pour « avoir eu la faiblesse de se prêter aux vues personnelles du sieur Pennec, desservant, en imposant, de concert avec quelques membres du conseil municipal, une taxe illégale sur les habitants à l'effet d'acquérir un terrain et d'y construire un nouveau presbytère plus convenable aux intérêts du desservant ». Le nouveau mai-

re et le nouveau recteur finirent par arranger l'affaire, en obtenant l'autorisation de recevoir des dons volontaires, qui se montèrent à plus de 7.000 francs, et de recourir à une imposition extraordinaire de 3.192 francs. En 1825, la construction était enfin achevée.

En 1868, M. Nicol, recteur, fit don à la fabrique d'une parcelle de terre, estimée 300 francs, contenant 2 ares 69 centiares, à prendre dans le champ nommé *An Talarou*, pour agrandir les dépendances du presbytère.

LA CHAPELLE DE SAINT-THEY

La chapelle de Saint-They est située à l'extrême limite du Cap-Sizun, sur les bords de la baie des Trépassés, à quelques centaines de mètres de la pointe du Van. Le mur de l'enclos borde la falaise et surplombe la mer d'une hauteur verticale de 70 mètres. Un jour, ce mur disparaîtra par suite des éboulements continuels qui modifient cette côte, surtout après les grandes pluies et les forts dégels. Autrefois, les processions en faisaient le tour, mais ce n'était pas sans crainte, car la veille des pardons on avait soin de border la falaise d'un *tour de mottes* coupées sur la lande voisine et payées annuellement 30 sols tournois par le trésorier de la fabrique.

La chapelle actuelle a subi une réfection complète au début du *xviii^e* siècle, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle qui tombait de vétusté. Antérieurement encore à celle-ci, d'après la tradition, l'édifice se trouvait plus avant dans la mer.

Voici, d'après les comptes du trésorier, le résumé des principaux travaux exécutés pour restaurer et embellir la chapelle.

1612. — Reconstruction du pignon oriental. Cette opération donna lieu à un procès de prééminences devant le présidial de Quimper entre Jacques de Saludem, seigneur de Kerazan, et Morice du Rusquec, seigneur de Kerengar, Lannoan, etc..., ce dernier se plaignant « qu'on avoit fait novalité en la chapelle de Saint-

They » et que ses armes avaient été déplacées ou même supprimées.

1636. — Réfection du chœur, du portail et de l'em-poutrement.

1638-1839. — Fonte d'une cloche à Saint-They même. La cloche s'étant trouvée trop lourde pour le clocher, on l'échangea contre celle de Langroaz.

1642. — Peinture de la chapelle par La Marche, de Pont-Croix; les travaux furent payés 62 livres.

1644. — Réfection des boiseries, des lambris et des fermes de la toiture; travaux de maçonnerie; pose d'un devant d'autel et d'un cadran solaire par Alain Madec, d'Audierne.

1649-1656. — Pavage de la chapelle et restauration du lambris au-dessus du chœur; achat d'une armoire pour les ornements.

1657. — Réfection complète du lambris et de la toiture.

1659. — Achat d'un plat d'argent doré, payé 19 livres, 10 sols.

1660. — Réparation de la maison de la fabrique. Cette maison, située à l'angle Sud-Ouest de l'enclos, était louée 2 livres, 10 sols à la personne qui servait à manger aux pèlerins; construction de la tour et du mur de l'enclos.

1662. — Achat d'un devant d'autel et de trois portes neuves.

1664-1665. — Achat d'ornements et d'un retable à l'image du Christ.

1666. — Rétablissement de la maison tombée durant l'hiver.

1668. — Grosses réparations aux murs.

1673. — Pose de vitraux neufs.

1674. — Reconstruction du pignon et du clocher.

1676. — Mise en place d'une porte à l'entrée du cimetière.

1680. — Réparations aux fontaines; achat de quatre vases à fleurs et d'un plat pour recevoir les offrandes. Ce plat, en vieille céramique de Delft, d'un pied et deux

pouces de diamètre, avec un cartouche représentant un lièvre, a disparu au début de ce siècle.

1681. — Contrat avec les Trévidic, sculpteurs de Goulien, pour la confection d'un retable devant l'image de saint They, pour la somme de 61 livres 10 sols. Une autre somme de 87 livres est prévue pour la peinture, la dorure et la garniture de ce retable et pour les images de saint They et de saint Roch.

1682. — Achat d'un nouveau tabernacle doré pour 118 livres.

1684. — Achat d'un calice en argent (coût : 84 livres) et d'un chapelet, façon cristal, avec 9 gros grains, pour la croix.

1685. — Construction de deux contreforts pour consolider les murs.

1694. — Achat d'une statue de saint Mathieu.

Nous devons sauter une soixantaine d'années, les comptes de la fabrique n'ayant pas été conservés.

18 mai 1755. — Délibération prise par le corps politique décidant de faire rebâtir entièrement la chapelle.

6 janvier 1758. — Marché entre la fabrique et Jean Le Breton et Jean Chapalain, couvreurs de profession de Plouhinec, par lequel « les dits couvreurs s'obligent de faire le toit en neuf, en faveur d'une somme de 195 livres ».

1760. — Marché entre la fabrique et Marzin, sculpteur, pour la fourniture de 20 chandeliers dorés à 6 livres pièce. Le sculpteur s'engage à les fournir pour le jour du grand pardon.

1775. — Marché avec le même Marzin pour peindre le retable de saint They, les statues du grand autel et ceux des autels latéraux et fournir une nouvelle statue de saint They en bon bois. Il devra également peindre le lambris au-dessus du chœur. Le tout pour la somme de 400 livres payables en trois termes égaux.

1776. — On donne pouvoir à Jean Kerlouc'h, fabrique

en charge, « d'acheter de l'or pour la somme de 100 livres pour dorer le retable et les statues de la chapelle ».

1778. — Bénédiction d'une nouvelle cloche qui fut nommée *Marie-Anne-Michelle* par honorable homme Michel Yvenou, fabrique de Saint-They, et par honorable Marie-Anne Kervarec, de Pouldergat, nièce du recteur Jannic.

Quelques années plus tard, la cloche se fend. Par délibération du 4 juin 1785, le conseil décide de la faire refondre « au prix et meilleur marché possible et d'une grandeur proportionnée à la tour ».

Le contrefort Sud du portail soutient une statue d'abbé portant une soutane boutonnée de haut en bas. De la main gauche, il porte un livre appuyé sur la poitrine; la main droite est placée à la hauteur de la ceinture. Les cheveux sont ondulés sur la nuque.

Le contrefort Nord supporte une Vierge avec l'enfant couronné; un voile descend de la couronne, par derrière, et se trouve relevé et drapé à la hauteur du coude.

Au-dessus de la porte Ouest se voit une niche vide surmontée d'une coquille.

La chapelle de Saint-They est la plus vaste de toutes les chapelles de Cleden. Elle possède une nef et deux bas-côtés séparés par deux rangées de piliers.

Le maître-autel en bois sculpté est d'une grande beauté. Le tabernacle est très élégant avec ses guirlandes et ses volutes. Tout autour de celui-ci sont disposées en arc de cercle quatre colonnes corinthiennes qui supportent un dais surmonté d'une croix. Nous avons déjà dit que cet ensemble provenait de l'église paroissiale.

Il y a deux autels latéraux. Sur l'autel du côté méridional, on voit la statue de la Vierge-Mère et celle de saint Paul armé d'une épée. Sur l'autel du côté septentrional se dressent sainte Barbe avec sa tour, saint Colodan en abbé, saint Roch et une statue fort curieuse, en albâtre, haute d'environ 1 m. 10, qui représente non pas saint Sébastien comme on l'a dit souvent, mais le

Christ ressuscité montrant les plaies de ses mains. Il est accompagné de petits personnages : à gauche, deux seigneurs couverts d'un manteau et portant l'escarcelle; à droite, quatre dames coiffées du hennin.

Contre le mur de l'abside se trouvent les statues de saint They, à gauche, et de saint Laurent, à droite.

Dans le voisinage de la chapelle coulent deux fontaines, l'une dédiée à saint They, l'autre à saint Mathieu.

Il y a aussi deux calvaires, l'un au haut de la lande, au débouché du chemin qui conduit à Trouguer, l'autre dans l'enclos, en face de la porte d'entrée. Cette dernière croix, haute de 4 mètres, porte une statue curieuse, paraissant être un pèlerin à longue barbe, coiffé d'un chapeau retourné, tenant un bâton de la main droite, et une sorte de boule de la main gauche. Au revers se trouve une Vierge voilée, les mains jointes.

Pendant la Révolution, la chapelle et les deux « appendis » de l'enclos, dont l'un comprenait une salle, une cuisine et une chambre, furent vendus comme biens nationaux et achetés par Rozen, de Kerguioc'h, au prix de 2.050 livres. L'inventaire du mobilier et des ornements fait connaître qu'il s'y trouvait un calice, une lampe, une cloche, deux chandeliers, plusieurs chasubles, des nappes, un pavillon, etc... La vente de tous ces objets, faite le dimanche 26 juillet 1795, produisit la somme de 129 livres.

Le 16 janvier 1818, la chapelle, qui servait de corps de garde à la batterie dite de Saint-They, fut remise par l'Administration de la guerre au maire de la commune, Alain Barbéoc'h. A cette époque, le monument était sans couverture, sans portes ni croisées, et à l'intérieur se trouvaient un lit de camp, un ratelier d'armes, une table et un banc.

Aujourd'hui, la chapelle de Saint-They, classée comme monument historique, est en bon état, solidement couverte, et sur sa haute falaise elle défiera encore longtemps les embruns et les fortes tempêtes du Raz.

« Anciennement, quatre pardons se célébraient à Saint-They : le dimanche qui suivait la fête de saint Roch, le dimanche qui précédait la fête de saint Mathieu, le second dimanche de mai, et le grand pardon, le premier dimanche de juillet.

« Les offrandes, surtout le jour du grand pardon, étaient importantes. La moyenne, de 1636 à 1646, a été de 39 livres, 10 sols. On n'était pas riche à l'époque, et les deniers tombaient dans les plats de la quête plus drus que les sous. Cette moyenne de 39 livres, 10 sols, convertie en deniers, donne le chiffre de 9.480. De là, on peut déduire approximativement le nombre des pèlerins. Tout le Cap s'y rendait; c'était de règle, et le P. Maunoir l'a constaté lui-même. Mais il en venait aussi d'ailleurs, du pays bigouden, de Quimper, et d'au-delà, car la réputation du saint s'étendait à toute la Cornouaille. »

La procession de l'île de Sein venait au pardon et débarquait au Vorlen. Celle de Cleden se rendait à sa rencontre le long de la falaise et, après l'accolade des croix, elles revenaient de concert à la chapelle. Durant l'année, de nombreux pèlerins visitaient aussi le sanctuaire et y laissaient leurs offrandes.

« La fabrique possédait de nombreuses rentes en blés et des « cédules en argent presté à des paroissiens pour les aider dans leurs affaires ». Mais cet argent était souvent mal placé : les comptes des trésoriers mentionnent, en effet, des frais de fréquents procès soutenus pour « deffendre l'intérêt et le bon droit de la chapelle ». On en prêtait également aux autres chapelles moins fortunées, comme Saint-Trémeur et Saint-Tugdual. Les comptes signalent encore des constituts accordés à des seigneurs et à des marchands, dont le remboursement était souvent laborieux.

« Des testaments en faveur de Saint-They sont relatés dans plusieurs comptes. Celui de 1653 parle d'une somme de 30 livres reçue de M. de Trémaria, pour le testament

de M. de Kerazan. Le blé de la quête donnait, année moyenne, 43 livres, 5 sols. Avec les autres menues recettes, telle que la quête d'argent faite à Audierne et à la foire de Pont-Croix, la quête de poisson à l'île de Sein, le port de la croix de la chapelle au chevet des moribonds, — en 1646, au décès de Marguerite Le Gall, l'envoi de la croix à Audierne fut payé 5 livres, 16 sols — les revenus de la chapelle s'élevaient, bon an, mal an, à 235 livres environ.

« Tous ces revenus permettaient d'entretenir la chapelle, d'y faire célébrer plusieurs cérémonies religieuses durant l'année, d'y faire prêcher le Carême par un prédicateur qui recevait 28 sols tournois, et surtout de fêter le grand pardon avec une solennité particulière.

« Le grand pardon — le seul qui subsiste aujourd'hui — durait trois jours pendant lesquels la foule, succédant à la foule, remplissait la chapelle.

« Le premier acte de dévotion des pèlerins, en arrivant à Saint-They, consistait en ablutions à la fontaine. Des matrones distribuaient l'eau, la versant à pleine écuelle dans les manches, dans le cou, *loco dolenti*. Le reste du temps était consacré aux exercices religieux et à la prière. La seule attraction, en dehors des exercices de piété, était la présence en tête de la procession, de *tireurs d'arbalètes*; on leur allouait, en guise de collation, un gâteau de 8 sols.

« Dans la maison de saint They, placée au coin du cimetière, se préparaient les victuailles qu'on vendait aux pèlerins. » Bien entendu il y avait aussi quelques cabarets sous la tente. Dans un aveu de 1694, le seigneur de Kerazan affirme qu'il possède à Saint-They « une cave pour loger du vin aux pardons qui se font annuellement en la dite chapelle, et droit de prendre une pinte de vin sur chaque cabaret qui débite du vin ès jours de pardon et pour six deniers de marchandises sur les menues denrées qui se débitent aux mêmes jours, pour

reconnaissance du fond qu'ils occupent pour vendre les dites denrées ».

Chose curieuse, un professeur de la faculté de médecine de Paris, visitant cette région vers 1843, ne vit pas une seule auberge. Parlant du pardon de Saint-They, il écrivait : « Au moment de notre arrivée, la cloche tintait l'office du soir. Réunis en groupes nombreux, les fidèles, en attendant vêpres, se livraient à des conversations tranquilles; de longues files d'homme et de femmes, qu'attirait le son de la cloche, suivaient, dans des directions convergentes à la chapelle, des sentiers qu'on n'apercevait pas. Vous eussiez dit des processions cheminant à travers champs dans un religieux recueillement. Sur le placître et dans toute la plaine, pas un seul jeu, pas un divertissement profane; mais ce qui me paraissait bien plus merveilleux encore dans une assemblée de Basse-Bretagne, pas un buveur, pas une guinguette... »

« La nuit de veille de pardon, la foule campait autour de la chapelle, sur la lande nue, sous le ciel étoilé du mois de juillet, en face de la Baie des Trépassés et du Raz-de-Sein. Une chandelle de suif brûlait devant le sanctuaire, donnant un caractère religieux à cette réunion nocturne dans un cadre grandiose. Le luminaire de la nuit du pardon était payé par la fabrique 4 sols. Des liards tournois, à l'effigie de Louis XIII, égarés sur la lande et qu'on découvre parfois, indiquent encore aujourd'hui les gîtes des pèlerins.

« Tels étaient les pardons ordinaires de Saint-They. Seule la dévotion au saint attirait les fidèles : la guérison des douleurs et des rhumatismes.

« Mais, parfois, des circonstances particulières, des événements généraux survenaient qui attiraient une foule plus nombreuse. C'est qu'alors il y avait des grâces extraordinaires à demander au saint. Ainsi en 1637, la procession se rendit solennellement du bourg à Saint-

They « faisant des prières pour le roy » pour que Dieu donnât un héritier au trône de France. Ainsi encore en 1639, 1640 et 1641, lors de la peste qui ravageait toute la Bretagne, le recours à saint They fut général. Les missions du P. Maunoir ont aussi exercé une influence sur la dévotion à saint They. En effet, les comptes de fabrique des années 1643, 1648, 1655, 1656, 1660, 1669 et 1672, qui sont celles des missions du Cap, accusent des offrandes et des recettes beaucoup plus élevées que celles des années intermédiaires et donc une affluence plus considérable de pèlerins.

« Une vieille *gwerz* dont les paroles sont aujourd'hui oubliées, mais dont le sens se récite encore, parle des miracles opérés par la cloche de Saint-They. La cloche sonnait d'elle-même pour avertir les barques en danger, de se mettre sous la protection du saint. Un jour, la flotte du roi de France était poursuivie par une flotte ennemie. La cloche se mit à tinter. L'amiral de France répondit à cet appel et dirigea ses vaisseaux dans la Baie des Trépassés, au pied de la falaise sur laquelle est érigée la chapelle. L'ennemi voulut les y suivre, mais un courant contraire prit ses navires et les entraîna dans le Raz où plusieurs frappèrent les écueils ; les autres furent dispersés dans le large.

« Aujourd'hui encore, si l'on entend tinter une cloche dans la Baie des Trépassés, ce n'est pas la cloche des morts qui sonne le glas ; c'est celle de *Saint-They-ar-Raz* qui appelle les marins afin qu'ils se mettent sous la protection du saint. »

La chapelle de Saint-They possédait au bourg de Cle-den une maison appelée *ty sant They* ou *ty an Douyrin*. En 1679, elle était en ruine ; les pierres et les matériaux en avaient été emportés par les voisins. Comme elle devait une cheffrente de 30 sols tournois au seigneur de Kerazan, le général de la paroisse décida, le 19 février 1679, « d'en faire abandon et délaix au dit seigneur,

pour en disposer au temps advenir comme bon lui eust semblé », en considérant que cette mazière ne rapportait aucun revenu à la chapelle. En 1683, Jean de Tréanna céda à son tour ces ruines à Noël Le Chever, notaire royal de Plogoff, en lui imposant comme dernière condition « *que le dit Chever comblera la cave qui est sur l'entrée du marché et place publique du dit bourg de Cleden* ». Il lui délaisse en outre un courtil nommé *liors scao*.

A propos de la chapelle de Saint-They, Anatole Le Braz a écrit un paragraphe bien pessimiste dans *Les vieilles chapelles de Bretagne* : « ... Saint-They, entre la Pointe du Raz et la Pointe du Van, au-dessus de la Baie des Trépassés, n'a plus longtemps à vivre; il n'est pas douteux qu'elle ne disparaisse un de ces jours avec le sol rongé qui la porte et dont l'action combinée des pluies et des lames détache tous les ans de vastes pans. Le mur de son enclos d'herbe rase est déjà menacé d'un glissement prochain. Ce rempart tombé le tour de la chapelle ne tardera guère... »

Cependant, rassurons-nous: le mur de l'enclos n'est nullement entamé; d'autre part, le sanctuaire se trouve encore à une dizaine de pas de ce mur. Il s'écoulera bien des années avant que la chapelle ne s'effondre dans la mer.

*Ra jomo pell c'hoaz en e za
Ar chapellik var ribl ar mor,
M'hello sant They divar e zor
Gwelet ar bagou o treiza.*

LA CHAPELLE DE LANGROAZ

La chapelle de Langroaz ou de Sainte-Croix, dédiée à Notre-Dame de Pitié ou des Sept Douleurs, se blottit dans un site verdoyant, sur le bord de la route de Cleden à Goulien, à l'intersection du chemin appelé Gariel an Iliz (certains disent Gariel en Ifern), conduisant au village de Brézoulous. Elle est en forme de croix, dans

un enclos planté d'ormes et de frênes. Elle a toute la grâce des vieilles chapelles bretonnes, bien qu'elle n'offre extérieurement rien de remarquable. Un clocher très simple en pierres de taille, accosté de quatre clochetons, surmonte l'extrémité Ouest. Sur sa base on lit :

F. PERRICHON. R'. 1752

Deux autres inscriptions se voient à l'entour de la chapelle : au-dessus de la fenêtre du transept Sud :

FAIT : ENTIER

EMT : LAN. 1747

MESSIRE : AH.

DARCY : R'

Au-dessus d'une porte latérale murée dans le même transept :

J. BARBEOC'H. FAB

M. TRIVIDIC.

A. GVILLOV. 1747.

Le monument actuel a remplacé un autre jugé peut-être insuffisant ou tombé en ruines. Tout le portail, les deux contreforts d'angle et une petite partie des murs côtiers sont en pierres de taille; le reste des murs est en moellons. Une petite sacristie est accolée à l'abside; sur le linteau de son unique fenêtre : 1770. L'enclos est entouré de murs; il comporte une entrée limitée par deux pilastres, et trois échaliers. Les murs ont été construits en 1779.

En 1643, il fut fait un échange de cloches entre Saint-They et Langroaz. Voici, en effet, ce que nous lisons au registre des comptes de la chapelle de Saint-They : « Ce jour traizième de septembre 1643, a esté fait l'eschange des cloches de la chapelle de M^r Saint Tey et de la Vraye Croix, situées en la paroisse de Cleden-Cap-Sizun. La cloche qui estoit nouvellement construite et faite pour la chapelle de M. Saint Tey est randue à la chapelle de la Vraye Croix et la cloche qui estoit à la chapelle de la Vraye Croix est randue à la chapelle de

Saint Tey. D'autant que la cloche qui estoit faicte pour la chapelle de Saint Tey est trouvée plus pesante et plus valoir que la cloche qui estoit à la chapelle de la Vraye Croix, du consent du S^r Recteur, Seig^r de Kerazan, et paroissiens soussignants, est dict d'accorder par la fab. de la chapelle de la Vraye Croix au fab. de la chapelle de Saint Tey la somme de vingt-quatre livres. »

Une autre cloche destinée à Langroaz fut bénite en l'église paroissiale le 30 novembre 1763 « en présence de tout le peuple assemblé pour la grand'messe ». Honorable homme Jean Le Normant, de Keridiern-ar-veil, et demoiselle Hélène Perrichon, sœur du recteur, furent parrain et marraine et appelèrent la cloche *Marie-Hélène de la Croix*.

En 1750, dans la chapelle toute neuve, quoique démunie encore de son clocher, eut lieu le mariage de Mathieu Douarinou, de Pont-Croix, et de Pétronille Arhan, avec l'autorisation de M. Kerbrat, vicaire général. La cérémonie fut faite par M. Jean Arhan, recteur de Kerfeunteun, oncle de la jeune fille, originaire de Cleden. En 1778, le mariage de Pierre Le Cloarec, de Beuzec, et de Marie Riou, de Cleden, fut encore célébré dans la chapelle. Les fiancés s'étaient présentés à l'église paroissiale, mais le jeune homme n'ayant pas le certificat de son âge, la cérémonie dut être remise, ce qui semble n'avoir point été de leur goût, car le lendemain, le certificat ayant été fourni, « pour éviter à scandale » on fit le mariage à Langroaz.

Pénétrons à l'intérieur par la grande porte Ouest, sous le clocher. Nous nous trouvons dans une sorte de vestibule séparé de la nef par une clôture à claire-voie, formée de balustres tournés, soutenant une tribune. Un tronc massif en bois, bardé de fer, est accroché à la balustrade.

Dans l'aile Nord se trouve l'autel de sainte Anne. L'ancienne statue, entièrement vermoulue, a été rem-

placée par une autre toute moderne. Le retable aux deux colonnes torses feuillagées est surmonté d'un panneau qui porte en relief une tête d'ange.

Dans l'aile Sud se trouve un groupe curieux de personnages de grandeur presque naturelle. On y voit Notre Seigneur, triste et résigné, couvert du manteau rouge, entre deux valets en costume Renaissance, portant moustaches en croc et cheveux frisés. Aux deux extrémités, séparées par deux colonnes corinthiennes des trois premiers sujets, sont deux autres statues représentant, dit-on, Pilate et Hérode.

Au-dessous de ce groupe, une peinture assez expressive reproduit trois scènes de la Passion : au milieu, Jésus portant sa croix, entouré de soldats et de femmes; à droite, Pilate se lavant les mains; à gauche, la flagellation. Ces peintures paraissent être très anciennes.

L'autel de Notre-Dame de Pitié occupe le fond de l'abside qui est séparée de la nef par une balustrade portant cette inscription : F. BARBECH. FAB. Cet autel, formé d'une table de granit recouverte de boiserie, est sans intérêt. Mais il est surmonté d'une niche dans laquelle est assise une très belle statue de Notre Dame tenant sur ses genoux le corps inanimé de son fils. Le retable qui entoure la niche porte la date de 1757.

Le transept est éclairé par deux fenêtres flamboyantes; deux autres ouvertures donnent du jour au chœur.

Un tableau sur lequel sont gravés les noms des soldats et des marins du quartier de Langroaz morts à la guerre de 1914-18, est placé contre la muraille.

Autrefois, les seigneurs de Keridiern avaient droit de prééminences dans l'ancienne chapelle. Les armoiries sont ainsi décrites dans un aveu de 1680 : « Dans la dite chapelle de Sainte-Croix, en la maîtresse vitre d'icelle, au-dessus du grand autel, il y a un soufflet en cheff garny d'un écusson d'or à trois roses de gueule, deux en chef et une en pointe, plus au dedans du chœur,

trois écussons dans les boisages garny de pareilles armes en bosses, et finalement autour de la ditte chapelle en dehors, une lizière estant garnye de nombre d'écussons à trois roses de gueulle et d'autres garny des mêmes armes en alliances, comme aussi escabeau et accoudouer dans le chœur. Et a ledit avouant droit de coutume le jour du pardon. »

D'après ce qui précède l'édifice démoli en 1747 comprenait une maîtresse vitre au chevet.

Sous la Révolution, la chapelle fut vendue comme bien national et acquise par Cotten, de Brémel, pour 2.050 livres, sur une mise à prix de 400 livres. L'inventaire dressé à cette époque mentionne beaucoup de linge, des nappes d'autel, des serviettes, une cornette, un pavillon, des ornements pour la messe...

La vente du mobilier et des effets eut lieu le lundi 27 juillet 1795, à la criée. Parmi les objets vendus on remarque un buffet, deux confessionnaux, deux bancs, deux fauteuils, un pupitre et son tabouret, la tribune, six chandeliers de bois, trois plats... La vente produisit la somme de 53 livres, 10 sous. Il n'est pas question de la croix d'or qui est pourtant mentionnée dans divers comptes de fabrique : ainsi, en 1775, il fut payé 70 livres à un orfèvre de Quimper pour la réparer. La tradition prétend qu'elle fut cachée dans la chaussée d'un chemin aux environs du village de Brézoulous. Il est certain que depuis ce temps on n'a pas revu cette croix.

Le pardon de Langroaz se célèbre le dimanche qui suit le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge. Ce pardon qui se faisait autrefois le jour même de la fête, attirait un grand nombre de pèlerins de tous les coins du Cap-Sizun et même de plus loin. La chapelle recevait en offrandes, du lin, de la filasse des bestiaux, des coiffes. En 1766, la vente des « coeffes » à Henry Trévidic, de Menez-Groaz, rapporta la somme de 2 livres 15 sols. Le plus ancien compte de fabrique conservé,

celui de 1762, accuse une recette totale de 254 livres, 7 sols et une dépense de 63 livres, 3 sols.

En 1836, rapporte M. Nicol, recteur, deux marins qui se disaient sauvés d'un naufrage par l'intercession de la Vierge, vinrent en pèlerinage à Langroaz. L'un, Guénolé Kerloc'h, offrit en ex-voto à la chapelle une statuette de la Vierge; l'autre, qui était commandant d'un navire de guerre et originaire de Brest, offrit un petit navire.

La veille du pardon, les femmes et les jeunes filles du quartier se font un devoir de nettoyer la chapelle et de procéder à la toilette de la Vierge. Autrefois, on la coiffait d'une cornette. Plus tard, on se contenta de lui passer autour du cou un ruban violet auquel était suspendu une belle croix, de lui poser sur la poitrine un cœur en vermeil et de lui mettre à la main un bouquet fait de rubans multicolores. Aujourd'hui, la principale ornementation consiste en une profusion de fleurs sur l'autel, aux pieds de la Mère douloureuse.

Il n'existe plus qu'une fontaine pratiquée dans le mur de l'enclos; la deuxième qui était voûtée en forme de bâtière a été supprimée. On vidait et on nettoyait ces fontaines pour obtenir la guérison des rhumatismes.

Jusqu'en 1922, le calvaire se trouvait dans l'angle Sud-Ouest de l'enclos. Il comprenait un fût et une traverse de granit surmontés de trois groupes en Kersanton. Au milieu le Christ en croix, ayant à ses pieds deux petits personnages aux figures grimaçantes, tenant chacun un calice. Au revers du fût, derrière le Christ, est représentée une Vierge couronnée, portant l'enfant Jésus. A chaque extrémité, taillées dans le même bloc et placées dos à dos, sont, d'un côté, deux statues de saintes et de l'autre côté une sainte et un saint; ce dernier tient une clef et figure probablement saint Tugen ou saint Pierre. L'ancienne traverse en Kersanton est demeurée fort longtemps dans la cour du manoir de Keridiern.

Elle porte les armes de René de Keridiern et de Marie de Keryvon, qui s'étaient mariés vers 1620. Lors de la dernière restauration, cette pièce a été remise en place et posée sur un beau fût également en Kersanton. L'ensemble a été transféré à l'angle Nord-Ouest de l'enclos.

Le 3 mai 1780, Yves Touller, fabrique de Langroaz, déclarait au général « la volonté qu'il avoit de faire relever la croix du cimetière » et de faire clore celui-ci. Le général lui donna tout pouvoir « pour faire la croix par l'ouvrier qui fera meilleur marché », et de plus « de faire construire un échelier de chaque côté de la chapelle, avec un portail vis-à-vis de la grande porte. Les habitants des villages voisins promettent de faire tirer les pierres, de les transporter sur le lieu et de faire les confessionnaux ». Yves Rozen, maçon, reçut 105 livres pour avoir exécuté tout ce travail.

En 1778, d'importantes réparations furent faites à la chapelle. Le fabricant demande décharge d'une somme de 154 livres employée en achat de planches, plomb, étain, clous, cire, suif, résine, peinture d'huile, pierres, et en salaires d'ouvriers.

Presque tous les ans, nous avons aussi remarqué, en consultant les comptes de fabrique, qu'il fallait faire l'acquisition d'une corde neuve pour la cloche. Celle-ci devait donc carillonner joyeusement, et à tel point qu'une année, rapporte la tradition, elle fut arrachée du clocher et vint s'abattre parmi les pèlerins, sans occasionner heureusement aucun accident.

En 1852, Judicaël Manach, de Brézoulous, légua à la fabrique de Cleden un champ appelé parc Langroaz, contenant 46 ares, 90 centiares et estimé 616 francs.

Terminons cette notice par un conte amusant. Un jour, Katel Kerlaër, mendiant de Plogoff, entre dans la chapelle pour faire ses dévotions. Elle s'agenouille devant le groupe de personnages, aperçoit un hibou posé

sur la tête de l'un d'eux, le prend pour un saint et lui débite sa prière en ces termes :

*Gant ho fri krog hag ho ivinou,
Pardonit d'eon va fec'hejou.*

(Avec votre nez crochu et vos griffes, pardonnez-moi mes péchés.) (1).

LA CHAPELLE DE SAINT TREMEUR

Cette jolie chapelle gothique, perchée sur un escarpement, domine le village de Trouguennour et la route du Loc'h au bourg de Cleden. Elle a fort belle apparence avec sa nef unique et un seul bras de transept. La façade Sud et le chevet sont construits en pierres de taille.

Le mur Ouest du transept est percé d'une porte gothique à contre-arcade, crossettes feuillagées, pinacles en nids d'abeilles et fleuron central.

Deux fenêtres flamboyantes, l'une au fond de l'aile, l'autre au fond de l'abside, ont été bouchées.

Sur le pignon sont sculptés deux navires, genre de décoration commun à la plupart des églises et des chapelles du Cap-Sizun.

Sur la façade Sud, une banderolle tenue par un ange aux ailes déployées et abritée sous une corniche garnie d'une frise, porte une longue inscription bretonne :

EN. ENOR. DA. DOE. ON. CROEAS.

DA. SANT. TREMEVR. DA. SANT. VELTAS.

EZ. E. OVE. FOVNTET. AN. CHAPEL. MAN.

AN. ZVL. KEN. FEST. AN. SPERET. GLAN.

OVZIT. BREMAN. AN. DAT. DRE. GONT.

MIL. PEMP. KANT. EIZ. BLOAZ. HA. TREGONT.

(1) Cette Katel Kerlaër était réputée comme « jeteuse de sort » (drouk-avis, mauvais œil), dont les sortilèges avaient terrifié la population. Une nuit, pour s'en débarrasser, on mit le feu à sa masure et la vieille sorcière y fut brûlée vive. (D'après Le Carguet.)

(En l'honneur de Dieu qui nous créa — A saint Trémeur, à saint Gildas — Cette chapelle fut fondée — Le dimanche avant la fête de l'Esprit-Saint — Sachez maintenant la date par compte — En l'année mil cinq cent trente-huit.)

Sur ce même mur Sud, on lit également :

Y. GOARDON. F. 1620.

On remarque au-dessus d'une porte un écusson martelé.

Le petit clocher ajouré qui surmonte le pignon Ouest contenait une cloche pesant 20 kilos. Cette cloche fut remplacée, le 24 février 1861, par une autre provenant du navire anglais *Durham*, qui fit naufrage au Trez-Goarem en Primelin. Elle fut bénite à Saint-Trémeur même et fut nommée *Marie-Jeanne de Saint-Trémeur* par Jacques Donnart, maire, et Catherine Bescou, du bourg.

La chapelle possède un autel du ^{xvii}^e siècle garni de boiseries assez remarquables. Sur le tabernacle se détache en relief l'image du Sauveur. Les trois autres statues en vénération sont toutes les trois au-dessus de l'autel : au milieu saint Trémeur décapité, tenant sa tête dans les mains; à gauche saint Gildas en abbé avec mitre et crosse; à droite, sainte Tryphine, mère de saint Trémeur, foulant aux pieds la tête de Conomore, son mari. Cette dernière statue ressemble étrangement à certaines statues de sainte Catherine d'Alexandrie, que l'on représente souvent foulant aux pieds un philosophe. C'est sans doute ce qui a fait croire à plusieurs personnes que la statue de la chapelle de saint Trémeur était celle de sainte Catherine. Mais comme nous ne voyons pas la roue traditionnelle qui accompagne habituellement cette sainte et que le personnage représenté porte la couronne et le manteau royal, il paraît bien que nous sommes en présence de sainte Tryphine, dont la place était tout indiquée dans une chapelle dédiée à saint Trémeur et à saint Gildas. On sait que Conomore,

roi cruel de Domnonée, avait l'habitude de décapiter ses femmes lorsqu'elles donnaient des signes de maternité. Sainte Tryphine subit le sort des autres. Mais saint Gildas la ressuscita et elle mit au monde son fils Trémeur. Plus tard, Conomore rencontra l'enfant dans un bois et le décapita.

Dans une sablière, au haut de la nef, une curieuse frise s'offre aux regards du visiteur. A l'une de ses extrémités on voit une tête de vieillard, chauve et barbue, que la tradition affirme être celle de Jean de Tréanna, seigneur de Kerazan; à l'autre bout, un buste de femme porte la coiffe *Capenn* d'autrefois, un tablier avec devantier, une chemise à frisette et une collerette ouverte sous le menton. Le tablier est serré à la taille par un lacet dont les extrémités pendent sur le ventre. Entre ces deux personnages, on lit sur un cartouche :

LAN MIL V^e LIII

HEN. MICHELET : FABRIC.

D'un côté de ce cartouche navigue un bateau monté par trois marins; tout auprès, un oiseau fabuleux pêche un poisson. De l'autre côté, une autre barque est poursuivie par trois grands oiseaux. Plus loin, grimace un dragon qui tient entre ses griffes une tête humaine.

Sur le lambris de la nef, au milieu d'un cercle d'où se détachent des rayons figurant le soleil, on lit la date : 1754.

Sur le côté Ouest du même lambris existe cette inscription : « Fait peindre par J.-M. Nicol, Recteur — J. Donnart, Maire — J. Raoul, Trésorier — Edmond Pichavant, peintre, Pont-Croix — F. Gloaguen, F. A. — F. Ollivier fecit — 20 mai 1865.

La chapelle de Cleden paraît plus ancienne que celles qui sont dédiées à saint Trémeur à Plougastel-Daoulas (1581), à Plomeur, à Guerlesquin, à Sainte-Tryphine, dans les Côtes-du-Nord (1577), à Cavan, Langoat, Saint-

Clet, dans le même département, à Bubry et à Pluvigner, dans le Morbihan.

Dans le Cap-Sizun, le nom de saint Trémeur est prononcé *Trémél* (accent aigu sur les voyelles de la première et de la deuxième syllabe), *Trémel* qui n'a rien de commun avec Trémeur, devait être à l'origine *Trefmaël*, c'est-à-dire la trêve de *Maël*, du chef. D'ailleurs, dans les documents du ^{xvii}^e siècle, la chapelle est toujours nommée Saint Trémel. La ressemblance approximative des deux noms aura sans doute contribué à faire adopter cet endroit pour l'établissement de la chapelle. On doit cependant faire remarquer qu'à peu de distance de là, un village de Plogoff porte le nom de Lestrivin, et que ce village existait avant la construction de l'édifice sous la forme de *Lestryffin*. Existe-t-il une corrélation quelconque entre ces deux faits ? Nous ne saurions le dire. La diffusion du culte des vieux saints en diverses régions de l'Armorique est fort difficile à déterminer et à suivre, dans l'état actuel de la science hagiographique.

Le pardon annuel a lieu le dimanche de l'octave de l'Ascension, sans doute en commémoration de la bénédiction de la première pierre qui dût se faire à pareil jour en 1538. Les offrandes étaient particulièrement considérables autrefois aux fêtes de l'Ascension, du Saint-Sacrement et des Rogations. Probablement la procession s'y rendait-elle ces jours-là. Actuellement, elle contourne une croix de fer, sans aucun caractère, située sur la colline de Barboa. Les ressources de la chapelle provenaient surtout des quêtes d'orge, des dons de bestiaux, de filasses, des intérêts de quelques constituts et de quelques legs faits par testaments. Peu de temps avant la Révolution, nous avons noté que la fabrique se trouvait dans l'obligation, comme à Langroaz, d'acheter une corde neuve pour la cloche.

D'après la tradition, il y avait autrefois à Saint-Trémeur un grand pardon, plus beau que ceux d'alentour. La chapelle était très riche et possédait de belles croix

d'or. Au temps des incursions de La Fontenelle dans le Cap, le trésorier de la fabrique, le sieur Trouguennour, de Kerfeurguel, avait été vu, la tranche sur l'épaule, s'en allant quelque part pour enterrer les croix. Et comme le pauvre Trouguennour fut tué au siège de Pont-Croix, on ne put savoir où se trouvait la cachette.

La chapelle fut vendue comme bien national pendant la Révolution. Elle fut acquise, le 4 août 1795, par Rozen, de Kerfeurguel, pour la somme de 650 livres, sur une mise à prix de 350 livres. La vente du mobilier, assez pauvre à cette époque, ne rapporta que 9 livres, 10 sous.

LA CHAPELLE DE SAINT TUGDUAL

La chapelle de Saint Tugdual — en breton on prononce *Sant Duel* — est tapie à l'orée d'un petit vallon qui débouche au village de Trouzent, non loin de la Baie des Trépassés.

Telle que nous la voyons aujourd'hui, elle date du XVIII^e siècle et a remplacé une autre de plus petite dimension.

Le 31 mai 1772, Nicolas Dagorn, de Trouzent, fabrique en fonction, fut chargé par le corps politique de la paroisse de réunir les matériaux nécessaires pour une reconstruction complète. « Et comme il est apparu que la chapelle est souvent trop petite pour contenir les fidèles qui se présentent pour la messe, le fabrique agira en conséquence. Si quelqu'un veut s'y opposer, qui le dise dans le temps prescrit par la loi. » Mais avant de démolir l'ancien édifice, les règlements exigeaient qu'il fût dressé « un procès-verbal de perquisition des écussons et armoiries pouvant être dans les vitrages et autres endroits ». Le notaire Chever, d'Esquibien, fut chargé de la visite et constata qu'il ne s'y trouvait ni écussons ni armoiries.

Dès lors, les travaux furent vivement poussés et la reconstruction était terminée avant la fin de l'année, car nous lisons sur le linteau de la porte d'entrée :

BATYE EN LAN 1772

Sur la sacristie qui flanque l'abside est gravée cette autre inscription :

V. D. M. A. JANNIC : RECTEUR. 1779

Le clocher fut bâti en 1775 par Hervé Ansquer qui reçut pour ce travail et la réfection du mur de l'enclos la somme de 64 livres.

Une cloche destinée à l'ancienne chapelle avait été bénite le 22 juin 1738, dans l'église paroissiale, par Jean Dagorn, recteur, en présence « de messire Sébastien-Joseph de Kerguelen et de Marguerite Sicourmat, son épousé, et de messire Louis Conan, docteur en Sorbonne, recteur de Plouhinec et de plusieurs autres ». Cette cloche fut nommée *Marie-Olive* par Olivier-Vincent du Menez, chevalier, Seigneur de Lezurec, et demoiselle Marie Nicolas, dame de Kerermen.

La sacristie fut construite en 1778-1779 par Jean Le Hir, maçon et Clet Le Goff, charpentier. Pour cet ouvrage et la réparation du lambris, de la toiture et de la balustrade du chœur, ils reçurent 85 livres.

En l'an 1647, la chapelle de Saint Tugdual devait à la chapelle de Saint They la somme de 12 livres. Elle s'acquitta en donnant à celle-ci 24 livres de métal pour fondre une cloche. Comme la livre de métal fut estimée une livre en argent, en fin de compte, c'est la chapelle de Saint They qui se trouva débitrice de la somme de 12 livres envers celle de Saint Tugdual. La différence est versée aussitôt.

L'intérieur comprend une seule nef. L'autel, de la même époque que la chapelle, est gracieux et bien conservé. Au-dessus du retable, un panneau sculpté encadre un vieux tableau du Rosaire rappelant beaucoup celui de Saint-Tugen : auprès de saint Dominique, un chien tient dans la gueule une torche enflammée, peut-être un chien enragé qui bave du feu.

De chaque côté monte une colonne torse entourée de pampres de vigne et de grappes de raisin que des oiseaux avalent ou rejettent.

Dans des niches latérales sont placées les statues de saint Tugdual et de saint Pierre, encadrées de deux jolies guirlandes d'épis, de pâquerettes et de roses.

Au-dessus du tableau du Rosaire, un petit panneau de bois peint représente saint Nicolas ressuscitant les trois petits enfants au saloir, tandis que le boucher se cache dans un bois. Au fond, la foudre éclate; à gauche on voit deux maisons.

Les ressources de la fabrique provenaient des offrandes, du produit de la vente de bestiaux, de filasses, des quêtes d'orge, des intérêts de constituts et de quelques legs. Un constitut de 300 livres accordé au seigneur de Lezurec resta pendant plusieurs années sans être remboursé et sans que les intérêts fussent versés.

Jadis, il se célébrait deux pardons, celui de Saint Pierre et celui de Saint Tugdual. Aujourd'hui, l'unique pardon a lieu le quatrième dimanche de septembre. La procession fait le tour d'une croix récente, élevée sur un soubassement ancien, menhir ou pilier de dolmen, constituant le monument aux morts du quartier de Trouzent.

A peu de distance de la chapelle, de l'autre côté de la route de la Baie, il y a deux fontaines : l'une dédiée à saint Tugdual, l'autre à saint Pierre. On prie saint Tugdual pour la guérison du bétail; on lui demande aussi le soulagement des maux d'yeux et d'oreilles, et pour l'obtenir plus sûrement, on vide sa fontaine. Autrefois, on croyait qu'il avait le pouvoir de guérir toutes les maladies eczémateuses, surtout celle qui consiste en vésicules dans lesquelles paraît une sinosité claire, suintant à travers la peau et inondant l'épiderme, comme la rosée du ciel perle sur les brins d'herbe et inonde la verdure.

Jadis, au temps des moulins à vent, on balayait la chapelle pour que le souffle se lève et fasse tourner les ailes. D'où le dicton local :

*Troc'ha an ed du arog Sant Duel,
Gant aon e iaffe gant an avel.*

(Couper le blé noir avant la fête de saint Tugdual, De peur que le vent ne l'emporte.)

On raconte à ce propos l'histoire suivante : Tonton Jean-Pierre P. du moulin de K..., ennuyé de voir que le temps calme se prolongeait, et poussé par ses clients qui réclamaient leur farine, s'en fut un jour balayer la chapelle en désespoir de cause. Sa besogne terminée, voyant que le vent ne se levait point, il se mit en colère, et brandissant son balai, il en donna un grand coup dans la poitrine du saint. Réveillé sans doute de sa torpeur, celui-ci décida de jouer un bon tour au coléreux meunier. Tonton Jean-Pierre constata avec stupeur, en revenant auprès de son moulin, que les ailes en étaient brisées, la voilure déchirée et la toiture emportée. Le saint s'était vengé à sa manière. Tonton Jean-Pierre mourut peu de temps après sans avoir pu réparer les dégâts occasionnés par cette tempête inopinée. En punition de l'offense faite à son image saint Tugdual l'avait condamné à assister, impuissant, à la décrépitude de son cher moulin.

La chapelle de Saint Tugdual fut vendue pendant la Révolution et acquise, le 4 août 1795, par Jean Kerloc'h, de Trouzent, pour la somme de 2.050 livres.

Le mobilier fut dispersé le dimanche 26 juillet 1795; la vente ne rapporta que 46 livres, 10 sous.

LES CHAPELLES DISPARUES

Un quartier de Cleden bordant le rivage Nord et comprenant principalement les villages de Lansulien et de Penharn, porte le nom de *Douar Zantel*, la Terre Sainte. Au xvr^e siècle on l'appelait *Douar ar Gentil*, la terre des Gentils. Ces terres devaient la dime, levée à la dixième gerbe, à l'abbaye de Landévennec. En 1704, le montant du bail était de 51 livres. Les villages de Ker-

veur, Kerlaouen, Mescran, Kermerrien et Kernevez devaient également des redevances à l'abbaye, mais ils cessèrent de payer en 1763. La terre de Pratlan cessa aussi de verser la dime en 1741 « faute au monastère de faire rebâtir et desservir la chapelle de Saint Guénolé ». En 1790, le recteur-maire de Cleden déclarait que les dîmes dues à Landévennec ne se payaient plus depuis quelque temps.

Il ne reste aucune trace de la chapelle, mais la fontaine existe toujours auprès du village de Lansulien. On l'appelle parfois *Feunteun ar C'hilou*, la fontaine des sangsues. L'édicule actuel porte sur le fronton la date de 1788. Au fonds, dans une niche, se voit une statue en Kersanton figurant un personnage, sans doute saint Guénolé, tenant un calice dans chaque main. Les eaux de la fontaine ont la réputation de posséder des vertus bienfaisantes. Naguère on y plongeait les enfants qui tardaient à apprendre à marcher, ou qui marchaient difficilement. Pour guérir les verrues, on les piquait avec une épingle préalablement trempée dans l'eau.

La tradition prétend qu'il aurait existé des chapelles à Kerermen, à Lannuet et à Lannoan. Dans ces deux derniers villages, on trouve encore des fontaines : la première est nommée *Feunteun Sant* et la seconde *Feunteun Sant Oan*.

LES CROIX

Expression de la foi d'un peuple, les croix ne sont nulle part aussi nombreuses que dans le pays du Cap. A Cleden, on les rencontre, pour ainsi dire, à chaque carrefour.

La plus ancienne est probablement celle de Kertanguy. Taillée dans un seul bloc de granit, elle est assez fruste. Aucune date ne révèle depuis combien de siècles elle étend, au-dessus du village, ses bras courts légèrement irréguliers.

A la sortie du bourg, en prenant la route de la Baie, nous trouvons la Croix Rouge, *Ar Groaz' Ru*. C'est une colonne monolithe surmontée d'une croix en fer. Elle offre cette particularité que le tronc octogonal se renfle à sa base pour former une petite niche d'un côté; le revers porte en relief un ostensor avec cette inscription :

CRO
IX S^t
CLE
TTE

Autour du bloc qui sert de base à la croix court cette autre inscription :

V. D. M. A. JANNIC. R^R. MARCHAND 1773

A une centaine de pas de cette croix, au bord du chemin de Kerazan, se trouve la fontaine de saint Clet, dite *Feunteun Goad*, la fontaine du sang. Cette fontaine est très ancienne : on l'appelait déjà ainsi au début du dix-septième siècle. Ces deux noms, Croix Rouge et Fontaine du Sang, rappellent-ils quelque épisode tragique de l'histoire de Cleden ? On ne sait. La fontaine contenait autrefois une statue en granit de saint Clet, aujourd'hui brisée.

En passant devant le cimetière, arrêtons-nous devant la belle croix monumentale à l'ombre de laquelle dorment les morts de Cleden. Elle était érigée auparavant dans l'ancien cimetière, au chevet de l'église, à l'endroit où se dresse maintenant le monument aux morts de la grande guerre. Elle reposait sur deux lec'hs cannelés qu'on peut encore voir aux abords de l'ancienne nécropole. Cette croix avait été construite en 1881.

Plus loin, à l'intersection de la route de Plogoff et de la route de la baie des Trépassés, s'élève la croix de Bécherel. C'est une croix en ciment armé, œuvre de Laurent Mens, de Tal-ar-C'hef, qui commémore la grande mission de 1927. Elle a remplacé une croix en pierre, très fruste, ayant l'apparence des croix méro-

vingiennes, et qui se trouvait au milieu même du carrefour. Pour ne pas gêner la circulation, la nouvelle croix a été placée à l'angle d'un champ. C'est le but actuel des processions liturgiques.

Prenons la route de Plogoff jusqu'à Lannoan. Dans ce village nous trouvons une croix avec soubassement et stèle en granit. La tradition rapporte qu'il y eût jadis dans ce village une chapelle dédiée à saint Oan, d'où le nom de Lann-oan. La fontaine du saint, *Feunteun ar Zant*, existe encore dans une prairie. Son eau posséderait certaines vertus curatives. On ajoute que toutes les bêtes, particulièrement les crapauds, qui, par hasard, entrent dans la fontaine, meurent instantanément.

Revenons sur la route de la Baie. Avant le village de Kersaudy, nous avons une autre croix de pierre nommée *Ar Groaz Toull*, la croix percée, parce que dans le piédestal très large, on a aménagé une niche profonde où repose habituellement quelque statuette. On l'appelle aussi *Kroaz Dom Yoën*, en souvenir du prêtre Yves Le Hir qui la fit bâtir.

Cette croix a aussi sa légende. Tous les ans, à cet endroit, on allumait le feu de la Saint-Jean. Or, un soir que crépitait le *tantad* et que les flammes s'élevaient très haut dans le beau ciel de juin, on entendit soudain un affreux bruit de chaînes et l'on vit des éclairs sinistres dévalant le petit chemin de Kerermen. Le cyclone de feu et de tonnerre passa tout auprès des personnes présentes, les figeant d'angoisse, et s'en alla se perdre dans le fond du vallon. Le prêtre dont nous venons de parler, qui présidait la cérémonie du *tantad*, fit mettre tout son monde à genoux pour prier, et, d'un commun accord, il fut décidé, ce soir-là, qu'une croix serait érigée sur le lieu même, pour que l'Esprit mauvais ne vienne plus troubler les assistants.

Nous avons déjà parlé de la croix de Trouzent à propos de la chapelle de Saint Tugdual. Transportons-nous maintenant sur l'ancienne voie romaine, à partir

de Trouguer. Au village de Kerninon nous rencontrerons une croix en fer montée sur un tronc en granit posé sur un soubassement carré. Ce monument est récent et sans caractère. Continuons notre route vers le Levant. Au carrefour de la route de Kerueur et de la voie romaine se dresse une croix basse en fer portant cette inscription :

YVES BERRIET - 1885

On l'appelle la croix de Kerergon. Il y avait là, autrefois, une vieille croix qui fut démolie au mois d'août 1696 par Yves Le Gall, Henri Raphalen et Alain Le Violant, du bourg de Cleden. Quelque ennemi secret prétendait Jean de Tréanna, Seigneur de Kerazan, à qui appartenait la croix, les avait poussés à faire ce stupide travail; il demandait que les coupables fussent punis et condamnés à rétablir la croix. Il réclamait en outre une indemnité, la destruction lui étant préjudiciable, car le monument servait de borne à ses terres. Les accusés répondirent qu'ils avaient agi sur l'ordre du recteur, Pierre de Pail, et que leur intention n'était point mauvaise, bien au contraire. « Par esprit de charité et de dévotion, croyant bien faire, ils avaient transporté une charretée de pierres de la dite croix, tombée depuis longtemps, jusqu'à la croix de Bécherel, également démolie et que le recteur voulait rétablir. »

L'incident en somme, se réduit à peu de chose : à l'aide des matériaux des deux croix ruinées, le recteur voulut en construire une autre; mais il n'avait pas daigné consulter le seigneur de Kerazan, d'où la protestation et la plainte de celui-ci, fort jaloux de ses droits.

En continuant notre route, nous arrivons devant Trévennan. Là, au bord du chemin, nous nous trouvons en face d'une des plus jolies croix de Cleden. Elle est entièrement en granit. D'un côté, le Christ avec une tête de mort et deux tibias croisés à ses pieds, de l'autre la Vierge.

Un jour, au cours d'une tempête, Jacques Calvé, mate-

lot de Trévennan, fit le vœu, s'il en échappait, d'ériger une croix sur ses terres, à un endroit d'où l'on apercevrait la chapelle de N.-D. de Bon Voyage, la protectrice des marins. Il fut sauvé et exécuta sa promesse.

L'inscription du piédestal nous donne la date et les circonstances qui ont motivé la construction :

MA : SAVE : PAR : MIR. (m'a sauvé par miracle).

VOEV : DE :

JAC : CALVE.

1737

En rentrant au bourg par Meil-Kerharo, nous arrivons au village de Mene-Groaz, dont le nom garde le souvenir d'une croix ancienne, disparue depuis longtemps; on ignore même son emplacement exact. Une nouvelle croix a été érigée sur le bord du chemin et solennellement bénite le 27 octobre 1935. C'est donc la plus récente de toutes les croix de Cleden. Elle est aussi l'une des plus belles, toute en fin granit, faite avec goût dans le style des anciennes croix de campagne. Le socle porte cette inscription :

VŒU 1914-1918

Prenons maintenant la route de Cleden à Goulien. Signalons, en passant, la croix de Barboa, que nous avons déjà mentionnée, où se rend chaque année la procession du pardon de Saint-Trémeur. Elle n'a rien d'artistique ni d'élégant : c'est une simple croix en fer perchée sur un piédestal démesurément disproportionné.

Après avoir dépassé, auprès de Tal-ar-C'hef (1), l'antique fontaine de sainte Catherine contenant la statue de cette sainte avec la date : 1718, nous arrivons à la

(1) Ce nom doit rappeler le souvenir d'un tronc qui devait exister en ce lieu, destiné très probablement à recueillir les dons pour une maladrerie qui devait se trouver dans les parages de *Pont-ar-C'hlaon*, le pont de la maladie.

Auprès de ce pont existait en 1540 un moulin à eau « vulgairement appelé Melin Pont-an-Clanff. Il na disparu depuis longtemps.

croix de Kervo. Elle est entièrement en granit et le fût est encastré dans un gros bloc de même pierre. Elle se trouvait anciennement au haut du terrain vague, à la place où l'on a creusé une carrière; elle fut transférée à l'endroit qu'elle occupe actuellement en 1893. Sur le haut du fût on lit la date : 1816.

La croix de Kervo était le but des processions avant la reconstruction de la croix de Bécherel. On raconte à ce sujet l'anecdote suivante. Il y a environ une cinquantaine d'années, pour clôturer une grande mission à Cleden, on fit une procession solennelle à laquelle on vint en foule, non seulement de Cleden, mais aussi de Goulien, de Plogoff et de Primelin. Un groupe de pèlerins, passant au Loc'h, virent un homme qui n'avait pas l'air de s'apprêter pour la fête.

— Vous ne venez donc pas à la grande procession de Cleden ?

— A la procession ? Tenez, j'irai aussi si le cochon que voilà s'y rend lui-même, fit-il, en montrant un porc qui se vautrait à deux pas de lui.

Et voici que le cochon se lève aussitôt et prend la route de Cleden. On veut l'arrêter, il se met à galoper; les cris ne réussissent qu'à le faire courir plus vite. Il arrive à Cleden à l'heure de la procession qu'il suit bien sagement, à l'ahurissement de tous, puis s'en retourne comme il était venu, ayant donné à son propriétaire la leçon qu'il méritait !

Une autre fois, où à cette même procession, le temps se fit soudain si terriblement menaçant, que les missionnaires craignirent une débandade générale. Mais l'un des Pères assura qu'il ne pleuvrait point sur la procession : il étendit les bras, « conjura » les nuages et aucune goutte d'eau ne tomba sur le défilé, tandis qu'une pluie torrentielle s'abattait tout autour.

Poursuivons notre itinéraire vers Langroaz. A l'intersection de la route et des chemins qui mènent à Ker-

sporn, d'un côté, à Keridiern, de l'autre, il a dû exister autrefois une croix, car les champs situés à proximité portent le nom de *Parc ar Groaz*. Quelques personnes prétendent que certaines parties du calvaire actuel de Langroaz, telles que la traverse et les groupes qui la surmontent, proviennent de cette ancienne croix. Cette tradition peut être exacte, puisque nous savons, comme nous l'avons déjà dit, que la traverse a été conservée pendant des années dans la cour de la ferme de Keridiern.

Un peu plus bas, au milieu du village de Quillivic, nous trouvons la dernière croix de Cleden. Sur un soubassement carré à deux gradins, haut d'environ un mètre et mesurant approximativement deux mètres de côté, est posé un bloc également carré, dans lequel est fichée la croix. Celle-ci était autrefois en granit et ses débris se voient encastrés dans un mur voisin. La croix actuelle comporte un fût en chêne supportant un Christ en métal. Elle a été inaugurée en 1942, à l'occasion du pardon de Langroaz.

Sur le biseau du socle est gravée une inscription fort malaisée à lire par suite de sa vétusté. Nous n'avons pu déchiffrer que la date :

A° M° CCCC° XIX (1419)

Une autre croix a dû exister auprès de Keringar, car en 1688, un champ portait le nom de *parc croas Daniel*.

Des noms de champs indiquent encore l'emplacement d'autres anciennes croix : à Kervo : *croaz hentchou bihan*; à Trévennan : *croaz an Du*.

LE CLERGE

LES RECTEURS JUSQU'A LA REVOLUTION

La cure de Cleden était soumise, pour la nomination des bénéficiers, à la règle de l'alternative : pendant six mois de l'année, le droit de collation appartenait à l'évêque du diocèse et pendant les six autres mois au Pape.

Pour les titulaires antérieurs au milieu du dix-septième siècle, nous sommes obligé de nous contenter d'une simple mention et d'une date approximative, les sources ordinaires faisant défaut.

1395. — Henri de Penquelenneec.

1396. — Maurice de Penquelenneec. Il succédait à Jean de Brogny, originaire de Genève, qui devint successivement évêque de Viviers, archevêque d'Arles et cardinal. Bien entendu, ce dernier ne mit jamais les pieds à Cleden, dont il se contentait de percevoir les bénéfices.

1537 ou 1543. — François Guilestre ou Quilfistre.

1574. — Alain de Keridiern, de Cleden.

1576. — Alain de Clisson, d'Esquibien.

1579-1582. — Yves de Rospiec, né à Esquibien. Il devint recteur d'Esquibien.

1591. — Guillaume Collet. Il était aussi chanoine de Cornouaille.

1595. — Alain Collet. Il était également recteur de Fouesnant et chanoine, probablement originaire d'Audierne, comme le précédent.

1630-1634. — Georges-Lucas Mahieu, de Quimper, devint chanoine prébendé de Plozévet et vicaire général.

1638. — René Seguin, notaire apostolique, originaire d'Auvergne.

1640-1644. — Alain de Rospiec, fils d'autre Alain et de Hélène de Clisson, seigneur et dame de Kermabon.

1644-1647. — Guillaume Bocou, originaire probablement

d'Audierne, où il mourut le 9 novembre 1664, qualifié de chanoine honoraire de Cornouaille.

1647-1650. — Yves Laurens.

1656-1660. — Guillaume Bocou, pour la seconde fois. Après avoir résigné son bénéfice de Cleden, il se retira à Lescoff, où il fit bâtir une belle maison qui existe encore et que l'on appelle *an ti braz*. Après sa mort, la maison fut vendue et adjugée à maître Le Sodec, notaire à Audierne; mais Yves Guillou, marchand à Kerlédec, et Adeline Pennamen, sa femme, fille d'une sœur de l'ancien recteur, exercèrent, en 1667, le retrait lignager en versant à l'acquéreur la somme de 800 livres, en louis d'or et d'argent.

1664-1671. — Yves Le Fauchoux, fils de Hervé Le Fauchoux, notaire de la juridiction de Lezoualc'h, et d'Hélène Blanchard, sieur et dame de Mespérit, en Goulien.

1671-1684. — Julien Hamonic, originaire de Croix-anvec, évêché de Vannes, près Pontivy.

1684-1708. — Pierre de Pail, originaire de la Haute-Bretagne (une famille de ce nom résidait à Betton, dans l'Ille-et-Vilaine, à la fin du *xvii^e* siècle), avait été secrétaire de l'évêché de Cornouaille et recteur de Loc-Maria-Quimper. Il résigna son bénéfice, le 25 octobre 1708, au profit du suivant, son neveu. Il demeura cependant à Cleden, où il mourut le 5 août 1719. Sa sœur, Jeanne de Pail, y était déjà décédée le 17 avril 1711.

1712-1734. — Pierre Navard, originaire lui aussi de l'évêché de Rennes, prit possession de la paroisse de Cleden le 18 septembre 1712. Sous son rectorat, un gros scandale éclata dans l'église paroissiale. Par acte du 10 octobre 1637, le seigneur de Kerharo, premier prééminencier, avait « baillé et concédé à Cleden Perhirin, demeurant au village de Kersaudy, pouvoir et permission de mettre et poser une pierre tombale, à fleur de terre, dans le chœur et chanceau de la dite église, de six pieds de longueur et deux pieds et demi de largeur, et

au-dessous de la thumbe d'icelui seigneur, du côté de l'épître, joignant le pilier de l'autel de Monsieur Saint-Nicolas, pour et en faveur de la somme de 12 livres ».

Selon l'habitude, les possesseurs de tombes dans l'église s'installaient sur leur emplacement pour entendre la messe. Mais, en 1717, lorsque fut construit un nouveau chœur, la tombe de Perherin se trouva masquée par les stalles. Au lieu de chercher un autre endroit pour se placer, les successeurs de Cleden Perherin, sa fille Catherine, le mari de celle-ci, Jean Bériet, et leurs enfants, de Kersaudy, prétendirent occuper les stalles mêmes du chœur, réservées aux prêtres. Et, de fait, ils s'y installèrent à plusieurs reprises, malgré toutes les injonctions qui leur furent adressées. Devant cette opiniâtreté et cette insolence, le général se trouva dans l'obligation de soumettre l'affaire au présidial de Quimper. Voici la plainte qu'il déposa à cet effet, le 24 octobre 1717 : « MM. les juges présidiaux de Quimper, supplient humblement le général des paroissiens de Cleden, contre Jan Bériet, de Kersaudy-Bras, deffendeur et accusé, exposant que par délibération du mois de septembre dernier, ayant reconnu l'absolue nécessité de construire en la dite église un chœur pour y placer les prêtres, ce chœur a été posé vis-à-vis le maître-autel.

« Lors de cette délibération, le deffendeur, qui convenoit comme les autres de la nécessité de ce chœur, réclama dans le même lieu le droit de se faire inhumer dans une certaine tombe plate qu'il indiqua, mais comme ce prétendu droit d'inhumation n'étoit reconnu de personne, on lui répondit qu'on auroit entré avec lui en examen de sa prétention lorsqu'il la justifieroit.

« Le susdit chœur ayant été construit et disposé à être mis en place, quand les ouvriers y voulurent travailler, le dit Jan Bériet s'y transporta en furieux et sans aucun respect pour la sainteté du lieu, il y fit divers actes de violence pour empêcher et opposer par mains mises que le dit chœur et l'ouvrage ne fussent placés,

menaçant de maltraiter les dits ouvriers et de briser lui-même tout l'ouvrage.

« Le dimanche subséquent, qui était le 24^e d'octobre dernier, les fidèles étaient assemblés à l'office divin, et MM. les Prêtres ayant voulu prendre au chœur les places qui leur sont dues et marquées exclusivement aux laïques, surtout aux laïques de certain état et condition, l'accusé avec précipitation avait devancé tout le monde et était venu se placer avec sa femme et sa famille dans les sièges du dit chœur, ce qui causa un trouble, une émotion et un scandale très considérable par la hardie entreprise d'une femme et de ses enfants de s'avancer jusques au sanctuaire et dans un lieu désigné aux seuls prêtres et clercs, où certainement les femmes ne doivent pas prétendre droit de séance sans une audace démesurée, mais celle de cette famille fut si grande, que quelques remontrances charitables qu'on leur pût faire, ils s'obstinèrent à retenir les dites places, et malgré toutes sommations et réquisitions, les prêtres furent obligés de se retirer et de laisser le champ libre au dit Beriet et sa famille, pour éviter que ce lieu ne devint champ de bataille et quoiqu'on les avertit hautement que la grande messe paroissiale ne se pourrait commencer, que cette femme ne se fût retirée du sanctuaire, l'accusé la força d'y rester, ayant proféré plusieurs injures empoisonnées avec blasphèmes et jurements au mépris de la sainteté du lieu et des mystères qui s'y célèbrent, si bien que pour éviter un plus grand scandale, MM. les Prêtres furent obligés de se retirer et de chercher d'autres places. »

Le général demandait qu'une information soit ouverte sur ces faits et que l'accusé soit condamné aux dépens et réparations.

Nous ne connaissons pas la sentence, les archives du présidial n'existant pas pour cette époque; mais il est à présumer que l'irascible paroissien fût mis en demeure de cesser ses empiètements inconsidérés.

Le même recteur eut encore un procès avec ses paroisiens au sujet de la dîme dont il voulait modifier la levée. Anciennement, la dîme se levait à la 30^e gerbe sur le champ, mais depuis un certain temps les recteurs avaient décidé de la percevoir sur le blé battu, ce qui leur évitait de faire travailler les gerbes recueillies. Ici encore nous ne connaissons pas la solution qui fut donnée à ce différend. Enfin Pierre Navard fut condamné par le présidial, en 1726, à payer l'annate de son prédécesseur sur le pied de 1.200 livres. Il mourut à Cleden le 19 septembre 1734, à l'âge de 57 ans. La vente de son mobilier et de ses effets produisit la somme de 885 livres, 16 sols. Il possédait un cheval et six ruches d'abeilles de moitié avec son valet. Les trois ruches du recteur furent vendues 7 livres, 5 sols (1).

1735. — Guillaume Derrien ne fit que paraître en septembre 1735; le 26 octobre suivant il donna sa démission. Peu après il devint recteur de Plounéour-Trez et mourut chez son père, à Beauregard, en Plouédern, le 13 octobre 1737.

1735-1745. — Jean Dagorn, né à Trogor, en Plogoff, le 19 décembre 1688, licencié de la Faculté de Théologie de Paris, avait été principal du Collège de Cornouaille à Paris de 1727 à 1729, puis recteur du Vieux-Bour-Quintin. Il prit possession de la paroisse de Cleden le 28 octobre 1735 et mourut le 19 avril 1745.

1745-1757. — Alexis-Hyacinthe d'Arcy, originaire de Landerneau, prit possession de la paroisse de Cleden le 3 octobre 1745. Il fut détenu au château de Pontorson, par lettre de cachet, nous ignorons pour quel motif, et fut relâché le 14 mars 1757. En 1749, il fut condamné par l'officialité de Cornouaille à payer 277 livres à Gabriel Le Masson, négociant à Pont-Croix, et 60 livres

(1) De Pail et Navard devaient ignorer le breton et ils n'auraient pas dû être pourvus d'une paroisse où cette langue était exclusivement employée. Aucun livre breton n'est signalé dans l'inventaire de leur bibliothèque.

à Jean Rozen du même lieu. Sa dernière signature sur les registres paroissiaux est du 23 septembre 1748. Il résigna ses fonctions le 14 avril 1757 et se retira au presbytère de Saint-Melaine de Morlaix. Il mourut à Lesneven le 6 janvier 1779, âgé d'environ 60 ans.

1758-1768. — François Périchon était recteur de Merléac lorsqu'il fut nommé recteur de Cleden. Il donna sa démission le 28 juillet 1768, pour devenir recteur de Mahalon, où il mourut en 1789.

1769-1786. — Alain Jannic, né à Pouldergat le 20 mars 1722, ordonné en 1747, mourut le 20 mars 1786 à Cleden.

1786-1790. — Jean-Joseph Gloaguen, né à Glomel, le 13 juillet 1752, promu au sacerdoce le 21 septembre 1777, eut pendant la Révolution une attitude ambiguë, qui lui attira la méfiance de ses paroissiens et l'hostilité des prêtres non-assermentés.

LES CURES OU VICAIRES

En principe, la paroisse n'était tenue de rétribuer qu'un seul curé ou vicaire. En réalité, nous avons constaté la présence de deux curés pendant certaines périodes. Les curés n'étaient pas logés au presbytère; ils prenaient leur logement à leur convenance; souvent ils habitaient chez leurs parents.

1600. — Cleden Le Corre, demeurant à Kersaudy.

1612-1617. — Hervé Jahouen, demeurant au bourg.

1619-1630. — Mathieu Fily, originaire de Porspéron, en Beuzec. Il devint recteur de Goulien.

1636-1638. — Antoine Le Berre.

1640. — Alain Cosquer.

1640-1641. — Etienne Tréanton.

1641. — François Guillou.

1644-1669. — Claude Le Guella.

1649. — G. Paugam.

1664. — Michel Quemener.

1669-1679. — Juquel Guidal, originaire de Goulien.

1670. — Décès de Yves Le Facheux, le 23 avril 1670,

à l'âge de 40 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de Lannourec.

1683-1700. — François Le Guen, de Kervo. Il mourut le 2 avril 1700, âgé de 67 ans.

1694. — Augustin Bouch, + curé d'Audierne, le 4 mai 1702.

1700-1712. — Corentin Goudédranche. Il devint curé de Plobannalec.

1729-1786. — Vincent Le Gall, prêtre en 1725, mourut à Keridiern-ar-Veil, le 1^{er} avril 1786, âgé de 83 ans.

1749-1753. — Daniel-Jean de l'Ecluze, originaire d'Audierne, prêtre en 1735, devint recteur d'Ergué-Gabéric, puis de Plovan, où il mourut le 19 mars 1783.

1754-1757. — Alain Le Voaz de Kerudalen, originaire de Crozon, devint recteur de Saint-Sauveur de Quimper, où il mourut le 28 avril 1786.

1749-1773. — Yves Le Hir. Il fut désigné comme curé d'office pendant l'absence du recteur d'Arcy, puis il fut nommé recteur de Tréogat en 1771, et y mourut le 31 janvier 1774. *

1778-1790. — Barthélémy Pellé, né à Kervo, le 31 janvier 1738, ordonné prêtre en 1778, prêta le serment à la Constitution civile du clergé, conserva ainsi ses fonctions et mourut à Kervo le 31 mai 1805.

1789-1791. — Jean Gloaguen, neveu du recteur, prêta également le serment et fut élu recteur de Primelin.

LES PRETRES HABITUÉS, CHAPELAINS OU ECCLESIASTIQUES AYANT EXERCÉ DES FONCTIONS RELIGIEUSES DANS LA PAROISSE

Avant la Révolution, les prêtres non-pourvus de charge officielle étaient assez nombreux à Cleden. Ils résidaient la plupart du temps chez leurs parents, participant aux travaux de la ferme. Leur demeure est encore reconnaissable de nos jours par un calice sculpté sur la porte ou sur une fenêtre. Certains d'entre eux dirigeaient une petite école, soit dans une chapelle, soit

à leur domicile. Ils jouissaient des honoraires de leurs messes, du revenu de quelques fondations et du casuel des cérémonies auxquelles ils participaient. Dans ce dernier cas, ils s'intitulaient prêtres délégués. Un grand nombre de ces prêtres restèrent toute leur vie dans la paroisse; quelques-uns furent nommés curés et recteurs.

1541. — Cleden Richard, né et demeurant à Trouguennour.

1615. — Eutrope Carval, chapelain à Kervo.

1617. — René Born.

1618. — Simon Belbeoc'h, au moulin de Kerharo.

1630. — Nicolas Le Borgne, chapelain.

1636. — Yves Le Briz, au bourg.

1640. — Laouénan.

1640. — Mathieu L'Olyva, devint curé de Clohars-Fouesnant et d'Audierne.

1642. — Yves Nynon, de Plogoff, probablement.

1643. — Quintin.

1644-1656. — Olivier Madec.

1646. — Largenton.

1646. — T. Corre.

1651. — B. Le Guenn.

1651. — Ch. Sinou.

1656. — Y. Lastennet.

1658. — Mathieu Le Bras.

1674-1676. — Pierre Richart, chapelain de Langroaz.

1681. — François Moreau, de Kergaradec.

1683-1693. — Augustin Le Flpc'h.

1687-1701. — Henry Pennamen, chapelain à Kervo.

1695. — Jacques Pichavant.

1698. — Jean Le Chever.

1700-1702. — Mathieu-Joseph Le Gloédic.

1703-1707. — Jacques Thomas.

1708. — J.-B. Le Gallo.

1710-1728. — Henry Bériet, de Kerham, mourut le 11 septembre 1728, âgé de 48 ans.

1711-1730. — Noël Arhan, de Kermerrien, mourut le 15 avril 1730, âgé de 47 ans.

1712. — Marchand.

1713. — Yves Rozen, de Lezanquel, mourut le 1^{er} février 1718.

1713. — Paul Sinquin, demeurant au bourg, devint curé de Goulien en 1714 et curé de Landudec en 1722.

1713-1739. — Mathieu Gouzien, ordonné prêtre en 1710, résidait au bourg. Il devint recteur du Quilliou.

1725-1737. — Eutrope Le Normant. Devenu curé de l'île de Sein, il mourut à Audierne, chez le sieur Creuzal, chirurgien, à l'âge de 40 ans et fut enterré à Cleden, le 1^{er} mai 1737.

1729-1747. — Jean Le Péoc'h, de Trévannan, fut ordonné prêtre en 1729. Il mourut recteur de Trefflagat le 9 juillet 1756.

1729-1737. — J. Perherin, devint curé de Plogoff.

1733-1752. — Corentin Yvenou, né au bourg, le 16 décembre 1706, avait reçu la prêtrise en 1732. Voici comment il faisait sa quête dans la paroisse : « ... à fur et à mesure que l'on remplissoit les poches de différents blés, dont la plus grande partie étoit de l'orge, on les laissoit chez les particuliers où les poches finissoient d'être remplies. La quête peut bien produire vingt-huit boisseaux, dont il n'y avoit qu'un boisseau et demi de seigle et le surplus étoit tout orge. »

tin Yvenou percevait, en outre, en biens personnels, une rente en nature estimé 13 livres.

Il mourut au bourg le 5 novembre 1752.

1734-1737. — C. Kersaudy.

1734-1744. — Pierre Kerogel, de Kerninon, ordonné en 1734, habitait chez ses parents.

1734. — J. Hénaff.

1735-1747. — Jean Le Manac'h, de Kerspern, fut ordonné prêtre en 1735. Il fut pourvu de la paroisse de Beuzec-Cap-Caval le 1^{er} décembre 1760 et y mourut le 7 novembre 1764.

1735. — H. Savina.

1736. — Toussaint Evenou, d'Audierne.

1740-1741. — Jean Arhan, de Kermerrien, reçut la prêtrise en 1725. Il prit possession de la cure de Kerfeunteun le 9 septembre 1742 et y mourut en 1756.

1742. — Jean Le Bras, « aumônier de Sa Majesté ».

1746-1750. — Jean Arhan, prêtre en 1746, devint curé de l'île de Sein et y mourut le 10 mai 1762.

1747-1789. — Jean Cagean, aîné, de Kerfeurguel, prêtre, en 1746, mourut à Cleden le 18 novembre 1789.

1759. — Julien et Yves Périchon, neveux du recteur.

1759-1773. — Jean Cagean, le jeune, né à Kerfeurguel, le 12 décembre 1731, prêtre en 1759, fut successivement curé de l'île de Sein en 1774, de Landudec en 1777 et de Beuzec-Cap-Caval en 1779. Il fut inhumé à Cleden le 7 avril 1789.

1764. — Henri Kerloch, de Kerham, mourut comme diacre en 1764.

1764-1787. — Clet Carval, de Kerermen, prêtre en 1764, mourut au bourg de Cleden le 17 septembre 1787, âgé de 49 ans.

1763. — J.-M. Goardon, de Trogor, mourut le 8 mai 1769.

1767-1770. — Etienne Porlodec, né à Lezoulien, en Goulien, le 6 janvier 1738, prêtre en 1765.

1769. — J. Kervarec, neveu du recteur Jannic, devint curé de Pouldreuzic, puis de Pouldergat.

1774-1776. — Guy Bernard, né au manoir de Keridiern, le 17 septembre 1746, prêtre en 1774, fut successivement prêtre à la cathédrale de Quimper, à Berrien et à Pleyben. Il fut nommé curé de Saint-Goazec en 1781, puis de Guellevain, trêve d'Edern, où il mourut le 29 août 1785.

1781. — Daniel-Corentin Yven, d'Esquibien.

1782. — Yves Le Dréau, de Brézoulous.

1782-1786. — Keraudren, revint à Plogastel où il mourut.

1786. — J. Kerneis, de Beuzec.

Quelques autres prêtres originaires de Cleden, tels que

Guillaume Le Touller, de Lannoan, Jean Gloaguen, de Brézoulous, et Clet Kerisit, de Kerlaouen, ont procédé à quelques cérémonies en 1788, 1789 et 1790.

LES RECTEURS DEPUIS LA REVOLUTION

1786-1810. — Au Concordat, Jean-Joseph Gloaguen fut maintenu à la tête de la paroisse de Cleden, malgré le peu de sympathie que lui portaient la plupart de ses ouailles, qui n'avaient pas oublié son attitude équivoque durant la Révolution. Il ouvrit une petite école dans son presbytère en vue de préparer des élèves pour le petit séminaire; la majorité de ses écoliers, étrangers à la commune, étaient entretenus par le recteur.

En février 1804, il expose combien il eut de peine à vaincre les scrupules de ses paroissiens pour leur faire admettre les adoucissements de l'Eglise aux règles d'abstinence en Carême : « Je pense que trois prêtres seraient indispensables ici, eu égard surtout à l'assiduité des fidèles à fréquenter le Sacrement de pénitence; ici, du premier au dernier jour de l'an, on voit des pénitents environner les confessionnaux.

« J'ai publié au prône la permission que donne Monseigneur l'Evêque de faire gras ce carême dans tout son diocèse, les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, jusqu'au dimanche des Rameaux exclusivement. Dès la première nouvelle qu'on a eue de cette permission inattendue, les fidèles de cette paroisse qui ont toujours passé pour être jusqu'au scrupule attachés aux pratiques de la religion, paraissaient en témoigner du mécontentement; il m'a semblé même qu'il y avait à craindre le triste résultat de divisions et d'aigreurs dans les esprits. J'ai cependant lieu de croire que j'ai réussi à faire tomber les murmures; j'ai cru devoir déclarer prônalement que nous serions fermes, mes confrères et moi, à refuser même à Pâques l'absolution à quiconque se permettrait de faire le moindre reproche à son frère pour avoir usé de tout le droit que donne

la condescendance de notre Evêque, parce que nous aurions raison de regarder un tel reproche comme schismatique et le comparer à celui que les pharisiens faisaient aux disciples de Notre Seigneur. »

Transféré à Esquibien en 1810, Jean-Joseph Gloaguen y mourut le 7 mars 1813.

1810-1811. — François Le Pennec, né à Quimerc'h, le 19 février 1763, ordonné prêtre en 1787, avait été directeur au séminaire de Plouguernével avant la Révolution. Il avait passé les années troubles en Espagne et à Paris. Au Concordat, il fut nommé recteur d'Ergué-Gabéric. Transféré à Cleden, le 1^{er} octobre 1810, il eut quelques différends avec le maire et quelques membres de la municipalité, à la suite desquels il fut envoyé à Plovan, le 27 juillet 1811. En même temps, le maire Touller et l'adjoint Bourdon furent suspendus. La paroisse resta sans recteur pendant plus d'une année. Aux réclamations des habitants, l'évêque répondait qu'il manquait de sujets et qu'il voulait fixer son choix « sur un homme capable, par sa sagesse, sa prudence et sa douceur, de rétablir la paix dans cette commune ».

1812-1814. — Michel Thalamot, né au bourg d'Esquibien le 24 janvier 1758, était vicaire au Saint, trêve de Gourin, avant la Révolution. Après avoir desservi Languolen, Landudec et Trefflagat, il est désigné pour Cleden, où il essaye d'apaiser les divisions existant parmi ses paroissiens. Il n'y réussit pas, se décourage et demande son changement en déclarant que « le schisme et l'hérésie y règnent plus que jamais; point d'union, point d'accord, mes instructions et prênes sont inutiles et sans succès..., je n'ai qu'une chambre et un cabinet, qu'on doit m'otter à la Saint-Michel ». Il se retire chez sa sœur à Esquibien et y meurt le 2 juillet 1814. En attendant la nomination d'un nouveau recteur, la paroisse de Cleden sera administrée par Pierre Jaffry, recteur d'Esquibien.

1814-1818. — Henri Castrec, né à Kernez, en Poullan,

le 9 janvier 1762, avait été ordonné prêtre le 20 septembre 1788. Il fut pourvu de la paroisse de Cleden le 20 décembre 1814. En 1818, il fut nommé curé de Fouesnant. A son départ, Cleden resta de nouveau sans recteur pendant près d'un an et demi.

1820-1851. Milliau Billon, né à Ploëven, le 2 avril 1786, d'une famille irlandaise établie en Bretagne depuis 1555, prêtre en 1814, fut nommé recteur de Cleden le 29 mai 1820, après avoir été précédemment recteur de Plonéour et curé de Daoulas. Il mourut à Cleden le 10 décembre 1851, qualifié de chanoine honoraire.

M. Le Carguet, ancien percepteur à Audierne, a rappelé à propos du recteur Billon, une anecdote assez curieuse : « Un dimanche, prêchant contre le vol, il fit allusion à une pratique d'un groupe de pêcheurs de la paroisse qui introduisait, dans les cordées de poisson de vente, parmi les poissons de choix, lieus, merlus, etc..., *des chiens de mer*, des *peaux bleues* et autres poissons de rebut. On donna, pour ce fait, à ce groupe de pêcheurs, le blason de *Potred Pesked Chass*, ou *Pennou-Chass*, *têtes de chiens de mer*.

« Aussitôt les coupables de quitter l'église, insolemment, comme autrefois les marchands d'Audierne devant les prédications de Michel Le Nobletz. Et toutes les fois que le pauvre recteur montait en chaire, cette scène se renouvelait. Si bien qu'un dimanche, M. Billon, outré de la conduite de ces ouailles, les fustigea, au premier pas qu'ils firent pour quitter l'église, de ces paroles réellement prophétiques qui sont passées dans le Cap, en dicton populaire : « *Sod, an tad !... Sod, ar mab !... Sotoc'h ar vugale vien !* » — « *Sot, le père ! Sot, le fils ! Plus sort encore le petit-fils !* »

Comme il y aura bientôt cent ans que le recteur Billon a disparu, on nous permettra d'ouvrir une parenthèse en disant quelques mots de sa succession. Nous nous servons du procès-verbal d'inventaire fait après le décès, qu'on a bien voulu nous communiquer.

L'estimation des différentes parties de l'héritage produisit la somme globale de 12.276 francs 20. Dans ce total, le mobilier, les ustensiles, l'outillage et le bétail étaient évalués à 1.704 francs; la bibliothèque, comprenant 740 volumes, à 636 francs 55; les propriétés à 5.094 francs. Comme argent lui appartenant en propre, on trouva 4.481 francs 65, dont 49 pièces d'or de 20 francs et 900 francs en pièces d'argent. En fait d'argenterie, il ne possédait que neuf couverts, pesant onze cent vingt grammes et estimés 180 francs. Sept chandeliers de cuivre furent prisés 12 francs. Dans l'étable, deux vaches évaluées à 60 francs; dans l'écurie, une jument de 12 ans estimée 36 francs, une selle et une bride prisées 6 francs. Dans la remise se trouvaient une mauvaise charrette et ses deux chartils évalués 5 francs, une brouette, 5 francs, etc... Dans le jardin existaient 8 ruches d'abeilles appréciées 2 francs chaque ruche; de plus, le recteur possédait la moitié de huit ruches à Kerazan. En fait de provisions, il avait dans son grenier 8 hectolitres de froment : 80 francs; 50 litres de méteil : 6 francs, et 400 kilos de pommes de terre : 16 francs. Dans la cave, 102 litres de vin vieux : 66 francs; 96 litres de vin ordinaire : 38 francs; 41 flûtes de vin rouge : 20 francs; une touque de cassis sans sucre : 10 francs; 33 litres de cassis : 33 francs. On remarquera l'absence de liqueurs et de liquides alcoolisés. Nous avons cru intéressant de détailler ces chiffres pour indiquer surtout la valeur des marchandises il y a cent ans.

L'origine et la destination des différents fonds appartenant aux fabriques et à l'église étaient minutieusement spécifiées par le défunt recteur par des annotations rigoureuses. Le total de ces diverses sommes s'élevait à 7.086 francs 40, dont plus de la moitié était la propriété de la fabrique des Trépassés. La collecte de beurre pour les Trépassés avait produit, de 1833 à 1846, 856 francs. La location des chaises, stalles et banquettes avait rapporté 330 francs en 1833 et 28 francs en 1843.

Une somme de 675 francs provenant d'une restitution anonyme fut remise au successeur de M. Billon.

Tous les héritiers reconnurent « solennellement » que ces fonds appartenaient à l'église de Cleden, sauf un, qui intenta un procès devant le Tribunal Civil de Quimper. Il fut débouté de ses prétentions et condamné aux dépens.

1851-1855. — Jean-Marie Jacq, né à Plougoulm, le 10 mars 1796, ordonné à Paris en 1819, fut désigné pour Cleden le 18 décembre 1851. Il était auparavant recteur de Primelin depuis 1845. Il fut transféré à Audierne le 3 août 1855 et y mourut le 6 novembre 1861.

1855-1871. — Jacques Nicol, né à Plomodiern, le 10 mars 1808, prêtre en 1833, reçu sa désignation pour Cleden le 3 août 1855. Il avait déjà été vicaire à Cleden de 1833 à 1838, puis vicaire à Crozon et recteur de Logonna-Daoulas. Il mourut à Cleden le 28 avril 1871.

1871-1877. — Nicolas-Jean-Marie Boutier, né à Rospor-den, le 24 janvier 1827, prêtre en 1851, avait été successivement maître d'études à Saint-Pol-de-Léon, vicaire à Quimerc'h et à Saint-Pol et recteur de Guerlesquin. Nommé recteur de Cleden le 27 mai 1871, il fut transféré à Fouesnant en 1877 et y mourut le 6 août 1885.

1877-1885. — Jean-Paul-Marie Le Bars, né à Audierne, le 21 juin 1834, prêtre en 1858, avait exercé les fonctions de précepteur chez M. du Portzic, de vicaire à Pleyben et à Ploudalmézeau, de recteur de Saint-Evarzec, avant d'être désigné pour Cleden le 28 février 1877. C'était un caractère extrêmement bouillant et autoritaire; il eut des démêlés fort vifs avec le maire et son frère, diacre, qui le conduisirent devant le tribunal correctionnel. Démissionnaire le 21 avril 1885, il fut désigné, le 12 mai 1885, pour Combrit, où il mourut le 20 juin 1888.

1885-1891. — Jean-François Roudaut, né à Trémaouézan, le 18 février 1848, prêtre en 1872, avait exercé les fonctions de vicaire à Saint-Louis-Brest, de sous-principal au collège de Saint-Pol-de-Léon, lorsqu'il fut nom-

mé recteur de Cleden le 21 avril 1885. Le 3 novembre 1891, il fut transféré à Plounévez-Lochrist.

1891-1897. — Joseph-Marie-Yves Le Bot, né à Dirinon, le 7 juillet 1841, prêtre en 1867, avait occupé les postes de vicaire à Guilligomarch, à Clohars-Carnoët, d'aumônier des Bretons à Nantes, et de recteur de Trémeven, quand il fut désigné pour Cleden le 10 novembre 1891. Il mourut à Cleden le 15 septembre 1897.

1897-1904. — Paul-Martin Malgorn, né à Ouessant, le 7 août 1857, prêtre en 1881, était professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix depuis son ordination, quand il fut pourvu de la paroisse de Cleden le 20 septembre 1897. Désigné pour Saint-Michel de Quimperlé, en 1904, il y resta peu de temps et entra au monastère bénédictin de Kergonan, où il mourut en 1935, comme sous-prieur.

1904-1918. — Yves Stéphan, né à Sibiril, le 29 septembre 1852, prêtre en 1876, avait été vicaire à Carantec et recteur de Sainte-Sève et de Plouguer, avant d'être nommé à Cleden en 1904. Il mourut à Cleden le 10 juillet 1918.

1918-1938. — Joseph Falc'hun, né au Bourg-Blanc, le 7 juin 1863, prêtre en 1887, fut successivement vicaire à Scaër et à Plouénan et recteur de Locunolé avant d'être nommé à Cleden le 24 juillet 1918. Il donna sa démission en 1938, se retira à Keraudren, puis au Bourg-Blanc, où il mourut le 8 mars 1942.

1938. — M. Jean-François-Louis Abgrall, né à Lampaul-Guimiliau, le 6 mars 1881, prêtre en 1905, avait occupé successivement les fonctions de maître d'études à Saint-Pol-de-Léon, de vicaire à Guerlesquin et de recteur à Primelin, avant d'être désigné pour Cleden le 27 septembre 1938.

LES VICAIRES DEPUIS LA REVOLUTION

1778-1805. — Nous avons déjà dit que Barthélémy

Pellé conserva ses fonctions de vicaire à Cleden jusqu'à sa mort en 1805, à Kervo, à l'âge de 67 ans.

Entre 1800 et 1815, plusieurs autres prêtres accomplirent les fonctions de vicaires : Clet Le Bras, né à Quimper en 1766, prêtre en 1790, était prêtre habitué à Beuzec-Cap-Sizun avant la Révolution; Guillaume Le Bloas, né à Spézet en 1744, prêtre en 1769, était recteur de Lanvern avant la Révolution; Jean Trividic, né à Primelin en 1760, prêtre en 1787, était vicaire à Goulien avant la Révolution; Joseph-Marie Boncors, né à Rostrenen en 1760, prêtre en 1785, était vicaire à Trébrivan avant la Révolution.

1815-1819. — Pierre-Marie Le Friant, né à Pouldergat, le 2 avril 1788, prêtre en 1812, fut nommé vicaire d'office à Cleden au départ de Henri Castrec, recteur. En 1820, il devint recteur de Primelin.

1820-1821. — François Penduff, né à Guissény, le 14 octobre 1795, prêtre en 1818, fut nommé le 29 mai 1820. En 1821, il fut transféré à Bannalec.

1821-1824. — Jean Balanec, né à Plonévez-Porzay, le 25 mai 1797, prêtre en 1821, fut nommé le 30 juillet 1821. En 1824, il fut désigné comme aumônier à Brest.

1824-1827. — Grégoire-Auguste Riou, né à Plonéour, le 12 mars 1799, prêtre en 1824, fut nommé le 26 décembre 1824. En 1827, il fut transféré à Spézet.

1827-1833. — Sébastien Pelleter, né à Mespaul, le 26 août 1799, prêtre en 1826, fut nommé le 1^{er} avril 1827. Le 1^{er} janvier 1834, il devint recteur de Penhars.

1833-1838. — Jacques Nicol, né à Plomodiern, le 10 mars 1808, prêtre en 1833, reçut sa nomination le 26 décembre 1833. En 1838, il fut muté à Crozon.

1838. — François Marec, né à Saint-Pabu, le 14 janvier 1806, prêtre en 1832, fut nommé le 6 juin 1838. Le 31 juillet 1838, il fut transféré à Plougonvelin.

1838-1851. — Jean-Louis Le Berre, né à Ergué-Armel, le 24 juin 1810, prêtre en 1838, fut désigné pour Cleden

le 1^{er} août 1838. En 1851, il fut nommé recteur de La Forêt-Fouesnant.

1851-1853. — Jean-Corentin Tanniou, né à Loctudy, le 18 mars 1825, prêtre en 1850, fut nommé le 30 mars 1851.

1853-1855. — Hervé Cras, né à Sibiril, le 3 décembre 1807, prêtre en 1830, fut nommé le 15 novembre 1853. En 1855, il fut transféré à Audierne.

1855-1872. — Jean-Marie Guillou, né à Cléder, le 25 juillet 1821, prêtre en 1849, fut désigné pour Cleden le 24 août 1855. En 1872, il devint aumônier des Frères à Landerneau.

1856-1862. — Pierre Querné, né à Carantec, le 4 mai 1820, prêtre en 1856, fut nommé le 20 mai 1856. En 1862, il fut transféré à Telgruc.

1862-1870. — Alexandre Le Grand, né à Bannalec, le 12 juin 1838, prêtre en 1862, fut nommé le 30 décembre 1862. En 1870, il fut muté à Guengat.

1870-1873. Gabriel Breton, né à Lampaul-Guimiliau, le 4 mars 1845, prêtre en 1869, fut appelé à Cleden le 17 septembre 1870. En 1873, il fut transféré à Guissény.

1872. — Jean-Baptiste de Coataudon, né à Kerlouan le 9 juillet 1847, prêtre en 1872, ne demeura à Cleden que du 22 mars au 1^{er} septembre 1872; à cette dernière date il fut transféré à Plonévez-Porzay.

1872-1873. — Yves-Marie Le Hir, né à Guipavas en 1841, prêtre en 1865, fut nommé le 1^{er} octobre 1873 et mourut le 15 novembre 1873.

1873-1882. — Vincent Courtois, né à Crozon, le 6 juin 1849, prêtre en 1873, fut nommé le 7 novembre 1873. En 1882, il fut transféré à Ploujean.

1873-1879. — Alain-Marie Drézen, né à Penmarc'h le 4 avril 1843, prêtre en 1868, fut nommé le 22 février 1874. En 1879 il fut transféré à Plozévet.

1879-1882. — François Hervet, né à Henvic le 16 janvier 1843, prêtre en 1868, fut nommé le 13 mars 1879 et mourut le 10 octobre 1882.

1882-1884. — Jean-Marie Laurent, né à La Feuillée le

16 avril 1846, prêtre en 1874, fut nommé le 25 février 1882. En 1884, il fut muté à Taulé.

1882. — Pierre-Marie Callec, né à Camaret le 18 mars 1858, prêtre en 1882, fut nommé le 12 octobre 1882. Au bout d'un an, il fut mis en disponibilité jusqu'à sa désignation pour Landunvez en 1885.

1884-1902. — Jean-Marie Gillart, né à Trémeven le 7 janvier 1859, prêtre en 1884, fut nommé le 20 septembre 1884. En 1902, il devint recteur de Roscanvel. Il mourut le 21 janvier 1908.

1885-1900. — Jean-Marie Lorient, né à Kersaint-Plabennec le 3 novembre 1858, prêtre en 1882, fut nommé le 7 mai 1885. Il mourut à Cleden le 4 juillet 1900.

1900-1918. — Goulven Ollivier, né à Kerlouan le 6 mars 1871, prêtre en 1896, fut nommé le 10 juillet 1900. En 1918, il devint recteur de Plouégat-Moysan, puis de Plourin-Ploudalmézeau, où il mourut le 20 octobre 1947.

1902-1919. — Albert Berthou, né à Landerneau le 18 septembre 1871, prêtre en 1896, fut nommé le 4 juin 1902. En 1919, il devint recteur de Saint-Ségat, puis de Beuzec-Conn, où il mourut.

1919-1932. — Jean-Marie Caëric, né à Querrien le 24 mars 1881, prêtre en 1905, fut nommé le 3 octobre 1919. En 1932, il fut envoyé comme recteur à Saint-Cadou.

1932-1935. — Corentin Parcheminou, né à Saint-Nic le 19 septembre 1901, prêtre en 1926, fut nommé le 26 août 1932. En 1936, il fut transféré à Plogastel.

1935-1947. — Guillaume Gélébart, né à Plouzané le 28 octobre 1898, prêtre en 1926, fut nommé le 7 septembre 1935. En 1947, il devint recteur de Brennilis.

1947. — Georges-René-Marie Menut, né à Telgruc, le 17 mars 1909, prêtre en 1933, a été nommé à Cleden le 14 février 1947. En décembre 1947, il fut muté à Sainte-Thérèse de Quimper.

1947. — François Séité, né à Saint-Pol-de-Léon en 1922, prêtre en 1947, a été nommé le 19 décembre 1947, venant de Trégourez.



Dans la première moitié du dix-huitième siècle on remarque l'existence à Cleden d'un certain nombre de Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, congrégation laïque affiliée à l'ordre religieux de ce nom. La diffusion de cette pieuse pratique était probablement due à l'influence des Capucins d'Audierne.

Citons-en quelques-unes : Marie Pennamen + à Lésanquel en 1714; Jeanne Briand + à Kerlaouen en 1740; Marie Gaïffas + à Kerlaouen en 1750; Marie Louarn + à Trouguennour en 1754; Jeanne Le Cam + à Kersaudy-Bihan en 1759; Catherine Gaïffas + en 1763; Marguerite Le Deuffic + à Kerfeurguel en 1765. A l'enterrement de cette dernière assistent deux autres Sœurs : Catherine Caradec et Françoise Sicourmat.

Dans la seconde moitié du siècle on n'en trouve plus que de très rares membres.

LES PRETRES ORIGINAIRES DE CLEDEN AU XIX SIECLE (1)

1. — Jean Arhan, né à Kergaradec le 11 février 1783, fut ordonné prêtre le 13 mars 1813. Il fut successivement vicaire à Saint-Mathieu (1813), à Fouesnant (1815), recteur de Landévennec (1816) et de Lennon (1818), où il mourut le 13 décembre 1856.

2. — Clet-Marie Carval, né à Kerspern le 10 juillet 1794, fut fait prêtre le 27 mai 1820. Il fut nommé vicaire à Crozon en 1820 et mourut à Quimper le 28 février 1822.

3. — Jean Normant, né à Trouguer le 28 juillet 1794, fut ordonné prêtre le 22 décembre 1821. Il occupa les

(1) Nous ne pouvons pas établir une nomenclature semblable pour les siècles antérieurs, les registres des insinuations ecclésiastiques et du secrétariat de l'évêché de Cornouaille, de même que les *Ordos*, faisant défaut.

Quant aux prêtres de Cleden pendant la Révolution, on peut se référer à l'ouvrage de l'abbé Parcheminou: *La Révolution au fond du Cap-Sizun*.

fonctions de vicaire à Nizon (1822), à Beuzec-Conq (1824), à Fouesnant (1827), à Argol (1835) et à Plouyé (1840). Il devint ensuite recteur de l'Ile-de-Sein et de Saint-Rivoal et mourut le 7 septembre 1860.

4. — Clet-Marie Normant, né à Kertanguy le 16 juillet 1798, fut ordonné prêtre le 14 août 1825. Il occupa successivement les postes de vicaire de Sizun (1825), de Porspoder (1829) et de recteur de Peumerit (1829), où il mourut le 12 septembre 1861.

5. — Clet-Marie Marchand, né à Trouguer le 24 juillet 1799, fut ordonné prêtre le 21 août 1825. Il a été successivement vicaire à Plozévet (1825), à Plounévez-Lochrist (1827) et à Pouldergat (1834). Nommé recteur de Guengat le 24 décembre 1834, il fut transféré à Melgven le 1^{er} janvier 1849. Il se retira à Cleden et y mourut le 9 août 1884.

6. — Jean-Yves Berriet, né au bourg le 4 février 1802, fut ordonné le 17 décembre 1825. Il a occupé les postes de vicaire à Taulé (1825), à Morlaix (1827), de recteur de Plougouven (14 août 1835). et de curé de Saint-Thégonnec (21 décembre 1847). Il mourut dans cette dernière paroisse en 1874, comme chanoine honoraire.

7. — Noël-Yves Kersaudy, né à Lezanquel le 12 décembre 1802, ordonné le 8 juillet 1827, fut nommé successivement vicaire à Briec (1827), recteur d'Argué-Armel (12 janvier 1834) et de Plobannalec (1^{er} août 1837), il mourut le 21 septembre 1868.

8. — Henri-Yves Pellerin, né au bourg le 14 août 1803, ordonné le 8 août 1830, fut successivement vicaire à Pont-l'Abbé (1830) et recteur de Plonéis (15 août 1836), où il mourut le 5 juillet 1847.

9. — Pierre-Jean Goardon, né à Cleden le 28 janvier 1808, prêtre le 16 juin 1832, occupa les fonctions de vicaire à Saint-Mathieu de Morlaix (1832) et de recteur de Cleden-Poher (14 août 1845), de Plougasnou (3 juillet 1848), de Plomelin (19 septembre 1850) et de Plomodiern (26 février 1859), où il mourut le 20 juin 1870.

10. — Guillaume-Yves-Marie Normant, né à Kerermen le 2 août 1818, prêtre le 31 décembre 1848, fut nommé vicaire à Nizon en 1849 et y mourut le 14 mai 1852.

11. — Yves-Marie Louarn, né au bourg le 17 mai 1820, prêtre à Vannes le 23 septembre 1848, fut nommé vicaire à Hanvec en 1848, recteur de Lennon le 14 septembre 1863, et y mourut le 2 août 1877.

12. — Jean-André Kersaudy, né à Lannoan le 1^{er} avril 1821, prêtre le 19 décembre 1846, fut désigné comme vicaire à Lochrist-Le Conquet en 1847, comme recteur de Lababan le 31 janvier 1860, de Landudec en 1875. Démissionnaire en 1891, il mourut le 15 octobre 1891.

13. — Jérôme-Marie Chalm, né au bourg le 29 mars 1825, ordonné prêtre le 17 décembre 1853, fut pourvu des fonctions de maître d'études à Pont-Croix (1853), de vicaire à Melgven (1854), à Mellac (1857), à Plounéventer (1860), à Bannalec (1863). Il fut nommé recteur de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec le 25 septembre 1869, donna sa démission en 1895 et mourut le 19 janvier 1897.

14. — Clet-Marie Berriet, né à Kertanguy le 14 juillet 1829, ordonné le 31 juillet 1853, occupa les charges de vicaire à Saint-Pabu (1853), à Lannilis (1855), à Peumerit (1857), à Plomelin (1861) et d'aumônier des Carmélites de Brest (1863). Nommé recteur de Plounéour-Ménez le 7 septembre 1870, il fut transféré à Bénodet le 4 novembre 1875. Il donna sa démission en 1883 et se retira dans la maison de retraite de Saint-Pol-de-Léon, où il mourut le 10 octobre 1887.

15. — Noël-Hyacinthe Marchand, né à Trouguer le 24 mars 1832, ordonné le 17 mai 1856, fut désigné comme vicaire à Trégunc dès son ordination. Nommé recteur de Pencran le 18 mars 1873, il fut muté à Gouézec le 22 mai 1875. Démissionnaire en 1883, il se retira à Cleden et y mourut le 30 mars 1887.

16. — Noël-Marie Arhan, né à Kergaradec le 15 mai 1835, ordonné le 24 juillet 1859, fut successivement précepteur chez M. de Kergariou, vicaire à Melgven (1859)

et à Saint-Martin de Morlaix. Nommé recteur de Saint-Thois le 27 décembre 1873, il devint curé de Plogastel-Saint-Germain en 1876, puis curé de Saint-Martin de Brest en 1882. Elevé à la dignité de chanoine honoraire en 1888, il mourut le 29 janvier 1897.

17. — Clet-Marie Fily, né à Kerven le 11 mars 1845, ordonné le 10 août 1869, fut vicaire à Briec (1869) et à Querrien (1877). Nommé recteur de Laz le 14 novembre 1883, il y mourut le 2 février 1888.

18. — Jean-Michel Poulhazan, né à Keridiern-ar-Veil le 4 octobre 1845, fut ordonné le 21 novembre 1869. D'abord précepteur à Lampaul-Guimiliau, il fut désigné comme vicaire à Landudec (1871), puis à Lampaul-Guimiliau (1875). Nommé recteur de Guilers-Plogastel le 1^{er} décembre 1883, il fut transféré à Plougonven le 3 avril 1891. Curé de Briec le 19 janvier 1894, il y mourut le 24 septembre 1916.

19. — Henri-Yves-Marie Berriet, né au bourg le 9 août 1846, ordonné le 14 août 1870, fut envoyé comme vicaire à Nevez en 1870. Nommé recteur sur place le 30 août 1884, il démissionna en 1888 et mourut le 5 décembre 1888.

20. — Jean-Yves-Marie Fily, né à Kerludu le 3 octobre 1848, ordonné le 9 août 1874, fut placé comme vicaire à Peumerit en 1874. Nommé recteur de Landudec le 10 juillet 1891, il y mourut le 16 décembre 1900.

21. — Jean-Yves Pennamen, né au bourg le 15 septembre 1849, ordonné le 9 août 1874, fut successivement vicaire à Mahalon (1874), à Kergloff (1876), à Locunolé (1882), où il mourut le 4 février 1886.

22. — Hervé-Germain Arhan, né à Trévannan le 25 avril 1850, ordonné le 10 août 1876, remplit les fonctions de vicaire à Mahalon (1876), à Rédéné (1879) et à Loctudy, où il mourut le 9 mars 1885.

23. — Yves-Guillaume Cuillandre, né au bourg le 20 juin 1852, ordonné le 10 août 1876, fut désigné comme vicaire à Saint-Mathieu-Quimper en 1876. Nommé recteur du Folgoat le 15 juin 1892, il fut transféré à la

cure de Plouigneau le 3 août 1900, puis à celle de Bannalec en 1909. Il y mourut le 11 octobre 1912.

24. — Clet-Marie Cariou, né à Kerfeurguel le 30 août 1854, ordonné prêtre le 10 août 1879, a occupé successivement les postes de vicaire à Landévennec (1880) et à Pleyben (1882); aumônier des Frères à Landerneau (1891), recteur de Lopérec (1899) et curé d'Elliant (1906) Démissionnaire en 1925, il se retira chez son neveu à Kerfeurguel et y mourut le 15 septembre 1949.

25. — Jean-Yves-Marie Goudédranche, né à Kerlaouen le 5 novembre 1859, ordonné le 10 août 1884, fut placé comme vicaire à Pouldergat en 1884. Nommé recteur de l'île Molène le 18 mars 1898, il fut muté à Landrévarzec en 1905. Il démissionna et se retira à Loctudy, où il mourut le 19 juillet 1926.

26. — Pierre-Marie Kersaudy, né à Lannoan le 18 mai 1860, ordonné le 19 décembre 1885, remplit les fonctions de vicaire à Mahalon (1886) et à Plonévez-du-Faou (1889). Nommé recteur de Plounéour-Ménez en 1915, il y mourut le 15 janvier 1926.

27. — Clet-Yves-Marie Berriet, né à Kermeur le 5 juin 1851, ordonné le 10 août 1875, fut désigné comme vicaire à Plogonnec le 16 août 1875. Nommé recteur de Landeleau le 1^{er} juillet 1892, il fut transféré à Plougar le 9 juillet 1898. Il mourut le 1^{er} juillet 1926 à Cleden où il s'était retiré après avoir donné sa démission.

28. — Pierre-Marie Coquet, né à Trouzent le 31 janvier 1852, ordonné le 10 août 1877, fut nommé vicaire à Plovan le 5 décembre 1877, y mourut le 13 mai 1883 et fut enterré à Cleden.

29. — Aimé-Pierre Berriet, né au bourg le 20 septembre 1853, ordonné le 22 décembre 1877, fut désigné comme vicaire à Bannalec le 13 mai 1878. Nommé recteur de Pouldavid le 26 septembre 1888, il fut transféré à Bolazec le 7 mai 1895. Il mourut le 20 octobre 1903.

30. — Yves-Marie Bétrom, né au bourg le 1^{er} mai 1858, ordonné le 10 août 1885, fut vicaire à Landudec (1885),

à Scrignac (1889) et à Edern (1894). Nommé recteur de Lababan en 1906, il se retira à Cleden en 1912 et y mourut le 15 février 1917.

31. — Germain-André-Marie Marchand, né à Trouguier le 10 décembre 1860, ordonné le 10 août 1885, fut successivement vicaire à Locunolé (1886), à Brasparts (1891), à Nizon (1894) et à Saint-Jean-Trolimon (1896). Retiré à Cleden, il y mourut le 22 septembre 1912.

32. — Jean-Marie Arhan, né à Kerléodin le 16 avril 1867, ordonné le 23 mai 1891, a été vicaire à Lanmeur (1891) et à Saint-Sauveur-Brest (1895). Nommé recteur de Locmaria-Quimper en 1908, il fut transféré à Lanildut en 1915 et y mourut le 13 février 1930.

33. — Marc Le Dréau, né à Brézoulous le 1^{er} janvier 1868, ordonné le 10 août 1892, fut envoyé comme vicaire à Crozon le 27 août 1892. Nommé recteur de Peumerit le 9 juillet 1909, il fut transféré à Loctudy le 17 février 1922 et y mourut le 31 mars 1926.

34. — Jean-Noël Gloaguen, né au bourg le 29 janvier 1871, ordonné en 1896, fut nommé vicaire à Landeleau en 1896. Transféré à Plovan en 1905, il y mourut le 29 janvier 1909.

35. — Jean-Marie Arhan, né à Kerfeurguel le 24 mars 1872, prêtre le 25 juillet 1898, a occupé les fonctions de vicaire à Leuhan et à Trégunc. Nommé recteur de Treflagat après la guerre de 1914-18, il fut transféré à Ploudaniel en 1929. Doyen honoraire en 1948, il mourut à Ploudaniel le 5 juin 1949.

36. — André Pellé, né au bourg le 15 juin 1873, ordonné le 25 juillet 1899, fut vicaire à Commana (1899) et à Plougastel-Daoulas. Nommé recteur de Pouldavid en 1924, puis de Loctudy en 1926, il fut désigné pour Saint-Pierre-Quilbignon le 1^{er} juillet 1932. Elevé à la dignité de chanoine honoraire en 1939, il mourut à Cleden le 6 février 1945.

37. — Clet-Marie Arhan, né à Kerfeurguel le 7 août 1874, ordonné le 25 juillet 1900, fut envoyé comme vicaire

à Arzano en 1900, puis à Scaër en 1903. Nommé recteur de La Forêt-Fouesnant le 18 septembre 1925, il fut transféré à Trégunc le 8 avril 1932. Il y mourut le 16 novembre 1938.

38. — Pierre Mérou, né à Kertanguy le 25 avril 1875, prêtre en 1901, entra dans les Oblats de Marie, Après la guerre de 1914-18, il partit comme missionnaire en Afrique du Sud et y mourut en août 1934.

39. — Yves-Marie Guézennec, né au bourg le 6 février 1877, ordonné en août 1904, mourut à Cleden le 6 novembre 1904.

40. — Guillaume Carval, né à Kerfeurguel le 12 avril 1877, ordonné en 1901, occupa les fonctions de vicaire à La Roche-Maurice (1902), à Plougonven (1907), à Lanvéoc (1909) et à Kergloff (1910). Retiré à la maison de retraite à Saint-Pol-de-Léon en 1913, il disparut en 1926.

41. — Yves-Guillaume Cuillandre, né au bourg le 26 septembre 1878, ordonné le 20 décembre 1902, fut successivement vicaire au Guilvinec (1905), à Saint-Thégonnec (1908), à Lambézellec (1919) et à Plouigneau (1932). Nommé recteur de Plounévezel le 28 mai 1934, il mourut le 3 juillet 1934.

42. — Jean-Marie Thalamot, né à Keridiern-ar-Maner en 1880, ordonné en 1906, a été vicaire à Lanriec et à Ergué-Armel. Nommé recteur de Saint-Coulitz en 1932, il mourut accidentellement par noyade, en traversant l'Aulne, le 8 juillet 1950. Il a été enterré à Cleden.

43. — Clet-Yves Berriet, né Kerléodin le 15 novembre 1886, ordonné en 1909, fut nommé en 1911 vicaire à Bohars. Il y mourut le 5 février 1915.

LES DIMES PERÇUES A CLEDEN

On sait que la dime était une redevance en nature levée par des bénéficiers sur certains produits de la terre.

Aux xv^e et xvr^e siècles, la moyenne annuelle de la dime du recteur ne dépasse guère dix combles de froment. Pendant ces deux siècles, le montant de la dime était

toujours donné à ferme à des particuliers qui se chargeaient de la cueillette et en versaient le produit au recteur. Nous avons vu que pendant cette période, les recteurs étaient presque tous des nobles qui, ne résidant probablement pas dans la paroisse, préféraient ce mode de perception.

Par acte du 6 décembre 1633, une convention intervint entre le recteur Georges Mahieu et le général, par lequel ce dernier s'obligeait de faire verser au recteur le nombre de deux combles de seigle et d'un demi comble d'avoine sur chaque tenue existant dans la paroisse. Il fallut faire un recensement minutieux de toutes les tenues, village par village. La paroisse fut divisée en huit quartiers, et dans chaque quartier, deux ou trois contribuables se portèrent personnellement responsables pour tous les autres.

L'état qui fut dressé à cette occasion nous indique le nombre des tenues que comportait chaque village à cette époque. Nous pensons qu'il est intéressant de reproduire les données de cette statistique.

Nombre de villages d'une demie tenue: 2 (Kersivi et Kertanguy-Theolen). D'une tenue: 15 (Kerbesquerrien, Kerbrezellec, Kergalédan, Kerguioc'h, Kerharo, Keridiern, Kerludu, Kernevez-Keringar, Kernevez-Troguer, Kerouyen, Kerogel, Kerven-huella, Kerven-izella, Ker-verrien, Kerhuet). D'une tenue et demie: 2 (Kerfraval, Kerguern). De deux tenues: 22 (Brémel, Kerbelec, Keringar, Kergleguer, Keridiern-ar-veil, Kerlaëron, Kerléau, Kerloc'h, Kernot, Kerninon, Kerivel, Kervizinic, Kertanguy, Keriolet, Lanzulien, Lescleden, Menez-groas, Penharn, Quillivic, Trouérenec, Troguennour, Troguer). De deux tenues et demie: 1 (Bourg). De trois tenues: 7 (Kerléodin, Kersaudy, Kerspern, Lamboban, Mescran, Theolen, Trouzent). De quatre tenues: 6 (Kerfeurguel, Kergaradec, Kermeur, Kervo, Lannuet, Lezanquel). De quatre tenues et demie: 1 (Kerlaouen). De cinq tenues:

2 (Kerham, Lannoan). De six tenues: 2 (Kerermen, Trévennan). De sept tenues et demie: 1 (Brezoulous).

Nous arrivons ainsi à un total de cent quarante-trois tenues et demie assujetties à la dime. A raison de deux combles de seigle et d'un demi comble d'avoine par tenue, le recteur se voyait allouer par an 187 combles de seigle et 72 combles d'avoine. En nous basant sur le prix des céréales, c'est-à-dire en comptant le boisseau comble de seigle à 3 livres 5 sols, et le même boisseau d'avoine à 2 livres, nous obtenons un total de 746 livres et quelques sols.

Cet arrangement ne fut pas accepté par les successeurs de Mahieu, Seguin et Navard. Nous savons que de longs procès eurent lieu entre ces deux recteurs et le général, mais nous ignorons quelle conclusion fut donnée à ces différends, les archives du présidial de Quimper n'existant pas pour cette période.

En 1734, la dime de Cleden comprenait 12 tonneaux et demi de seigle et 60 boisseaux d'avoine. Le montant calculé au cours de l'époque, à raison de 72 livres le tonneau, le seigle valait 900 livres. L'avoine, à raison de 33 livres le tonneau, rapportait 82 livres et quelques sous.

En 1753, le recteur évaluait le produit de ses dimes à 690 livres.

En 1773, le recteur Jannic passait contrat avec Clet Le Normant, agissant au nom du général, aux termes duquel il devait recevoir 306 combles de seigle et 68 combles d'avoine, évalués à la somme de 2.040 livres.

Enfin, en 1790, le recteur devait recevoir 306 boisseaux combles de seigle et 66 boisseaux combles d'avoine. Ce blé donnait en argent une somme de 1.946 livres, 18 sous, 10 deniers. Depuis quelques années, tous les recteurs des paroisses du Cap-Sizun faisaient publier qu'ils « feraient lever leurs dimes par leurs domestiques et autres gens à la journée ».

A ce propos, le recteur de Cleden écrivait au Directoire du district de Pont-Croix, le 16 février 1791: « Je me

de visite ou de procuration pour sa part dans les frais de tournée de l'évêque ou de l'archidiacre. En 1523, cette part était de 11 livres, 13 sous, 4 deniers. Nous ignorons le chiffre pour les années postérieures.

Le presbytère de Cleden appartenant au général, le recteur devait verser à celui-ci, chaque année, la somme de 75 livres en guise de loyer. Il était tenu, en outre, de supporter les frais de réparation, qui devaient être assez lourds pour un logement vétuste comme celui de Lamboban.

Le revenu global du recteur de Cleden, pendant les années qui précédèrent la Révolution, peut être évalué à 2.200 livres, y compris les dîmes et le casuel. En déduisant les débours que nous avons énumérés plus haut, on peut fixer son revenu net à 1.930 livres en chiffre rond (1). Avec cette somme, il devait pourvoir à son entretien et à sa subsistance, acheter et nourrir un cheval, payer un valet et une *carabassen*, se procurer son vin de messe et faire face aux aumônes.

C'était donc un bénéficiaire moyen. Néanmoins, il pouvait, à bon droit, se déclarer lésé lorsque son traitement fut fixé à 1.200 livres en 1790.

LES MISSIONS DU PERE MAUNOIR A CLEDEN

Les troubles des guerres de la Ligue, qui avaient causé tant de misère dans toute la Cornouaille, avaient également amené un assoupissement profond dans les croyances et les pratiques religieuses. Il fallait secouer cette torpeur des âmes : ce fut la tâche qu'entreprirent le P. Maunoir et ses compagnons en organisant les missions.

Pendant l'espace de 35 ans, de 1641 à 1676, ils revinrent 24 fois dans les huit paroisses ou trêves du Cap-Sizun, sans compter l'île de Sein. Certaines paroisses

(1) Cette somme représentait 3.860 francs en monnaie d'avant 1914.

n'en jouissait que de la moitié, l'autre moitié étant due au seigneur du Hilguy, en Plogastel.

Cette dime féodale devait très probablement constituer une survivance des usurpations des seigneurs laïques sur les biens d'église au ^{xr} siècle.

LES IMPOSITIONS PAYEES PAR LE CLERGE

Si le clergé était exempt des fouages, de la capitation et du vingtième — encore que pour ce dernier il fût taxé pour ses propriétés personnelles — il devait cependant acquitter un certain nombre de redevances.

En premier lieu venaient les décimes dus par les membres du clergé pour faire face aux intérêts et à l'amortissement des dettes de l'ordre, résultant principalement du don gratuit versé au trésor royal.

La part du recteur de Cleden était de 10 livres de 1568 à 1577; de 25 livres, 10 sous en 1603; de 31 livres, 16 sous, 11 deniers en 1698; de 74 livres, 3 sous, 1 denier en 1733. En 1785, le montant des décimes se répartissait comme suit: 72 livres pour le recteur; 18 livres, 5 sous pour la fabrique; 1 livre, 15 sous pour la confrérie du Rosaire; 9 livres, 17 sous, 6 deniers pour la chapelle de Saint-They; 4 livres, 12 sous, 6 deniers pour celle de Langroaz; la même somme pour Saint-Tugdual; 4 livres, 10 sous pour Saint-Trémeur; et enfin 1 livre, 15 sous pour la fabrique des Trépassés.

En 1789, les décimes du recteur furent fixés à 162 livres et ceux des fabriques et des chapelles à 100 livres. Ainsi, en quelques années, ces impositions furent plus que doublées.

Le recteur devait ensuite verser à l'évêque d'autres redevances, telles que les droits censaux, dus par tous les bénéficiers à leur chef spirituel pour exprimer leur dépendance. Ces droits étaient de 13 livres en 1503; de 16 livres en 1631; de 16 livres, 19 sous, 2 deniers de 1739 à 1770. Nous n'avons pas trouvé le montant à la fin de l'ancien régime. Le recteur devait encore le droit

suis fait un vrai plaisir de m'assurer du poids de la mesure qui m'a servi jusqu'ici et à mes prédécesseurs, pour recevoir la dixme. Les paroissiens, en vertu des anciens abonnemens, auxquels je me suis tenu, pour le bien de la paix, la doivent comble (1); et dans ce cas, elle pèseroit 110 livres en seigle et 68 livres en avoine; mais il s'en faut beaucoup que je la reçoive toujours comble, et par l'inexactitude sur ce point, de la plupart des redevables, je suis très fondé à ne porter qu'à 100 livres mon boisseau en seigle et 60 livres en avoine; il n'est pas rare que dix et douze particuliers contribuent partiellement à fournir un seul boisseau; et lors que cela arrive, je me vois forcé de me contenter de deux tiers ou de trois quarts pour un boisseau, ou de désobliger dix à douze personnes. »

Un mois après, il avisait la même administration que les tenanciers de Keringar, de Kernevez et de Quillivic lui devaient encore toute la redevance de l'année précédente, mais il demandait qu'il ne fût pas usé de rigueur à leur endroit, croyant que la persuasion seule suffirait.

L'abbaye de Landévennec jouissait également d'un droit de dime sur quelques terres en Oleden, principalement au village de Lanzulien. En 1704, cette dime était affermée à Simon Le Plomb, de Kerguioc'h, pour six ans, à raison de 51 livres par an.

En dehors des dimes dont nous venons de parler, le seigneur de Kerharo percevait une autre dime féodale, à la soixantième gerbe, sur tous les blés qui se cultivaient aux villages de Lannuet, Kerbelec, Brémel, Kerdrein, Kermeur, Kerfraval, Kersaudy, Kerfeurguel, le bourg, Kerazan, Kergavanton et Kerspern.

Nous ne saurions dire quelle quantité de blé pouvait être ainsi recueillie. D'ailleurs, le seigneur de Kerharo

(1) La mesure comble contenait un quart de plus que la mesure rase.

avaient sans doute besoin d'être raffermies, car les missionnaires y retournèrent jusqu'à cinq fois. Ce fut le cas de Cleden.

La première mission y eut lieu en juillet 1643. D'après le P. Maunoir, « l'ignorance religieuse des habitants y était presque absolue. On savait si peu se confesser qu'au saint tribunal les pénitents, surpris d'être si minutieusement interrogés sur leurs fautes, disaient aux Pères : « Vous êtes bien curieux, vous autres : vous en voulez trop savoir. Que ne faites-vous comme nos prêtres ? Ils ne nous demandent qu'une seule chose : « Savez-vous votre religion ? vos prières ? » Sur notre réponse affirmative, ils nous enjoignent de dire pour pénitence cinq *Pater* et cinq *Ave* et nous donnent l'absolution. Pourquoi exiger davantage ? »

Les débitants de boissons seuls voyaient d'un mauvais œil les missionnaires : leurs prédications les atteignaient gravement dans leur fructueux commerce. Dans leur nombre devait figurer sire Martin Le Breton qui, d'après la tradition, tenait une taverne sur la place. C'était là qu'avaient lieu les réunions pour les fiançailles et les contrats de mariage. Les tabellions appelés pour dresser les actes de toute nature y accomplissaient leur office.

La seconde mission fut faite en 1648. La semence jetée cinq ans plus tôt n'avait pas péri : les Pères le constatèrent avec joie.

En 1653, les P.P. Maunoir et Bernard revinrent à Cleden pour assister à l'abjuration d'une protestante. Celle-ci, épouse de Sébastien Perrault, habitait tantôt Pont-Croix, tantôt le manoir de Lesalguen, en Beuzec; elle avait probablement été convertie lors des missions qui avaient eu lieu l'année précédente à Pont-Croix et à Beuzec. Son acte de baptême et sa profession de foi figurent sur les registres comme suit :

« Magdalene, fille naturelle et légitime de noble homme Estienne Mignot et de Anne Rifault, son épouse, native de la ville de la Rochelle et dame de Keradoret,

âgée de, après avoir esté catécisée dans les mistères de la foy par le révérend père Maunoir, religieux de la compagnie de Jésus, a esté baptisée dans l'église parochiale de Cleden-Cap-Sizun par le soubzignant recteur; dont le parrain a esté messire Jacques de Saludem, seigneur de Kerazan, et la marraine Gillette-Corentine Saludem. Faict ce saisiesme de novembre, jour de dimanche, mil six sentz cinquante et trois. »

Suivent le Credo tel qu'on le chantait autrefois et les principaux dogmes de la religion catholique.

Le début de la profession de foi a été malheureusement lacéré; nous n'avons pu déchiffrer que ceci : « ... publiquement professé en l'église parochiale de Cleden-Cap-Sizun, diocèse de Corn^{all}, par devant vénérable M. Guillaume Bocou p^{tre} chanoine honoraire dudit Cornouaille et recteur de la dicte paroisse de Cleden, par commission luy donné à cette fin par Mgr l'ill^{me} et rev^{me} René du Louet, evesque et compte de Cornoaille. Et en cette profession ont esté présants les révérends pères, le père Bernard et le père Maunoir, la dicte dam^{ne} cathécisée dans les mistères de la foy par ce dernier, religieux de compagnie de Jésus, dom Claude Le Guella p^{tre} et curé, dom Olivier Madec aussy p^{tre} et nobles hommes messire Jacques de Saludem, seigneur de Kerazan, esquier Sébastien Perrot, sieur de Keradoret, esquier Yvon du Liscoët, sieur de Vieuxville, esquier René Perrault, sieur de Lesalguen, dame Margueritte du Liscoët dame de Kerazan, madam^{ne} Gillette Corentine de Saludem, qui ont signé ce dimanche 16^e nov. 1653. Ainsy signé sur l'original de lad. profession de foy : Magdalene Mignot, Pierre Bernard de la compagnie de Jésus; Julien Manoir de la compagnie de Jésus; Jacques de Saludem; Yves du Liscoët; René Perrault; Gillette Corentine de Saludem; S. Perrault; G. Bocou, recteur; Claude le Guella, p^{tre} et curé; O. Madec, p^{tre}. »

Une troisième mission fut professée à Cleden en 1655. Pendant cette mission, un événement sensationnel se

produisit : Nicolas de Saludem, seigneur de Trémaria, conseiller au Parlement de Bretagne, fils unique du seigneur de Kerazan, jusque là complètement adonné aux plaisirs du monde et détaché de toute pratique religieuse, se convertit, entra dans les ordres et devint le compagnon et l'auxiliaire dévoué du P. Maunoir. Nous en reparlerons longuement dans la suite.

Le dimanche 2 juillet 1656, jour du grand pardon, le P. Maunoir et M. de Trémaria se rendirent à Saint-They. Ce pardon était alors fréquenté par un grand nombre de fidèles venant de toutes les régions de la Basse-Cornouaille. Le nouveau missionnaire, qui n'avait pas parlé le breton depuis son enfance, put néanmoins entendre les confessions des pénitents durant toute la nuit et les jours suivants.

La dernière mission du P. Maunoir à Cleden eut lieu en 1659. On ne possède aucun détail à ce sujet. Les missionnaires revinrent cependant dans la région en 1672, à Pont-Croix et à Beuzec.

L'administration avant la Révolution

Sous l'ancien régime, les paroisses rurales ne possédaient pas de communautés ou municipalités. Elles étaient pourtant dotées d'une assemblée qui réunissait en elle les attributions d'une municipalité et d'un conseil de fabrique : elle avait donc à s'occuper des revenus et des dépenses de l'église et des affaires temporelles concernant les habitants. Cette organisation s'appelait le *général de la paroisse*, ou tout simplement le *général*, ainsi nommé parce que à l'origine tous les paroissiens pouvaient prendre part aux délibérations. Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, la composition et les attributions du général furent réglementées par le Parlement de Bretagne.

Le général comprenait douze membres pris parmi les anciens trésoriers qui avaient rendu leur compte, plus deux marguilliers en fonction. A ces quatorze délibérants venaient se joindre le recteur et le sénéchal ou le procureur fiscal de la juridiction dont relevait l'église. A Cleden, cette juridiction était celle du marquisat de Kerharo, qui eut son siège à Pont-Croix, puis à Pouldavid.

Les réunions de l'assemblée avaient lieu à des époques variables, mais deux dates paraissent fixes : au milieu de l'année pour la désignation des « fabriques » et en fin de l'année pour l'élection des nouveaux membres. Les autres séances étaient déterminées par les affaires importantes à traiter.

Les décisions prises par les « délibérateurs » ou imposées par les autorités de la province, devaient être consignées sur un registre spécial, paraphé par le juge et signé par tous les membres présents. Malheureusement ce document n'a pas été conservé à Cleden, ce qui nous prive de beaucoup de détails intéressants pour l'histoire de la paroisse.

Le général vérifiait soigneusement les comptes, tant

en charge qu'en décharge, présentés par les divers fabriciens; il stimulait les retardataires ou les négligents et faisaient verser les reliquats des comptes dans le coffrefort de l'église qui possédait une triple serrure dont les clefs restaient entre les mains du recteur, du procureur fiscal et du plus important des marguilliers. Le montant des diverses dépenses relatives à l'entretien de l'église ou des chapelles et des objets servant au culte, était prélevé dans le coffre après autorisation du général. Celui-ci consentait parfois même des prêts à des particuliers, sous forme de constituts. En 1742, on voit Denis Le Blouch, sieur de Penamprat, recevoir une somme de 2.000 livres prélevée sur les avoirs de l'église paroissiale, de la confrérie du Rosaire et des chapelles de Saint-They et de Saint-Tugdual. Le preneur s'engageait, devant notaire, à servir cent livres d'intérêt par an. En 1694, le général alloue une somme de 100 livres à Daniel Trévian, de Pont-Croix, pour servir de soldat de milice pour la paroisse pendant deux ans. Il évitait ainsi à un paroissien le désagrément d'être désigné comme milicien par voie de tirage au sort.

En dehors des attributions que nous venons d'indiquer brièvement, le général devait remplir les fonctions de nos modernes contrôleurs des contributions directes et percepteurs, en ce sens qu'il était chargé de la répartition et du recouvrement des impôts.

Sous l'ancien régime, les impôts étaient multiples : les fouages, la capitation, le dixième, puis le vingtième, les droits de casernement, de milice, la corvée, etc.

LES FOUAGES. — Les fouages étaient un impôt direct perçu pour le compte du trésor royal sur les biens-fonds roturiers seulement. La base de l'imposition était le feu. En 1426, lors de la réformation de cette redevance, la paroisse de « Cletguen » devait comprendre 29 feux 1/2, 4 métayers, 2 feux d'évêque (à Lamboban) et 148 payables. De 1507 à 1554, on ne compte plus que 11 feux 1/3. En 1659, la taxe est établie sur 14 feux 1/2 1/16, qui doivent

produire une somme de 822 livres, 14 sous, 11 deniers. La variation du nombre de feux provenait d'annoblissement de terres ou d'amortissement dont les bénéficiaires versaient un droit au trésor : ainsi en 1638, Hervé Le Mur paya la somme de 476 livres, 10 sols, 10 deniers, pour l'affranchissement et l'amortissement de un feu, un tiers et un quarante-huitième de feu pour des biens en Cleden. En 1767-1768, la quote-part de la paroisse se montait à 307 livres, 17 sols, 9 deniers; en 1789, la même somme figure au mandement.

En sus des fouages ordinaires, les roturiers devaient encore les fouages extraordinaires, dont le montant pour Cleden, resta fixé, de 1767 à 1789, à 106 livres, 12 sols, 6 deniers. D'autres droits accessoires, qu'il serait trop long de détailler ici, alourdissaient la charge des paroisses.

LA CAPITATION. — Cet autre impôt direct, établi définitivement en 1701, correspondant à peu près à notre cote personnelle, atteignait tous les habitants, sauf le clergé. En 1696, Cleden était taxé pour une somme de 653 livres, 10 sols; en 1735, pour 1.216 livres. Dans cette dernière somme, la noblesse de M. de Tréanna et ses domestiques, de Kerazan, ne figuraient que pour 55 livres, 7 sols, 6 deniers. La fortune de ce gentilhomme dépassait cependant celle de tous les paroissiens réunis.

A la capitation s'ajoutaient les taxes pour le casernement et la milice. En 1735, l'imposition du casernement s'élevait à 177 livres, 6 sols, 8 deniers; celle de la milice à 141 livres, 17 sols, 4 deniers. Ces deux dernières redevances n'étaient dues que par les roturiers.

En 1790, le montant du mandement s'élevait à la somme de treize cent soixante-dix livres, seize sols, se décomposant comme suit :

Pour la capitation.. . . .	858 l. 10 s.
Pour les milices de terre.. . . .	68 l. 6 s.
Pour les dépenses des fourrages et casernement.. . . .	383 l.

Pour les cotes des ci-devant privilégiés.. 61 l.

En exécution du décret de l'Assemblée nationale du 12 décembre 1789, les rôles devaient comprendre tous les habitants de la paroisse sans exception. En conséquence, le privilège du clergé était supprimé et les nobles ne devaient plus figurer sur un rôle particulier (1).

LE DIXIEME. — Le dixième, comme son nom l'indique, était un impôt sur le revenu qui fut perçu de 1710 à 1750, sauf quelques années d'interruption. Toutes les classes sociales devaient verser au trésor 10 % de leurs revenus. En 1735, les paroissiens de Cleden durent apporter à la caisse du receveur la somme de 351 livres, 5 sols, 2 deniers pour les six premiers mois, et 279 livres, 2 sols, 8 deniers pour les six derniers mois.

LE VINGTIEME. — En 1750, le dixième fut remplacé par le vingtième qui exigeait 25 % du revenu total. Pour Cleden, le chiffre du mandement est en augmentation constante : en 1750, 566 livres, 12 sols; en 1780, 1.030 livres, 4 sols; en 1789, 1.113 livres, 18 sols.

Le mandement, c'est-à-dire l'état global de chaque imposition, était adressé au recteur qui devait l'annoncer au prône de la grand'messe. Le jour même, ou le dimanche suivant, les membres du général devaient se réunir pour désigner les égailleurs ou répartiteurs chargés d'établir les rôles des contribuables, et les collecteurs ou percepteurs responsables du recouvrement. C'étaient là des fonctions importantes et délicates, pour l'accomplissement desquelles il fallait posséder, on en conviendra, une instruction plus que rudimentaire. Nous ne pouvons pas dire malheureusement, faute de documents, comment les paroissiens de Cleden s'en acquittaient.

Le général devait encore choisir un agent public pour la corvée royale : on l'appelait indistinctement syndic des grands chemins, procureur-syndic, procureur terrien,

(1) Voir le rôle aux appendices.

ou tout simplement syndic. Il était chargé de dresser la liste des corvoyeurs qui devaient exécuter la tâche imposée à la paroisse par l'intendant de Bretagne, à raison d'une toise de route par livre de capitation. Il était assisté d'un député par soixante corvoyeurs, qui devait surveiller l'exécution des travaux.

La tâche des corvoyeurs de Cleden était assise sur le grand chemin de Pont-Croix à Audierne et comprenait 1.016 toises, dont 902 (soit 1.758 mètres) incombaient à la paroisse et 114 à la province. Elle commençait vers le ruisseau du moulin de Lespoul et finissait à l'entrée de Pont-Croix. Elle faisait suite à la tâche d'Esquibien et venait rejoindre celle de Pont-Croix. La portion de route imposée à chaque paroisse était délimitée par une borne; on peut encore voir les bornes d'Esquibien et de Plogoff non loin de l'étang de Suguensou et auprès de Menez-Bihan. Les corvéables de Cleden devaient également entretenir le pont du ruisseau du Moulin-Vert (Meillou-Glaz). En 1767 et en 1784, les ingénieurs disaient, dans leur rapport, qu'ils avaient « passablement travaillé », mais en 1772, ils leur reprochent de « n'avoir pas travaillé du tout ». En principe, le centre du travail ne devait pas être éloigné de plus de deux lieues du clocher de la paroisse, mais, en réalité cette distance était plus grande. Les habitants de Goulien étaient encore plus défavorisés, car leur tâche était située aux environs de Lochrist. On sait que la corvée était fort impopulaire au XVIII^e siècle, non seulement à cause des désagréments et des fatigues qu'elle imposait aux cultivateurs, mais surtout par suite des inégalités de la répartition entre les diverses catégories sociales et des vexations que son application arbitraire entraînait.

Enfin, il nous reste à parler d'une autre prérogative civile dévolue au général : la levée et l'entretien des milices gardes-côtes.

Les quelques neuf kilomètres de développement des côtes de la paroisse de Cleden, sensiblement égaux à la

longueur des frontières de terre, mettaient les habitants dans la crainte d'être envahis et pillés par les pirates de la mer. L'escarpement des falaises riveraines n'était point un obstacle aux descentes.

En 1566, les paroissiens de Plogoff et de Cleden adressèrent une requête au roi pour être déchargés de certains impôts. Dans cette requête ils exposaient que « pour les dommages des pilleries, ruynes, incursions et invasions faictes sur eux par les Anglois et Espaignolz durant les dernières guerres et qui se font encore journellement par les pirates de mer descendans es dictes paroisses, mesmes pour lesdicts paroissiens avoir moyen de se fortifier contre les dictes invasions, pilleries, descentes des ennemys quand besoin sera. A ce que pour cause d'icelles ils ne soient plus contraintz de quitter et abandonner le pays, il plaise à sa dicte majesté les charger du devoir de fouaige enquoy ils sont contribua- bles ou à tout le moins du certain nombre de feuz, ensemble des devoirs, impôts et billots... » Un peu plus tard, pendant les guerres de Religion, les fermiers des devoirs exposaient qu'ils n'avaient pu faire de recette dans le Cap-Sizun, « à cause des incursions et désordre en la coste par les Anglois et autres ennemis ».

La tradition est d'ailleurs toujours vivace dans le pays que cette extrême pointe du vieux continent a souvent été envahie et occupée par les pirates anglais, espagnols ou nordiques.

Pour garantir et défendre les riverains de la mer des descentes des ennemis, on créa les milices gardes-côtes. Avant leur établissement, ce rôle était dévolu aux contingents du ban et arrière-ban, uniquement composés de gentilshommes « orgueilleux et indisciplinés qui voulaient tous commander, aucun ne consentait à obéir ». Leurs exercices se réduisaient le plus souvent à des revues brillantes et parfois ridicules. En temps de guerre surtout, il fallait une organisation militaire mieux conditionnée, mieux exercée et mieux armée.

Tous les habitants valides, âgés de 18 à 60 ans, résidant dans les paroisses situées à moins de deux lieues du rivage de la mer, étaient assujettis au service de la garde-côte, à l'exception des marins. En principe, chacun d'eux devait posséder un mousquet, une épée, des balles et une certaine quantité de poudre. En temps de guerre, ces armes leur étaient confiées, mais en temps de paix, on les ramassait dans un arsenal, ou bien on les déposait chez le capitaine. Les enrôlés devaient s'exercer une fois par mois, habituellement le dimanche, sous la direction de leurs officiers. Ils devaient également paraître aux revues générales qui avaient lieu à des époques déterminées.

Leur service consistait à surveiller les côtes, à assurer la garde des batteries et à s'opposer éventuellement aux débarquements des ennemis.

En 1703, la compagnie de Cleden avait un effectif de 264 hommes. Elle était divisée en 16 escadres ou escouades comprenant un nombre variable de miliciens et de piquiers. Chaque escouade était commandée par un caporal et un anspessade ou aide-caporal. L'état-major était composé d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne, d'un sergent-major, de six sergents et d'un tambour (1). A cette époque, le capitaine était Vincent de Keridiern. Plus tard, la compagnie fut commandée par Claude-Hyacinthe de Tréanna, de Kerazan (1739), et par Honoré Davon, chirurgien à Pont-Croix (1754).

En 1756, la compagnie de Cleden ne comprenait plus que 50 hommes levés dans six paroisses dans la proportion suivante : Goulien, 6; Primelin, 10; Cleden, 16; Plogoff, 4; Poullan, 14. Le corps de Cleden dépendait de la capitainerie d'Audierne, dont le chef supérieur était le seigneur de Lezurec.

Lors de la bataille des Cardinaux, en 1759, un détachement de cent hommes, prélevé sur l'effectif de cette

(1) Voir le rôle aux appendices.

dernière capitainerie, fut embarqué sur le vaisseau le *Superbe* qui fut coulé avec son équipage.

Les revenus des généraux de paroisse provenaient de diverses sources. D'abord des rentes foncières des biens légués en fondations. En 1789, l'église paroissiale de Cleden recevait de cette prestation la somme de 100 livres en espèces, plus environ 385 livres produites par les redevances en nature : froment, seigle, avoine, fèves. La location des bancs et des chaises placés dans la nef donnait aussi une certaine ressource, dont nous ignorons le montant. Les concessions de tombes dans la nef procuraient également d'importants bénéfices qui furent taris en 1755, un arrêt du Parlement de Bretagne ayant interdit l'inhumation dans les églises. Le général encaissait encore le produit de la vente des dons en nature : veaux, petits cochons, lin, chanvre, filasses, etc. Les sommes trouvées dans les troncs ou résultant de quêtes, d'offrandes ou de donations, étaient également déposées dans le coffre de la paroisse. Il en était de même du rapport des cérémonies de baptêmes, mariages ou enterrements. La part du clergé dans ces derniers profits était réglementée par le Parlement; parfois le partage s'opérait suivant des accords conclus entre le général et les parties prenantes.

A titre d'indication, voici de quelle manière étaient répartis les frais d'un enterrement ordinaire à Cleden en 1754 :

« Mémoire pour enterrement et octave de défunte Anne Le Pervez, morte et inhumée à Cleden :	
« Pour avoir esté prendre le corps au village de Lezanquel.. . . .	12 s.
« Au curé d'office pour son droit compris l'honoraire de la messe.. . . .	1 l. 10 s.
« Aux messieurs prêtres.. . . .	1 l. 10 s.
« A l'église.. . . .	1 l.
« Au sonneur de cloche.. . . .	5 s.

« Pour l'octave de la dite défunte, au curé compris les messes.....	7 l.
« Aux messieurs prêtres.....	10 l. 10 s.
« A l'église.....	3 l.
« Au sonneur de cloche.....	1 l. 15 s.
Total.....	26 l. 12 s. »

Ordinairement les sonneurs de cloches étaient appoin-
tés par le général. Devaient-ils verser à la caisse de la
paroisse leur part d'émolument, ou bien la gardaient-ils
par devers eux ? Nous ne saurions le dire.

Nous avons déjà fait connaître brièvement les dépen-
ses qui incombait au général; nous n'y reviendrons pas.
Les reliquats restant entre les mains des trésoriers étaient
ordinairement placés en rentes sur le clergé de France.
En 1789, l'église paroissiale de Cleden percevait une rente
de 80 livres, ce qui, au denier vingt-cinq, représentait un
capital de 2.000 livres. De son côté, le général recevait
une rente de 116 livres sur un capital de 2.900 livres. Ces
sommes furent confisquées par le Trésor en 1790; les
fonds existant dans les coffres des paroisses furent ver-
sés dans les caisses des receveurs des districts.

LES JURIDICTIONS EXERCÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA PAROISSE

Sous l'ancien régime, l'organisation judiciaire en Bre-
tagne était fort différente de celle de nos jours. Nous
ne pouvons songer à donner ici des détails sur cette orga-
nisation : un volume n'y suffirait pas. Disons tout sim-
plement qu'au-dessous de la Cour souveraine de la pro-
vince, le Parlement de Bretagne, venaient les sièges
présidiaux, les sénéchaussées et les innombrables justi-
ces seigneuriales. Il est pourtant utile de faire remarquer
qu'en sus de leur compétence civile et criminelle, les offi-
ciers de ces diverses juridictions possédaient des attri-
butions administratives assez étendues.

Les différends qui pouvaient surgir entre les habitants

de Cleden devaient être portés devant les officiers de quatre justices seigneuriales : marquisat de Kerharo, seigneurie de Lezoualch, marquisat de Pont-Croix et Regaires de Cornouaille, pour ceux qui demeuraient sur des terres relevant de leurs fiefs respectifs, et devant le tribunal de la sénéchaussée de Quimper, pour ceux qui dépendaient du domaine royal.

✱

Le marquisat de Kerharo était une très vieille terre dont le chef-lieu se trouvait en Cleden, dans le manoir du même nom, qui a complètement disparu. Nous en reparlerons plus longuement dans un autre chapitre.

Les fermiers du manoir, de la métairie, du moulin, ceux de la majeure partie de Trévennan, dont les terres constituaient le domaine proche de la seigneurie, échappaient à la juridiction du seigneur et leurs contestations devaient être portées devant la sénéchaussée. Par contre, la seigneurie de Keridiern, relevant en arrière-fief de Kerharo, et des tenues situées aux villages de Brémel, bourg de Cleden, Hirichol, Kerbelec, Kerfreuguel, Kerfraval, Kergalédan, Kerbesquerrien, Kerlaouen, Kersaudy, Penharn et Theolen, étaient soumises à la justice seigneuriale.

Le tribunal comprenait un sénéchal, un procureur fiscal, un greffier, des notaires, tous commissionnés par le seigneur. Durant la première moitié du dix-huitième siècle, les fonctions de sénéchal furent exercées par des avocats commis d'office par le présidial en l'absence d'un titulaire. Ceci prouve que la charge était d'un maigre rapport. Par mandat du 21 juin 1761, le marquis de Plœuc octroya la charge de sénéchal à Louis Piclet, déjà pourvu de l'office de sénéchal de Kerguelenen en Pouldergat. Il demeura dans ses fonctions jusqu'à la Révolution.

Auprès du sénéchal siège le procureur fiscal, chargé en principe du même rôle qui est dévolu aujourd'hui au

procureur de la République, mais il est en même temps — et surtout — l'agent du seigneur, l'intendant de ses intérêts.

C'est à ce point de vue qu'il était craint et maudit des justiciables. Un couplet breton rappelle :

*Ne oa quet an dud gentil a voa dec'h da damall,
Mes recevourien injust, procurerien fiscal,
A revine ar gouiquen, hag aben fin ar gont,
O deus chasheet brema an Autrou deus e fond.*

(Ce ne sont pas les gentilshommes que vous devez accuser, Mais leurs receveurs injustes, procureurs fiscaux, Qui ruinaient les paysans, et à la fin du compte, Ont chassé maintenant le seigneur de son fonds.

L'office de procureur fiscal fut vendu 400 livres en 1714.

Il convient de signaler parmi les titulaires de la charge, Michel-Marie-Alexandre Laënnec, grand-père du célèbre médecin, qui cumulait avec cet emploi les charges de sénéchal de Coatfao et Pratanras, du Plessix-Ergué et de Locmaria. En 1758, les greffes étaient affermés pour 180 livres. Le seigneur délivrait encore des mandats de sergents et de gardes-chasse.

La juridiction de Kerharo s'exerçait au ^{xvii}^e siècle à Pouldavid; en 1725, elle fut transférée à Quimper, dans une salle basse du Présidial. Un peu plus tard, elle revint à Pouldavid et y resta jusqu'à la Révolution. L'auditoire se trouvait dans un local au-dessus de la halle.

La juridiction de Lezoualc'h dépendait de la terre du même nom en Goulien. Son existence est attestée depuis le ^{xv}^e siècle, mais elle cessa de fonctionner après la Ligue. Rétablie en 1642, elle a duré jusqu'à la suppression des justices seigneuriales. Son ressort en Cleden ne comprenait que quelques tenues aux villages de Menez-Groaz, de Lescleden et de Kerermen, et quelques parcelles de terre à Brézoulous. Aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles,

nous trouvons investis des fonctions de sénéchal, Michel Saludem, sieur de Kerazan, et Alain Perrault, sieur de Kervern. Le territoire du tribunal se trouva agrandi après 1628, lorsque la juridiction de Kergaradec, en Plogoff, lui fut unie. Il semble qu'anciennement les juges tenaient leur audience dans une maison assez importante qui se trouvait autrefois auprès de la chapelle de Saint-Laurent à Lannourec, et qui a disparu. Les fourches patibulaires, où l'on pendait les criminels, étaient érigées non loin de la chapelle, à Menez Kersolouarn. Depuis le ^{xvii}^e siècle, le siège tenait ses assises à Pont-Croix (1).

Le bail des greffes, qui était de 40 livres au début du ^{xviii}^e siècle, fut porté à 60 livres en 1737 et en 1772.

♦♦

Le marquisat de Pont-Croix, d'une étendue beaucoup plus vaste que les seigneuries dont nous venons de parler, possédait également une juridiction beaucoup plus importante que les précédentes. Le ressort de Cleden comprenait des tenues plus ou moins nombreuses aux villages de Kergaradec, Kerléau, Kerloc'h, Kernevez, Kerverrien, Kervo, le Bourg. Lescleden, Menez-Groaz, Penharn, Théolen et Trouérenec.

Les sénéchaux furent successivement : Alain Perrault, sieur de Kervern, Pierre de Kerviher, sieur de Tréfest, René de Kerviher, Alain Omnès, sieur de Keribrou, Corentin-Yves Jouan, sieur de Rosanduc, Vincent Le Blond de Saint-Aubin (celui-ci avait acquis sa charge des héritiers du précédent pour 12.000 livres), Aimery-Laurent Allain, sieur de la Roche, et enfin Armand-Louis Tréhot de Clermont.

Le marquisat comportait aussi une charge de bailli,

(1) On trouvera de plus amples détails dans la *Notice sur la Seigneurie de Lezoualc'h et ses anciens Seigneurs*, que nous avons publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* en 1913.

allouée ou second juge, du moins depuis le début du *xvii^e* siècle.

L'office de procureur fiscal valait 3.600 livres et 200 livres de « *gands* » en 1720; en 1755, le marquis de Plœuc octroya la charge sous forme « de donation rémunératrice au profit du sieur Laënnec, avocat, pendant sa vie, et ce en raison des vaccations, peines, soins, voyages qu'il a faits à l'occasion de l'acquet de la terre du marquisat, et en forme de récompense et satisfaction... »; en 1757, le prix d'achat fut de 8.000 livres:

Aux plaids généraux (c'est-à-dire à l'audience de la sénéchaussée à laquelle tous les officiers subalternes du siège et les officiers des justices seigneuriales devaient paraître), du 10 octobre 1771, on dénombre 8 procureurs, 17 notaires et 5 sergents militant au tribunal du marquisat. En 1790, on ne trouve plus que 7 procureurs. En 1732, l'étude d'un procureur valait 75 livres; en 1737, 90 livres.

Les notaires mandatés par le marquis de Pont-Croix pouvaient également vendre leur charge. Au milieu du *xviii^e* siècle, le prix était de 27 ou 28 livres. Quand une même personne cumulait les fonctions de notaire royal et celle de procureur à Pont-Croix, le prix de la vente s'élevait à 1.300 livres.

En 1737, cinq sergents étaient attachés à la juridiction du marquisat; à la même époque, cette charge valait 300 livres.

Les greffes étaient affermés à un prix assez élevé : 600 livres en 1699; 1.010 livres en 1710; 1.000 livres en 1762.

On voit que le marquis retirait de beaux deniers de son droit de juridiction. A leur tour, les officiers et les divers suppôts devaient également percevoir d'importants bénéfices de leur mandat, surtout qu'ils levaient indûment les *grands droits* qui étaient d'un tiers plus élevés que dans les autres justices seigneuriales.

Le marquisat possédait des prisons particulières qui étaient situées sous l'auditoire.

Les officiers de la juridiction de Pont-Croix pouvaient se consacrer plus entièrement à leurs fonctions, qu'ils n'étaient point les agents de la seigneurie, au moins au XVIII^e siècle. Le marquis passait des baux pour la recette générale, pour les halles et coutumes, pour le rachat, lods et ventes, deshérences et bâtardise et autres droits casuels, pour le droit de pêcheirie et four banal. Toutes ces fermes rapportaient annuellement environ 18.000 livres.

**

Enfin, deux tenues à Lamboban faisaient partie des Regaires, ou fief temporel des Evêques de Cornouaille. Le siège de ce tribunal se trouvait à Quimper.

Les villages qui ne dépendaient pas des juridictions seigneuriales précédentes ressortissaient à la sénéchaussée de Quimper. C'est également à ce siège que devaient être portés les appels des justices inférieures, sauf les Regaires qui avaient le privilège de soumettre leurs appels au Parlement.

Au cours de ce chapitre on a pu remarquer l'enchevêtrement inextricable du ressort des cinq tribunaux. Les terres d'un certain nombre de villages étaient parfois assujetties à cinq cours différentes. Cette dispersion n'était évidemment pas de nature à faciliter l'exercice du pouvoir judiciaire. Elle était encore une cause d'embarras pour les justiciables.

Deux seigneuries situées en Cleden ne possédaient pas le droit de juridiction : Keridiern et Kerazan. La première, par sa position d'arrière-fief de Kerharo, paraît avoir été constituée par un démembrement de ce fief, ou tout au moins par une concession avec rétention du droit de justice. Quant à Kerazan, le domaine de la seigneurie a été formé fort tardivement par des acquisitions massives à la fin du xvr^e et au commencement du xvir^e siècle. Au xiv^e siècle, le chef-lieu même n'existait

pas : le *village* de Kerazan dépendait du fief de Pratanras.

Les cahiers de doléances de la région du Cap-Sizun sont unanimes à demander la suppression des justices seigneuriales, ou tout au moins une réforme profonde de l'institution.

LES ANCIENS NOTAIRES

Sous l'ancien régime, les notaires royaux ou seigneuriaux étaient beaucoup plus nombreux que de nos jours. Les possesseurs de juridiction avaient le droit d'en instituer à leur gré; auprès des sièges royaux le nombre était déterminé par des règlements.

Avant le *xvi^e* siècle, les notaires portaient le nom de *passes* ou *tabellions* : ils *passaient* les actes et les conservaient dans des armoires appelées *tabelles*.

A l'exception des anciennes familles de chevalerie, comme les Kerharo, les Lezongar et les Rosmadec, tous les ancêtres des nobles qui ont possédé des seigneuries dans la région du Cap-Sizun étaient des *passes* ou notaires. Tels étaient les Saludem de Kerazan, les Keridiern, les Autret de Lezoualc'h, les du Menez de Lezurec, les Rospiec de Trévien, les Kerviher de Tréffest, les Divanac'h de Lescongar, les Le Doulice de Kermabon, les Rougeart de Locquéran, les Gourcuff, etc. Sauf les Autret, aucune de ces lignées n'a joui du droit de justice. Les du Menez ont essayé à plusieurs reprises de l'usurper, mais leurs tentatives n'ont jamais réussi.

A partir du début du *xvii^e* siècle commencent à apparaître les notaires roturiers. En 1630, nous trouvons Eutrope Le Normant, à Cleden. Un peu plus tard, il s'en fut résider à Primelin. En 1751, maître Clet Le Normant était notaire à Kerléau. En 1664, nous remarquons Olivier Le Maumeur, notaire à Trévannan. A la fin du *xvii^e* siècle, on peut signaler deux notaires de la juridiction de Kerharo : Jean Foullieules et Jacques Le Péoc'h, dont nous ne pouvons pas préciser la résidence.

Nouel Calvé a rempli les fonctions de notaire à Cleden à partir du milieu du ^{xvii}^e siècle. Il était né à Kerguern, dans une maison couverte de paille, ayant deux portes et quatre fenêtres et une lucarne sur le grenier. Son fils Jacques devint également notaire. Sa fille Jeanne épousa Guillaume Carval qui est l'ancêtre de la famille Carval qui habite toujours Kerguern.

Nouel Le Chever, notaire royal à Kerham, épousa à Cleden, le 6 juillet 1676, Marie Le Priol de Kergadec, près Audierne. Son fils Mathieu, né à Cleden en 1707, remplaça son père et fut reçu au siège présidial de Quimper, le 19 août 1749. Devenu homme d'affaires de M. de Kergariou, pour ses propriétés dans le Cap-Sizun, il s'établit au manoir du Grand Menez, en Esquibien, et y mourut le 7 février 1784. N'ayant pas eu d'enfants de sa femme, Catherine Madézo, son mobilier fut vendu après sa mort.

Son étude fut acquise, pour mille livres, par Alain Le Trividic, né à Brézoulous le 4 avril 1730. Après avoir exercé ses fonctions à Brézoulous même, comme notaire de Lezoualc'h, il se fit recevoir notaire royal le 30 décembre 1784, prit la succession de Chever au Grand Menez et y mourut le 23 septembre 1785. Comme il était resté célibataire, ses héritiers : son frère Jean, de Kerscoulet, sa sœur Françoise, femme de Laurens Bétrom, de Brézoulous, et son autre sœur Anne, femme de Noël Danzé, de Kerdugazel, revendirent son office à Jean Donnart, originaire de Goulien, notaire au Juch.

Martin Le Follic, né probablement à Kerléodin vers 1692, épousa à Audierne, en 1717, Jeanne Guillou. Il s'établit comme notaire à Kerléodin peu de temps après son mariage. Il y mourut le 25 mars 1732, âgé de 40 ans. L'inventaire fait après sa mort mentionne six tasses d'argent estimées 257 livres, 19 sous. Durant ses fonctions, il avait dressé 189 actes de diverses natures. Son étude fut acquise, en 1733, par Georges Renault, puis

en 1769 par Mathieu Maubras qui fixa sa résidence à Plogoff.

Corentin Le Hir, né à Kersaudy-Bras, le 2 février 1737, de Jean et de Jeanne Evenou, acquit l'office de Jean Le Touller qui ne paraît pas avoir exercé ses fonctions à Cleden. Après avoir travaillé comme praticien à Quimper, il reçut ses provisions de notaire royal et apostolique le 15 décembre 1762. Agréé par le siège royal le 4 janvier 1763, il établit son étude au bourg. En 1761, il avait épousé Anne Le Goardon, de Plogoff, qui lui donna trois enfants, un garçon et deux filles.

Vers 1764, Le Hir transféra son étude au bourg de Plogoff où il mourut le 14 novembre 1790.

Clet Bléaumelen naquit à Kerléodin le 17 novembre 1740, de Clet et de Marguerite Quemener. Reçu bachelier en droit, il reprit le cabinet de Martin Le Follic à Kerléodin, après la disparition de Mathieu Maubras. Le 30 juillet 1776, il épousa Anne Rozen. Il mourut à Kerléodin le 15 mars 1781, laissant peu de biens, grevés de dettes. Durant sa maladie, sa femme avait dû vendre sa bague pour 9 livres, afin de subvenir aux frais. L'inventaire fait après son décès signale une cinquantaine d'actes dressés par lui et une douzaine de vieux livres. La plus grande partie de la garde-robe du défunt fut acquise par Noël Bourdon de Lezanquel : le Maire de Cleden pendant la terreur put ainsi faire le fiérot en se pavanant dans l'habit de nanquin jaune ou dans celui de drap blanc qui lui étaient venus de la dépouille de l'ancien notaire.

DANIEL BERNARD.

(A suivre.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXVI.

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

	PAGES
SÉANCE DU 26 JANVIER 1950..	V
Gravure représentant la fête de la Liberté à Brest. — Projet de création d'une Société « Les Amis de Jean Savina ». — Présentation d'une publication sur Penmarc'h.	
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1950..	VI
Présentation d'un nouveau membre. — Présentation d'études de M. Giot, d'un ouvrage d'Aug. Bergot sur Saint-Pol-Roux. — Dessin représentant la chapelle du Guéodet.	
SÉANCE DU 29 MARS 1950..	VII
Mise au point du projet de constitution de la Société « Les Amis de Jean Savina ». — Comité départemental du tourisme. — Présentation de la seconde partie du mémoire de M. le chanoine Guéguen sur Plourin-Ploudalmézeau. — Pièce de vers latins, exercice scolaire au collège de Léon. — Communications diverses.	

SÉANCE DU 27 AVRIL 1950..

VIII

Décès de M. le chanoine Guillermit. — Mémoire de M. Giot sur des explorations à Rosnoën, à Tréboul et à Cléder. — Présentation du livre du D^r Dujardin : *La vie de Jean-François Le Gonidec*.

SÉANCE DU 25 MAI 1950..

IX

Jubilé sacerdotal de M. le chanoine Pérennès. — Décès de M. le médecin général Hamet. — Vœu relatif au Musée Breton. — Classement de la chambre sépulcrale du tumulus du bourg de Kersaint-Plabennec. — Campagne contre l'enseignement des dialectes.

SÉANCE DU 29 JUIN 1950..

XI

Admission de nouveaux membres. — Découvertes d'armoiries dans l'église de Telgruc. — Épingles de chignon rapportées des Indes par René Madec. — Ruines gallo-romaines de Kergolédén, en Meilars. — Présentation de la thèse de M. l'abbé Elie Gauthier sur l'émigration bretonne. — Création en Amérique d'une association pour la restauration du calvaire de Plougastel.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1950..

XIII

Découverte d'une statue de l'époque gallo-romaine. — Présentation de staurotides. — Présentation de *Louisa Berre*, roman de S. Coïc. — Recherches sur le nom de la ville d'Is.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1950..

XIV

Découverte, à Pleyben, de poteries et de monnaies gallo-romaines. — Présentation de la

deuxième édition de *L'Histoire des rois de Bretagne*, de Geoffroi de Monmouth; d'un parchemin de 1852 trouvé à Guipavas; de la thèse de Mme Duchet-Suchaux sur *Le bail à domaine congéable*.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1950.. . . .

XVI

Décès du général de Penfeunteño. — Admission de nouveaux membres. — Meule à grains trouvée à Landudal. — Etude de la tête du roi Marc'h, du Musée Breton. — Note sur la famille de René Madec. — Le domaine congéable dans le Finistère en 1950. — Classement du lech de Ploudaniel. — Augmentation de la cotisation.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1950.. . . .

XVIII

Présentation des volumes du Congrès de 1949 de l'Association bretonne et du Congrès de la Société française d'Archéologie. — Réélection du bureau.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires

	PAGES
I. Messire Servais Moulin, recteur de Plourin-Ploudalmézeau (1648-1683), par le chanoine GUÉGUEN, recteur du Folgoët... ..	3
II. Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Léon, par R. COUFFON	39
III. Note sur une base consacrée à Neptune, trouvée près de Douarnenez, par P. MERLAT... ..	50
IV. Cleden-Cap-Sizun, par Daniel BERNARD..	58
